Nations Unies S/2024/748*

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 octobre 2024
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 15 octobre 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab

Au nom du Comité du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab, et conformément à l'alinéa c) du paragraphe 29 de la résolution 2713 (2023) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2713 (2023).

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite à la résolution 2713 (2023)
concernant les Chabab
(*Signé*) **Yamazaki** Kazuyuki

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 novembre 2024).

24-16901* (F) 021224 021224

Lettre datée du 17 septembre 2024, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab par le Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2713 (2023)

En application de l'alinéa c) du paragraphe 29 de la résolution 2713 (2023) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final établi par le Groupe d'experts et devant être présenté au Conseil le 15 octobre 2024 au plus tard.

(*Signé*) Sanaa **Elhakim**
Coordonnatrice
Experte en affaires humanitaires

(*Signé*) Nikhil **Acharya**
Expert en armes

(*Signé*) Stella **Attakpah**
Experte en questions financières

(*Signé*) Justine **Fleischner**
Experte en groupes armés

(*Signé*) Lydelle **Joubert**
Experte en ressources maritimes et naturelles

Résumé

L'adoption par le Conseil de sécurité de ses résolutions 2713 (2023) et 2714 (2023), le 1er décembre 2023, a marqué un tournant pour la Somalie en mettant fin à l'embargo territorial sur les armes imposé de longue date par la résolution 733 (1992) du 23 janvier 1992 du Conseil. Toutes les restrictions sur les importations d'armes, de munitions et d'équipements militaires du Gouvernement de la République fédérale de Somalie ont été levées, ce qui permet aux principales institutions somaliennes du secteur de la sécurité – Armée nationale somalienne, Agence nationale de renseignement et de sécurité, Police somalienne et Corps des agents pénitentiaires – d'acquérir des équipements militaires sans restriction. Par sa résolution 2713 (2023), le Conseil a imposé un embargo sur les armes destinées aux Chabab afin d'empêcher le groupe d'avoir accès à des armes et à des munitions et afin aussi de réduire la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Il a également maintenu en place certaines procédures de contrôle des armes pour les États membres de la fédération, les gouvernements des régions et les sociétés de sécurité privées agréées, comme précisé dans les annexes A et B de la résolution.

La levée de l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement marque également l'ouverture d'un nouveau chapitre, en offrant des perspectives au Gouvernement et à ses forces de sécurité en même temps qu'elle soulève des problèmes. Les résolutions susmentionnées visaient à garantir que le Gouvernement somalien renforce son dispositif de sécurité nationale, notamment en contrôlant mieux ses frontières terrestres et maritimes, tout en recentrant les enquêtes du Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2713 (2023) sur l'affaiblissement des capacités des Chabab et de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)-Somalie et toute autre menace pour la paix et la sécurité de la Somalie.

La gestion sûre et sécurisée des armes et des munitions en Somalie reste difficile en raison du trafic d'armes, de l'impunité dont jouissent les milices claniques lourdement armées et de la capacité limitée d'analyse et de traçage des armes, des munitions et des engins explosifs improvisés saisis. Les armes des Chabab qui ont été saisies ont été fabriquées pas plus tard qu'en 2021, ce qui prouve que le groupe a toujours accès à des stocks d'armes illicites. La prise de contrôle des bases gérées par l'Armée nationale somalienne et par la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et le détournement de leurs armes, les retombées du conflit régional et les réseaux de trafic restent des sources essentielles de réapprovisionnement pour les Chabab.

Les Chabab continuent donc de représenter la menace la plus importante pour la paix et la sécurité en Somalie. Le groupe conserve sa résilience face aux opérations militaires du Gouvernement. Il continue de mener des attaques complexes contre le Gouvernement, l'ATMIS et les forces internationales, ainsi que contre les civils et les milieux d'affaires, y compris à l'intérieur des zones protégées de Mogadiscio. Le 2 août 2024, les Chabab ont perpétré l'une des attaques complexes les plus meurtrières contre des civils depuis des années, en prenant pour cible le restaurant Beach View sur la plage du Lido à Mogadiscio.

Les Chabab disposent d'une base financière solide grâce à leurs stratégies commerciales très sophistiquées. Ils exploitent des moyens licites et illicites afin de générer des revenus pour leurs opérations, notamment par le biais de points de contrôle, l'extorsion d'entreprises et l'imposition forcée, ainsi que l'utilisation d'entreprises tierces et de leurs comptes. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles le revenu financier total des Chabab pour 2023 a dépassé 150 millions de dollars, amassés par le biais de plusieurs activités génératrices de revenus, au sujet desquelles il continue d'enquêter.

Les efforts déployés pour affaiblir les Chabab doivent tenir compte des besoins humanitaires considérables et de la persistance des menaces qui pèsent sur la population civile. Tout au long des années 2023 et 2024, la population civile a subi de plein fouet le cycle des conflits, de la violence et des chocs climatiques, qui ont provoqué des déplacements, mis à rude épreuve les ressources et désorganisé les infrastructures et les moyens de subsistance. En 2024, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire en Somalie est estimé à 6,9 millions, dont 3,9 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'accès humanitaire neutre et impartial est restreint dans les zones contrôlées par les Chabab, ce qui fait ressortir la nécessité d'un tel accès humanitaire. Pour permettre aux humanitaires de fournir cette assistance, il est important que la législation antiterroriste exclue de son champ d'application les activités humanitaires impartiales.

Le Groupe d'experts a pris note du nombre élevé de rapports faisant état de violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris de violences sexuelles liées au conflit, et de graves violations sur la personne d'enfants. Les Chabab restent à l'origine du plus grand nombre de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants, d'enlèvements et de mariages forcés. Malgré l'engagement du Gouvernement de la République fédérale de Somalie à respecter les instructions permanentes de 2014 pour la prise en charge et la remise des enfants rescapés des groupes armés, ces enfants continuent d'être détenus dans des lieux officiels et non officiels et, dans certains cas, sont passibles de la peine de mort pour des délits commis alors qu'ils étaient associés aux Chabab.

Au cours de son mandat, le Groupe d'experts a enquêté sur l'évolution de la force et de l'emplacement de la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (QDe.115) en Somalie, y compris la réapparition du bureau Karrar en tant que plaque tournante administrative et financière clé pour l'EIIL au niveau mondial. La présence de l'EIIL-Somalie est concentrée dans la région de Bari, dans le Puntland, où l'on observe une augmentation des cas d'extorsion et de la contrebande, ainsi qu'un afflux de combattants étrangers représentant de nouveaux risques pour la sécurité de la Somalie et de la région.

Le Groupe d'experts note la persistance du *modus operandi* consistant à utiliser des cargos et des boutres de pêche (voiliers traditionnels) partout en mer d'Arabie pour la contrebande d'armes et de munitions destinées à des groupes armés non étatiques en Somalie ou au Yémen. Le 11 janvier 2024, la marine américaine a intercepté en mer d'Arabie un boutre transportant une cargaison de composants de missiles. Cette opération de contrebande était la troisième d'une opération de plus grande envergure lancée en août 2023, au cours de laquelle des armes auraient été introduites en contrebande depuis la République islamique d'Iran pour être transférées sur un autre navire au large des côtes somaliennes, le Yémen étant la destination finale. En outre, depuis août 2023, les autorités du Puntland ont réussi à intercepter des armes et à appréhender plusieurs trafiquants d'armes, dont six ressortissants yéménites.

Le Groupe d'experts a noté la résurgence de la piraterie somalienne depuis le 24 novembre 2023, avec plus de 25 attaques signalées contre des navires marchands et des boutres, y compris des détournements. La piraterie en Somalie est liée à l'insécurité et aux difficultés économiques sur terre. Depuis plusieurs années, la piraterie est réprimée par des mesures de sécurité telles que le déploiement de marines étrangères, la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion sur les navires et, enfin, la présence d'équipes de sûreté privées armées sur les navires. Avec le temps, cependant, les navires sont devenus moins nombreux à embarquer ces équipes privées et les compagnies maritimes ont assoupli leur politique de gestion des risques. Les

navires détournés et arraisonnés au cours de la vague actuelle de piraterie avaient un point commun : aucun d'entre eux n'avait embarqué d'équipe de sûreté privée armée.

En outre, par sa résolution 2696 (2023), le Conseil de sécurité a autorisé la vente en une seule fois des stocks de charbon de bois à Kismayo et alentour. Le 29 mai 2024, le Groupe d'experts a été informé que les milieux d'affaires du Djoubaland avaient confirmé au Gouvernement qu'ils avaient pu trouver un acheteur intéressé par le charbon de bois. Depuis lors, trois boutres ont embarqué du charbon de bois à Kismayo et sont partis pour Doubaï. À ce jour, environ 125 000 sacs de charbon de bois ont été exportés depuis Kismayo dans le cadre de cette vente en une seule fois. Le Groupe d'experts continue de surveiller les avancées réalisées quant à l'élimination en une seule fois des stocks de charbon de bois ainsi autorisée, et le respect de cette disposition.

Table des matières

		Page
I.	Mandat et méthode	8
II.	Les Chabab et la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie : menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie	8
	A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab)	8
	B. État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Somalie	13
III.	Perspectives en matière de sécurité régionale	16
IV.	Informations actualisées concernant les finances des Chabab	17
	A. Sources de financement des Chabab	17
	B. Action menée à l'échelle nationale pour désorganiser les capacités financières des Chabab	19
	C. Détournement de ressources	21
	D. Mécanismes de protection des lanceurs d'alerte	22
	E. Le Somaliland et le plan national de démantèlement financier	22
V.	Embargo sur les armes après le Gouvernement de la République fédérale de Somalie : gestion et traçage des armes et des munitions	23
	A. Informations limitées sur les notifications au titre des annexes A et B de la résolution 2713 (2023)	24
	B. Gestion des armes et des munitions : progrès et défis au niveau du Gouvernement et des États membres de la fédération	24
	C. Saisies d'armes appartenant aux Chabab dans les bases de l'ATMIS et de l'Armée nationale somalienne	27
	D. Retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et transition vers la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie : tirer les leçons de l'expérience	27
	E. Enquêtes du Groupe d'experts et traçage des armes, munitions et composants connexes utilisés par les Chabab	28
	F. Trafic d'armes transfrontalier : une perspective sous-régionale	29
	G. Trafic d'armes transfrontalier : une perspective sous-régionale	30
	H. Suivi et enquêtes relatifs aux attaques par tirs indirects menées par les Chabab	30
VI.	Menace que représentent les engins explosifs improvisés	31
	A. Tendances observées au cours de la période considérée en matière d'engins explosifs improvisés	31
	B. Analyse de l'utilisation par les Chabab des engins explosifs improvisés	31
VII.	Embargo sur le charbon de bois	33
	A. Mise en œuvre de l'embargo sur le charbon de bois	33
	B. Élimination totale, en une seule fois, des stocks de charbon de bois	33
VIII.	Sûreté maritime	34
	A. Trafic maritime et interceptions en mer	34

B. Résurgence de la piraterie 36

IX. Principales considérations en matière de protection et de situation humanitaire 42

A. Effets des conflits et de l'insécurité sur la population civile 43

B. Effet aggravant des chocs climatiques 44

C. Accès humanitaire dans les zones contrôlées par les Chabab 45

D. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2664 (2022) (exemption humanitaire) 46

E. Violence sexuelle et fondée sur le genre 46

F. Violations graves commises contre des enfants 48

X. Recommandations 50

Annexes* 53

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Mandat et méthode

1. Dans sa résolution 2713 (2023), le Conseil de sécurité définit le mandat du Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2713 (2023). Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 29 de la résolution, celui-ci communique au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab le présent rapport final sur ses enquêtes.

2. Le Groupe d'experts a été nommé par le Secrétaire général, dans la lettre en date du 29 décembre 2023 que ce dernier a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2024/48). Il est composé de cinq experts. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'experte en groupes armés/spécialiste de la région, bien que nommée par le Secrétaire général, n'a pas encore rejoint le Groupe. Le présent rapport contient les conclusions du Groupe d'experts sur la Somalie pour la période allant de septembre 2023 au 30 août 2024.

3. De janvier à août 2024, le Groupe d'experts a effectué plusieurs visites en Somalie et a rencontré les autorités du Gouvernement de la République fédérale de Somalie, des États membres de la fédération et des gouvernements des régions. Il s'est rendu à Mogadiscio, Garoowe, Baidoa, Kismayo et Hargeysa. Il a également rencontré des représentants de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et des représentants de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et d'organismes des Nations Unies, de partenaires internationaux, de diverses missions diplomatiques et d'organisations de la société civile. En mai 2024, il a participé à une réunion de coordination nationale sur la gestion des armes et des munitions, organisée par le Département central de surveillance du Bureau de la sécurité nationale, qui a rassemblé des représentants du Gouvernement, d'États membres de la fédération[1], des forces de sécurité somaliennes et de partenaires internationaux. Il a également participé à la quinzième réunion stratégique de l'industrie organisée par la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, qui s'est tenue les 29 et 30 mai 2024 à Madrid.

4. Le Groupe d'experts est guidé par les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir S/2006/997) et par les dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur le classement et le maniement des informations sensibles ou confidentielles (ST/SGB/2007/6). On trouvera une note détaillée sur sa méthode aux annexes 2 et 3 du présent rapport.

5. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le Groupe d'experts est engagé dans des discussions avec le Gouvernement sur les modalités de coopération avec ce dernier. Les missions du Groupe d'experts en Somalie devraient reprendre une fois que les questions en suspens auront été réglées.

II. Les Chabab et la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie : menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie

A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab)

6. Les Chabab (SOe.001) restent la menace la plus importante pour la paix et la sécurité en Somalie et ont réussi à résister aux offensives militaires répétées appuyées par le Gouvernement. Non seulement ils ont réussi à résister à ces opérations, mais

[1] Galmudug, Hirchébéli, Djoubaland et État du Sud-Ouest.

ils ont repris des zones précédemment libérées, notamment Ceel Buur et Cowsweyne (Galmudug). Le groupe continue de mener des attaques complexes contre le Gouvernement, l'ATMIS et des cibles internationales, ainsi que contre les civils et les milieux d'affaires, notamment des attaques visant des marchés très fréquentés de Mogadiscio[2]. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, il bénéficie de la présence des Amniyat, son service de renseignement, qui se sont avérés difficiles à désorganiser pour les services de sécurité.

1. Commandement, structure et dynamique

7. Ces dernières années, la structure de la haute hiérarchie des Chabab est restée relativement stable. Au cours de l'année écoulée, une personne a été nommée à un poste de haut niveau : Yassir Jiis (non inscrit sur la Liste) a été remplacé par une personne connue sous le nom de Guled « Ilkacase » (alias Guled aux dents rouges, non inscrit sur la Liste) alias Muse, pour occuper les fonctions de chef du bureau militaire (maktab Jabhat. Guled est originaire du nord-ouest de la Somalie et était auparavant basé dans les montagnes de Galgala, puis dans la région de Gedo. Yassir Jiis reste un dirigeant important au sein des Chabab mais n'occupe actuellement aucune fonction officielle.

8. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'étayer les allégations de luttes intestines parmi les Chabab. Ahmed Diriye (SOi.014, alias Ahmed Umar, Abu Ubaidah) reste fermement aux commandes en tant qu'émir, avec Abukar Ali Adan (SOi.018) comme adjoint. Mahad Karate (SOi.020), l'ancien émir adjoint, est un proche confident de l'émir.

9. Les Chabab conservent un conseil exécutif et une Choura, mais ni l'un ni l'autre ne tiennent actuellement de réunions régulières, pour des raisons de sécurité. Le conseil exécutif est constitué de l'équivalent de tous les chefs de bureau (*makatib*), tandis que la Choura rassemble les chefs de bureau, les gouverneurs de région (*walis*), les commandants militaires (*jabha*) et des combattants étrangers. Il existe également un commandement général (*Qiyadatal Aama*), qui constitue un petit cercle restreint consulté plus étroitement par Diriye. Néanmoins, l'émir des Chabab est en définitive le seul à pouvoir prendre des décisions (voir annexe confidentielle 5).

2. Attaques très médiatisées à Mogadiscio

10. Les Chabab continuent de se livrer à des attaques très médiatisées à Mogadiscio. Ces attaques remettent en cause l'autorité du Gouvernement et montrent clairement que les Chabab sont toujours capables de pénétrer dans des zones sensibles et protégées.

11. Il s'agit notamment des attaques suivantes :

- Le 10 février 2024, une attaque venue de l'intérieur et dirigée contre la base militaire General Gordon, ayant visé des conseillers militaires des Émirats arabes unis et de Bahreïn[3] ;
- Les 14 et 15 mars 2024, une attaque complexe contre un hôtel situé à un peu plus d'un demi-kilomètre de la Villa Somalia[4] ;

[2] Voir Al Jazeera, « Ten dead, 20 others injured in multiple blasts in market in Somali capital », Al Jazeera, 6 février 2024.

[3] Jon Gambrell, « Al-Shabab claims attack in Somali capital that kills 4 Emirati troops and 1 Bahraini officer », Associated Press, 12 février 2024.

[4] Abdi Sheikh, « Three soldiers die in hotel attack in Somali capital: police », Reuters, 15 mars 2024.

- Le 3 mai 2024, l'assassinat du lieutenant-colonel de police Adan Omar Ahmed à l'intérieur d'une zone protégée dans le district de Xamar Jajab[5] ;
- Le 14 juillet 2024, l'attaque complexe contre des civils au « Top Coffee », commerce du quartier de Boondheere[6] ;
- Le 2 août 2024, l'attaque complexe visant des civils dans un restaurant de la plage du Lido à Mogadiscio, ayant fait plus de 284 victimes, dont près de 100 morts[7] ;
- Le 21 août 2024, de multiples attaques contre des forces de sécurité et des postes de contrôle, dont deux attentats au véhicule piégé déjoués par l'Agence nationale de renseignement et de sécurité[8].

12. Le Gouvernement a investi dans des mesures d'atténuation pour empêcher les Chabab de mener des attaques complexes, notamment en installant des caméras aux points de contrôle à l'entrée de Mogadiscio, en organisant des rotations fréquentes et la co-implantation du personnel des forces de sécurité, et en intensifiant le contrôle des véhicules entrant à Mogadiscio. Les enquêtes internes et l'analyse d'images vidéo ont dans certains cas conduit à l'arrestation de membres des forces de sécurité, mais donnent également à penser que les Chabab dissimulent mieux les conteneurs d'explosifs, ce qui pourrait nécessiter une formation supplémentaire et des équipements de détection d'explosifs (voir par. 130)[9].

3. Succès et échecs militaires contre les Chabab

13. Depuis l'apogée de l'offensive contre les Chabab menée en 2022 et 2023 par le Gouvernement, ce dernier a connu des revers importants qui ont mis en lumière les enjeux de la constitution des forces et du maintien du contrôle des zones libérées. La capacité des forces spéciales somaliennes de combattre sur plusieurs fronts à la fois et les problèmes liés à l'infiltration des forces de sécurité par les Chabab ont en outre été mis en évidence à la suite de ces pertes militaires.

14. Les Chabab continuent de mener des attaques contre l'ATMIS et l'Armée nationale somalienne, en particulier dans le Bas-Chébéli et le Moyen-Chébéli, encerclant Mogadiscio[10]. Dans ces régions, ils utilisent les routes pour taxer les commerçants locaux et pour déplacer leurs combattants, leurs fonds et leurs armes. La route la plus directe reliant Jilib et Bu'aale à Mogadiscio passe par Baraawe, Bulo Marer et Marka. Bien que ces villes soient contrôlées par le Gouvernement, les zones environnantes sont contestées. D'autres itinéraires de transit importants à partir de Mogadiscio passent par Afgooye dans le Bas-Chébéli et Balcad, dans le Moyen-Chébéli. Dans ces villes, très proches de Mogadiscio, les civils continuent de vivre dans l'insécurité et de subir des actes d'intimidation et de violence qui sont le fait des Chabab et d'autres acteurs armés.

15. Les convois de l'Armée nationale somalienne et de l'ATMIS continuent d'être la cible d'attentats au moyen d'engins explosifs improvisés, ce qui crée des risques

[5] Horn Observer, « Weeks after police officer's abduction, another policeman assassinated in Mogadishu », 5 mai 2024.
[6] Ibrahim Aden et Basillioh Rukanga, « Car bomb kills Somalis watching Euro football final », BBC, 15 juillet 2024.
[7] Rapport confidentiel sur la sécurité, août 2024.
[8] Voir https://mogadishu24.com/al-shabaab-claims-deadly-attack-on-security-checkpoints/.
[9] Source officielle confidentielle.
[10] Source officielle confidentielle. Voir également Armed Conflict Location and Event Data, "Somalia: dispute over constitutional amendment and increased al-Shabaab attacks", ACLED, 26 avril 2024 ; et *Armed Conflict Location and Event Data*, "Somalia: Al-Shabaab regains lost territories amid run-up to State elections", 28 mars 2024.

importants pour la sécurité des mouvements de troupes et du réapprovisionnement, ainsi que pour les opérations d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et a des répercussions sur les opérations offensives et le moral des troupes. La capacité des Chabab de perturber la logistique de l'Armée, y compris le réapprovisionnement en munitions, reste un défi et un signe de vulnérabilité majeurs (voir par. 104 et 105).

16. Malgré ces difficultés, le Gouvernement continue de tenir les principales zones libérées à Ceel Dheer et Xarardheere, dans le port naturel de Ceel-Huur, et à Masagaway (Galmudug).

17. En août 2023, l'offensive menée par le Gouvernement a subi d'importants revers à Budbud, Ceel Buur, Cowsweyne et Galcad, qui étaient toujours sous le contrôle des Chabab en août 2024.

18. Le 26 août 2023, les Chabab ont mené une attaque majeure contre l'Armée nationale somalienne à Cowsweyne, qui n'avait été libéré que quelques jours auparavant. Les médias du groupe ont affirmé avoir tué plus de 175 membres de l'Armée au cours de cette attaque[11]. Entre les 29 et 30 août 2024, les Chabab ont repris Ceel Buur, qui avait été brièvement tenu par l'Armée[12].

19. Le 24 janvier 2024, les Chabab ont revendiqué une attaque de grande envergure contre l'Armée nationale somalienne dans la région de Caad (Mudug), notamment contre les forces Danab, Gorgor, Darwich et Macawisley. La branche médiatique des Chabab, al-Kata'ib, a ensuite publié des photos et des vidéos de l'attaque, au cours de laquelle le groupe a affirmé avoir saisi des véhicules, des armes et d'autres types d'équipements militaires[13].

20. Entre le 9 et le 14 mars 2024, les Chabab ont repris plusieurs villes clés de la région de Mudug qui avaient été libérées en 2022 et 2023[14].

21. Le 27 avril 2024, les Chabab ont repris Ciidciidka et Cali Fooldheere dans le district de Mahadday Weym (Moyen-Chébéli, Administration provisoire du Hirchébéli), d'où l'Armée nationale somalienne s'est retirée[15]. Dans l'État du Hirchébéli, le Gouvernement continue à contrôler les zones libérées à l'est du fleuve Chébéli mais peine à maîtriser l'intensification du conflit interclanique, ce qui pose de nouveaux problèmes de sécurité (voir par. 101 à 103 et 171).

22. C'est dans l'État du Sud-Ouest, où l'Armée nationale somalienne n'a réalisé aucune avancée majeure au cours de la période considérée, que les Chabab continuent de revendiquer le plus grand nombre d'attaques[16]. Les forces éthiopiennes, notamment sous l'égide de l'ATMIS, assurent actuellement une protection dans les principales villes contrôlées par le Gouvernement à Baidoa, Ceel Barde, Diinsoor, Xuddur et Waajid, ainsi qu'à Baardheere, Garbahaarrey et Luuq, dans la région de Gedo (Djoubaland).

23. Le 1er septembre 2024, les Chabab ont lancé une attaque par tirs indirects contre l'aéroport de Baidoa. Il n'a été fait état d'aucune victime, mais la piste d'atterrissage

[11] Horn Observer, « Dozens of Somali soldiers killed, others captured in a daring Al-Shabaab attack », 26 août 2023.

[12] « Al-Shabaab recaptured El Buur », *The Somali Digest*, 30 août 2023.

[13] Site Intelligence, « Shabaab leadership announce 191 dead in major operation on special SNA units in Mudug », 24 janvier 2024.

[14] Horn Observer, « Al-Shabaab seizes control of towns and villages abandoned by Somali army, militia », 18 mars 2024.

[15] Jama, « Al-Shabab regains strategic locations in Middle Shabelle amid clan rivalries », *The Somali Digest*, 27 avril 2024.

[16] Source confidentielle. Voir également Site Intelligence, « Shabaab Claims 3 targeted killings, multiple raids on Somali, Ethiopian, Kenyan, and Ugandan military positions », 22 mai 2024.

a été légèrement endommagée, ce qui montre la vulnérabilité de la capitale de facto de l'État du Sud-Ouest (voir annexe 19)[17].

24. En juillet et en août 2024, les opérations menées par le Gouvernement contre les Chabab dans le Djoubaland ont permis de dégager plus de 100 kilomètres le long de la route principale qui relie Kismayo à Afmadow, faisant subir de lourdes pertes aux Chabab. Le 22 juillet 2024, les forces fédérales et régionales ont repoussé trois attaques distinctes des Chabab contre leurs positions à Buulo Xaaji, Harbole et Miido/Bibi, imposant à nouveau de lourdes pertes aux Chabab[18]. Dans un communiqué de presse, l'administration du Djoubaland a affirmé avoir tué plus de 135 militants des Chabab (voir annexes 4a et 4b).

25. Les Chabab chercheraient également à se doter de nouveaux moyens, notamment de drones armés (voir annexe 22). Des drones commerciaux sont utilisés en Somalie et ont été utilisés par les Chabab aux fins d'activités de surveillance[19]. Cela ne nécessite pas ou n'indique pas nécessairement des transferts de technologie émanant d'autres groupes armés, mais le Groupe d'experts continue d'enquêter à ce sujet.

4. Médias et propagande des Chabab

26. Les Chabab conservent une présence en ligne sophistiquée et une branche de médias sociaux, notamment leur fondation médiatique *al-Kata'ib* et l'agence de presse en langue arabe Shahada News Agency, qui a récemment élargi sa couverture mondiale[20]. Ils font également régulièrement la une des médias et de la propagande d'Al-Qaida.

27. L'Agence nationale de renseignement et de sécurité de la Somalie identifie et ferme régulièrement des sites Web, des comptes de médias sociaux et des groupes de discussion affiliés aux Chabab, mais l'espace médiatique numérique reste difficile à contrôler. De nouveaux sites Web, comptes de médias sociaux et groupes de discussion remplacent rapidement ceux qui ont été fermés.

28. Le Groupe d'experts a constaté les efforts déployés par les Chabab pour tirer parti des faits survenus récemment dans la région et au Moyen-Orient. Les médias des Chabab continuent également de faire état de victimes civiles attribuées à l'ATMIS et aux forces internationales, parfois en utilisant des termes de droit international humanitaire[21].

29. Le 18 juin 2024, *Al-Kata'ib* a publié sa vidéo de propagande annuelle à l'occasion de l'Eïd. Le Comité a examiné cette vidéo, qui présente de manière proéminente des séquences graphiques sous le sous-titre : « How can we be content with abandoning jihad? ». Après environ 30 minutes est diffusé un chant en pachto (*nashid*) faisant l'éloge des Taliban. La vidéo montre également des dizaines de membres des « forces spéciales » s'entraînant à l'académie militaire Oussama Ben Laden[22].

---

[17] Voir Somali Guardian, « Mortar barrage hits Somalia's Baidoa airport », 1er septembre 2024.

[18] Reporter attaché au journal, « Somalia: dozens of Al-Shabaab militants killed in foiled attack », Garowe Online, 22 juillet 2024.

[19] Sources officielles confidentielles.

[20] Voir Africa Defense Forum, « Al-Shabaab continues to expand media operations », 30 juillet 2024.

[21] Voir Site Intelligence, « Amid Eid festivities in Shabaab-controlled territories, Somalis remember Gaza and decry alleged Ethiopian ambitions », 15 avril 2024; et Site Intelligence, « Shabaab vows revenge for alleged Ugandan massacre of Somali farmers in Lower Shabelle », 17 juillet 2024.

[22] Voir également Caleb Weiss, « Shabaab advertises creation of "special forces" unit », Long War Journal, 19 juin 2024.

B. État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Somalie

30. Le Groupe d'experts a noté un changement important quant aux effectifs et à la configuration de la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Somalie, qui avait été considérablement affaiblie après la mort de Suhayl Aalim Abd El-Rahman, alias Bilal al-Sudani, en janvier 2023. L'EIIL-Somalie est dirigé par un cadre d'anciens militants des Chabab basés dans la région de Bari (Puntland) mais a récemment reçu un afflux de combattants étrangers qui ont élargi et renforcé ses capacités face aux Chabab. Cela a coïncidé avec la réapparition du bureau Karrar en tant que centre administratif et financier clé pour l'EIIL au niveau mondial[23].

31. Le Puntland constitue un « pont stratégique » entre la Corne de l'Afrique et le Golfe, de l'autre côté de la mer Rouge, dont l'EIIL a cherché à tirer parti pour déplacer et entraîner ses combattants, se livrer à la contrebande d'armes et générer des revenus par le biais de diverses activités illicites, et par le biais de la collecte d'impôts (*zakawat*) auprès d'entreprises à Boosaaso et ailleurs en Somalie, y compris à Mogadiscio.

32. Le bureau Karrar est redevenu un centre important pour l'administration et les finances de l'EIIL. Cette situation a engendré de nouveaux risques pour la sécurité de la Somalie, car l'EIIL-Somalie a simultanément étendu sa base d'opérations dans le Puntland, qui constitue une base pour les opérations de l'EIIL dans l'ensemble de la région. L'utilisation opaque des cryptomonnaies engendre des défis supplémentaires pour les autorités du Gouvernement et des États membres de la fédération, qui ont besoin de nouvelles capacités d'enquête et d'une meilleure sensibilisation pour détecter les cryptotransactions.

33. Il est à noter qu'aucun des hauts responsables de l'EIIL-Somalie ou du bureau Karrar n'est actuellement inscrit sur une liste relevant de l'un quelconque des régimes de sanction imposés par l'Organisation des Nations Unies.

1. Dynamique des dirigeants de l'EIIL-Somalie

34. La structure exacte de la direction du bureau Karrar et de la « province » (*wilaya*) de l'EIIL-Somalie reste opaque. Le bureau Karrar collecte et distribue des fonds, facilite les déplacements et l'entraînement de combattants étrangers, coordonne les opérations entre groupes affiliés et est probablement impliqué dans la contrebande d'armes et d'autres biens à l'appui des opérations de l'EIIL dans le monde. Il relève de la direction générale des provinces de l'EIIL, qui elle-même relève du « bureau du califat ».

35. Certaines informations donnent à penser qu'Abdul Qadir Mumin (non inscrit sur la Liste) aurait été promu calife mondial, mais le Groupe d'experts n'a reçu aucune preuve à l'appui de cette affirmation. Le dernier poste confirmé de cette personne est celui de chef de la direction générale des provinces, ce qui lui confère un rôle de chef de file des groupes affiliés à l'EIIL en Afrique.

36. Abdirahman Fahiye Isse Mohamud, alias Fahiye (non inscrit sur la Liste) est l'émir de l'EIIL-Somalie et, à ce titre, le responsable des opérations de l'EIIL en Somalie. Abdiwali Waran-Walac (non inscrit sur la Liste), également originaire de la région de Bari dans le Puntland, est actuellement le chef des finances de l'EIIL-Somalie[24].

37. Les enquêtes sur le bureau Karrar laissent penser que Bilal al-Sudani n'a pas été remplacé par une seule personne, mais plutôt par quelques personnes clés qui ont

[23] S/2024/556, p. 3.
[24] Sources officielles confidentielles.

repris ses rôles et responsabilités antérieurs, ce qui rend ces réseaux plus décentralisés et difficiles à désorganiser[25]. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles au moins un ressortissant syrien occupe actuellement un poste de direction au sein du bureau Karrar[26].

38. Mumin était auparavant membre des Chabab et a créé la faction EIIL-Somalie dans le Puntland en octobre 2015, déclarant son allégeance à Abu Bakr al-Baghdadi en même temps qu'un petit groupe de transfuges des Chabab[27]. Mumin, Fahiye et Waran-Walac bénéficient de la protection que leur confèrent leurs affiliations et réseaux de sous-clans dans la région de Bari, et tirent avantage aussi du terrain difficile de la chaîne montagneuse de Cal Miskaat, qui complique les opérations menées contre l'EIIL.

2. Combats récents entre l'EIIL-Somalie et les Chabab dans la chaîne montagneuse de Cal Miskaat

39. Entre la fin de 2023 et le milieu de 2024, l'EIIL-Somalie a réalisé d'importantes avancées contre les Chabab dans la chaîne montagneuse de Cal Miskaat, dans le Puntland, repoussant le groupe dans un recoin au sud-est de Boosaaso[28]. La progression de l'EIIL a été décrite comme un « changement radical » par rapport aux années précédentes et les sources officielles notent que cela est probablement dû, en partie, à une augmentation du nombre de combattants étrangers[29].

40. En avril 2024, il a été fait état dans le journal hebdomadaire en ligne de l'EIIL, *Al-Naba*, que l'EIIL-Somalie avait pris le contrôle total de Cal Miskaat et s'était emparé d'armes et de matériel militaire (voir annexes 5a et 5b). Bien que ces affirmations soient exagérées, l'EIIL-Somalie serait au plus fort de sa puissance depuis sa création[30].

41. L'EIIL-Somalie ne contrôle actuellement aucun centre de population dans la région de Bari, mais a établi des bases dans quatre districts : Balidhidin, Hunbays, Iskushuban et Qandala[31].

42. Les Chabab conservent leur bastion dans les montagnes occidentales de Cal Madow, jusqu'à certaines parties de Bari et de Sanaag. Leurs combattants à Galgalo sont principalement recrutés dans le sud et le nord-ouest de la Somalie, et seulement 20 % d'entre eux seraient originaires du Puntland[32].

43. Les deux groupes versent des salaires plus élevés aux combattants basés dans les chaînes montagneuses de Cal Madow et Cal Miskaat en raison des rudes conditions de vie, et les deux groupes y maintiennent une présence pour extorquer des paiements aux entreprises et accéder aux itinéraires de contrebande bien établis dans la région de Bari (Puntland)[33].

3. Combattants étrangers au sein de l'EIIL-Somalie

44. Les effectifs et les moyens de l'EIIL sont difficiles à vérifier, mais des estimations récentes donnent à penser que le groupe a probablement doublé de taille,

---

[25] Ibid.
[26] Ibid.
[27] BBC Monitoring, « IS issues rare Somalia video as part of global allegiance series », 20 juillet 2019.
[28] Source confidentielle, juin 2024.
[29] Entretien confidentiel, mars 2024.
[30] Source officielle confidentielle.
[31] Ibid.
[32] Ibid.
[33] Entretiens confidentiels, juin et août 2024.

en partie du fait d'un afflux de combattants étrangers. En 2019, le Groupe d'experts a estimé que l'EIIL disposait d'une force de 340 combattants dans le Puntland[34]. Des rapports plus récents donnent à penser que les effectifs actuels du groupe se situent entre 600 et 700 combattants[35]. Les combattants étrangers arrivent dans le Puntland par voie maritime et terrestre. Le Puntland englobe près d'un tiers du littoral somalien et ne se trouve qu'à 130 milles marins du Yémen.

45. L'utilisation d'itinéraires terrestres par les combattants étrangers pour entrer dans le Puntland a été confirmée au Groupe d'experts sur la base des visas et des billets d'avion procurés à des personnes faisant actuellement l'objet d'enquêtes dans les États Membres concernés[36]. La coordination et l'échange d'informations entre les États Membres de la région se sont avérés particulièrement difficiles pour ce qui est d'intercepter les combattants étrangers cherchant à rejoindre l'EIIL-Somalie dans le Puntland.

46. Au cours de l'année écoulée, le Puntland a arrêté des dizaines de combattants étrangers originaires d'Éthiopie, du Maroc, de la République arabe syrienne, du Soudan, de la République-Unie de Tanzanie et du Yémen[37]. En mars 2024, il a condamné six ressortissants marocains pour avoir rejoint l'EIIL, mais leurs peines de mort ont ensuite été converties[38]. Pendant leur détention, les intéressés ont confirmé la présence importante de combattants étrangers s'entraînant en petits groupes avec des formateurs originaires du Moyen-Orient[39].

47. Le Groupe d'experts enquête également sur les combattants étrangers qui ont été envoyés pour suivre un entraînement dans la région des montagnes Cal Miskaat avant de retourner dans leur pays d'origine ou auprès d'autres groupes affiliés à l'EIIL dans la région.

4. Extorsions de fonds : concurrence entre l'EIIL-Somalie et les Chabab

48. L'EIIL-Somalie a ciblé à plusieurs reprises des entreprises pour non-paiement de la *zakawat*, le groupe cherchant à accroître les revenus générés par les extorsions de fonds à Boosaaso et à Mogadiscio, en concurrence directe avec les Chabab. Le Groupe d'experts a pris note d'au moins trois attaques à l'engin explosif improvisé et à la grenade contre des entreprises à Boosaaso au cours de la période couverte par le présent rapport :

- Le 20 novembre 2023, une équipe de neutralisation des explosifs et munitions dans le Puntland a procédé à la neutralisation d'un engin explosif improvisé dont la cible était l'entreprise de construction Bulsho à Boosaaso[40] ;
- Le 5 mai 2024, une attaque à l'engin explosif improvisé télécommandé contre l'entreprise de construction Bulsho à Boosaaso ;
- Le 9 juillet 2024, une attaque à la grenade contre l'entrepôt de la « Marhaba Trading company » à Boosaaso (voir annexe 9).

49. Le montant des recettes générées annuellement par l'EIIL-Somalie n'est pas confirmé, mais de nombreuses sources officielles ont fait état d'une augmentation par

[34] S/2019/858, par. 56.
[35] Sources officielles confidentielles.
[36] Ibid.
[37] Ibid.
[38] Reporter attaché au journal, « Somalia: military court releases Moroccans sentenced to death for joining ISIS », Garowe Online, 14 mai 2024.
[39] Source officielle confidentielle, juin 2024.
[40] Reporter attaché au journal, « Somalia's Puntland foils ISIS terrorist attack in Gulf of Aden port city », Garowe Online, 20 novembre 2023.

rapport aux années précédentes. L'EIIL-Somalie devancerait désormais les Chabab en termes de collecte de revenus à Boosaaso[41].

50. Compte tenu de la taille relativement modeste de l'EIIL-Somalie, le groupe peut subvenir à ses besoins et générer des revenus supplémentaires pour d'autres groupes affiliés à l'EIIL par l'intermédiaire du bureau Karrar.

51. Si la présence de l'EIIL en Somalie reste limitée et son budget relativement maigre par rapport à celui des Chabab, l'augmentation du nombre de combattants étrangers et l'intensification du recours à l'extorsion et aux activités de contrebande liée à l'extension de la présence d'EIIL-Somalie dans le Puntland constituent une menace importante pour la paix et la sécurité dans le pays, ce qui a des implications plus larges pour la paix et la sécurité dans la région.

III. Perspectives en matière de sécurité régionale

52. Au moment de présenter son rapport, le Groupe d'experts ne dispose toujours pas d'un spécialiste de la région. Il prévoit d'étendre ses enquêtes régionales dès que l'experte en la matière sera en mesure de se joindre à lui et relève les éléments ci-après en vue d'une enquête plus approfondie.

53. Dans son rapport final de 2023, le Groupe d'experts a fait état d'attaques transfrontalières des Chabab en Éthiopie et au Kenya[42]. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Chabab ont continué de mener des attaques transfrontalières au Kenya, en particulier dans les comtés de Garissa, Lamu, Mandera et Wajir, dans le nord-est du pays, le long de la frontière avec la Somalie. Le Groupe d'experts rappelle l'importance de la coopération transfrontalière[43] pour le traçage des caches d'armes des Chabab saisies par les forces de sécurité kényanes (voir annexe 21).

54. Des informations indiquent également que les Chabab sont impliqués dans la traite des femmes et des filles du Kenya vers la Somalie à des fins d'esclavage sexuel et de mariages forcés, et ont pour cela recours à divers moyens, dont la tromperie, la coercition et l'enlèvement[44]. Le Groupe d'experts continuera à enquêter sur ces informations.

55. Les Chabab disposent d'un bureau des combattants étrangers chargé de la réinstallation et du soutien aux combattants étrangers en Somalie. Maalim Salman (SOi.013) dirige ce bureau, mais ses responsabilités seraient principalement financières et administratives, plutôt qu'opérationnelles. Le Groupe d'experts continuera d'enquêter.

56. Depuis novembre 2023, les houthistes lancent des attaques en mer Rouge à partir du Yémen contre des navires affiliés ou liés à des conflits régionaux. Ces attaques ont entravé le commerce mondial et la liberté de navigation, un fort pourcentage de compagnies ayant dérouté leurs navires de la mer Rouge pour emprunter l'itinéraire plus long et plus coûteux qui passe par le cap de Bonne-Espérance. Le tonnage des navires entrant dans le golfe d'Aden a chuté de plus de

[41] Source officielle confidentielle.
[42] S/2023/724, par. 33 à 36.
[43] Ibid., par. 33, 34 et 100 et recommandation 131 a).
[44] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), « Tackling sexual violence in Somalia: prevention and protection ». 7 mai 2024 ; p.15.

70 % entre le début du mois de décembre 2023 et la première moitié du mois de février 2024[45].

57. Simultanément, le Groupe d'experts a observé la résurgence de la piraterie le long des côtes somaliennes (voir par. 146 à 166). La combinaison de ces deux menaces maritimes a compromis la sûreté maritime ainsi que la sécurité et la stabilité régionales, non seulement en mer Rouge, mais aussi dans le golfe d'Aden, la mer d'Arabie et l'océan Indien occidental (voir annexe 8).

58. Une coopération régionale et internationale coordonnée visant à renforcer le dispositif de sécurité nationale de la Somalie et sa capacité de sécuriser ses stocks d'armes et de munitions, de réduire les flux illicites d'armes et de munitions, de contrôler les frontières terrestres, de renforcer la connaissance du domaine maritime et de gérer les ports d'escale aura un effet positif sur la sécurité de la région de la Corne de l'Afrique.

59. Le Groupe d'experts a noté la participation accrue de délégations somaliennes à d'importants mécanismes régionaux et mondiaux de contrôle des armements, notamment la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage qui s'y rapporte, tenue au Siège de l'Organisation des Nations à New York, ainsi qu'aux réunions préparatoires régionales organisées à Nairobi.

IV. Informations actualisées concernant les finances des Chabab

A. Sources de financement des Chabab

60. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de son mandat, le Groupe d'experts a recensé les méthodes utilisées par les Chabab pour collecter, déplacer, stocker et utiliser des fonds. Il a également élaboré des études de cas à l'intention des institutions compétentes du Gouvernement afin de détecter les infractions financières et les activités de financement du terrorisme des Chabab et d'enquêter à leur sujet, et de désorganiser les finances du groupe.

61. Le Groupe d'experts note que les raids menés par le Gouvernement sur les postes de contrôle et la fermeture des comptes bancaires et des comptes d'argent mobile, dont il est fait état dans son rapport final de 2023, ont eu des répercussions temporaires sur les revenus des Chabab. Cela a toutefois été de courte durée en raison de la capacité limitée à perpétuer une approche coordonnée pour désorganiser les modes d'opération du groupe. Celui-ci continue d'utiliser les mêmes méthodes pour collecter, déplacer et stocker ses fonds.

62. Les Chabab disposent toujours d'une solide base financière provenant de la taxation illégale de toutes les activités économiques et de tous les produits transitant par les zones qu'ils contrôlent, y compris les taxes foncières à l'intérieur comme à l'extérieur de ces zones. Une étude[46] montre que les revenus générés par le groupe sont restés constants avec une marge de +/-20 % de 2019 (163 millions de dollars) à 2023, avec un creux en 2022 (144 millions de dollars). Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles le revenu financier global des Chabab pour 2023 a dépassé 150 millions de dollars, du fait des vastes opérations financières du groupe,

[45] Céline Bacrot et Marc-Antoine Faure, « Red Sea Crisis and implications for trade facilitation in Africa », UNCTAD Transport and Trade Facilitation Newsletter, No. 101, 17 avril 2024.

[46] Rapport confidentiel, avril 2024.

y compris l'identification de nouveaux produits tels que les rebuts de fabrication, l'application de nouveaux droits et de nouvelles taxes ayant été imposées en 2024 (voir annexe 9). À titre d'indicateur d'une seule activité génératrice de revenus pour le groupe, un camion de ferraille génère entre 4 000 dollars et 6 000 dollars par cargaison, selon sa taille ; en supposant que 15 camions peuvent traverser en une journée le territoire contrôlé par les Chabab, le groupe peut générer jusqu'à 90 000 dollars de revenus par jour (soit 1 080 000 dollars par an).

63. Les Chabab ont réagi à l'introduction récente par le Gouvernement d'une taxe de 5 % sur les ventes[47] et ont lancé un avertissement aux institutions financières et aux entreprises, exhortant les gens à fermer leurs comptes et à récupérer leurs fonds auprès de ces institutions, ce qui a perturbé les services à Mogadiscio. Le 24 août 2024, les Chabab ont pris pour cibles deux marchés[48] de Mogadiscio, causant des pertes de marchandises se montant à plusieurs millions de dollars.

64. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles les Chabab se sont dotés d'un comité d'investissement, dirigé par le chef des finances du groupe[49] et opérant sous la direction de son émir. Le rôle de ce comité[50] serait de s'assurer que les fonds sont investis dans des entreprises légales, toutes les cotisations et taxes étant payées, afin qu'aucun fonds ne soit perdu[51]. La décision finale concernant les investissements est prise depuis la base des Chabab à Jilib. Selon les informations reçues, la plupart des investissements du groupe dans des entreprises légales sont faits dans les régions les plus importantes du pays, dont Mogadiscio. Ces activités commerciales peuvent être liées à des investissements dans des entreprises légitimes ou à la création d'entreprises légitimes, ou bien à la fourniture de fonds destinés à de jeunes entreprises[52] ; le retour sur investissement des Chabab se situerait alors entre 50 % et 80 %[53]. Le Groupe d'experts a entrepris de dresser la liste de ces entreprises.

65. Le Groupe d'experts a également identifié des comptes d'entreprises affichant des transactions anormales, telles que d'importants dépôts en espèces dépassant le seuil normal, ce qui donne à penser que des fonds légitimes sont mêlés à des fonds acquis de manière illicite (voir annexe confidentielle 12). Il a également identifié des numéros de compte suspects[54], dont l'un est domicilié dans une institution financière à Hargeysa et associé au nom d'une personne ou d'une entreprise qui se trouve dans le sud du pays. Le Groupe d'experts continue d'enquêter à ce sujet. Le 4 septembre 2024, un procès tenu à Mogadiscio a révélé comment les Chabab ont réussi à faire transiter plus de 12 millions de dollars via le secteur bancaire[55].

[47] Reporter attaché au journal, « Al-Shabaab threatens financial institutions over Somalia's new 5% sales tax. », *Garowe Online*. 26 août 2024.

[48] Horn Observer, « Al-Shabaab attack on Mogadishu markets inflicts $4 million in losses amid government's failure to protect businesses », 28 août 2024.

[49] Source officielle confidentielle.

[50] S/2021/849, par. 52 (concernant le fait que le groupe manifeste par nature un esprit d'entreprise eu égard aux investissements).

[51] Source confidentielle.

[52] Sources officielles confidentielles.

[53] Confirmé par diverses sources.

[54] Informations officielles confidentielles sur le compte figurant sur la liste de surveillance.

[55] Dalmar, « Al-Shabab network moved $12.6 million through Mogadishu's banking system », *The Somali Digest*, 4 septembre 2024.

B. Action menée à l'échelle nationale pour désorganiser les capacités financières des Chabab

1. Mise en œuvre des sanctions et démantèlement des sources de financement des Chabab

66. Comme indiqué précédemment, le Gouvernement a déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre son plan visant à démanteler les sources de financement des Chabab, conformément à la résolution 2551 (2020) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité[56].

67. Récemment, le Gouvernement de la République fédérale de Somalie a publié deux listes nationales de désignation sur lesquelles sont inscrites des personnes soupçonnées de financer les activités terroristes des Chabab, conformément à l'article 6 de la loi nationale de 2023 relative aux sanctions financières ciblées[57] : l'une le 13 avril 2024, sur laquelle sont désignées neuf personnes, et l'autre le 18 juillet 2024, sur laquelle sont désignées huit personnes soupçonnées de financer ou de faciliter le terrorisme (voir annexes 10 et 11).

68. En mai 2024, deux personnes[58] ont été identifiées et appréhendées pour avoir facilité des transactions financières des Chabab en utilisant leurs comptes bancaires[59].

69. En outre, comme il en est fait état dans le rapport final de 2023 du Groupe d'experts[60], au cours du dernier trimestre de 2022 et au début de 2023, les autorités somaliennes ont gelé 320 comptes dont elles soupçonnaient qu'ils étaient liés aux Chabab, après avoir reçu des informations émanant des services de répression. Au cours de son mandat actuel, le Groupe d'experts a été informé par le Gouvernement que le solde total de ces comptes gelés s'élevait à environ 320 000 dollars.

70. Le gel des comptes est la première de trois étapes et précède généralement une saisie exécutoire des biens. Le processus de gel est donc une mesure exceptionnelle utilisée pour intercepter des transactions présumées liées au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme. Le Groupe d'experts note que ces premiers résultats positifs ne pourront être confortés que grâce à une approche coordonnée et collective de toutes les institutions concernées, étayée par un cadre juridique, réglementaire et institutionnel solide. Il continue d'enquêter sur les effets du gel des comptes susmentionnés.

71. Le Centre d'information financière du Gouvernement a également indiqué au Groupe d'experts que pour améliorer le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, toutes les institutions qui font partie de cet écosystème doivent renforcer leurs capacités afin de mieux comprendre les questions connexes et d'établir de meilleurs systèmes de coordination, de collaboration et d'enquêtes conjointes. Les rôles et responsabilités respectifs des institutions concernées devront être clarifiés par celles-ci. L'actuel plan de démantèlement financier, élaboré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires conformément à la résolution 2713 (2023), constitue un bon point

[56] Demandant au Gouvernement de la République fédérale de Somalie, à l'ONUDC et au Groupe d'experts d'échanger des informations sur un plan concret visant à démanteler les sources de financement des Chabab.

[57] Somalie, Cabinet du Premier Ministre, *Targeted Financial Sanctions Regulations* (2023).

[58] Mustaqbal Media, « Mogadishu court sentences elderly man for financing terrorism », 17 mai 2024.

[59] Halqabsi News, « Woman sentenced to eight years for terrorism financing and money laundering », 20 mai 2024.

[60] S/2023/724, par. 40.

de départ. Il conviendrait de faire fond sur les leçons tirées de l'expérience initiale et de les appliquer concrètement.

2. Prochain exercice d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

72. Le Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent se prépare actuellement à la prochaine évaluation mutuelle du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, destinée à évaluer la conformité de la Somalie avec les 40 recommandations du Groupe d'action financière concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il s'agit d'une occasion unique pour la Somalie d'identifier les lacunes et d'élaborer une stratégie et un plan d'action complets, qui devront être adoptés par tous les organismes concernés, et de s'assurer qu'elle dispose des ressources humaines, matérielles, techniques et financières nécessaires pour combler les lacunes. C'est aussi l'occasion pour le Gouvernement de progresser dans la prévention des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et d'améliorer la position du pays auprès des investisseurs et des banques internationales, ce qui constitue une étape clé vers l'établissement de relations d'établissement correspondant – une priorité pour le secteur public comme pour le secteur privé.

3. Rôle du secteur privé dans le dispositif de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

73. Le secteur privé, qui comprend les organismes financiers et non financiers, et les entreprises et professions non financières désignées sont en première ligne de la campagne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Des politiques et des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans ce secteur sont essentielles à l'intégrité et à la stabilité des économies nationales, ainsi que du système financier international.

74. Le secteur privé somalien a besoin d'un cadre juridique solide, de directives réglementaires et de ressources humaines pour faire face aux enjeux liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme dans le pays. Bien que le Centre d'information financière et la Banque centrale[61] aient fait des progrès notables au cours des deux dernières années pour ce qui est de renforcer le dispositif de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Somalie, le Groupe d'experts note l'absence de textes législatifs et de directives essentiels[62], et le manque de ressources humaines nécessaires.

75. Par ailleurs, les banques de Mogadiscio ont principalement signalé d'importantes transactions en espèces[63] pour le premier trimestre 2024 mais il n'a jusqu'à présent été enregistré aucun signalement d'opération suspecte. Le secteur des entreprises et professions non financières désignées n'a pas encore commencé à adresser au Centre d'information financière des déclarations concernant des opérations suspectes ou des notifications concernant des activités en espèces. Sans le signalement d'opérations suspectes, le Centre d'information financière ne peut pas effectuer son analyse et diffuser des produits de renseignement financier aux services de détection et de répression compétents aux fins des enquêtes, poursuites et

[61] Le Centre d'information financière supervise le secteur des entreprises et professions non financières désignées et la Banque centrale de Somalie-CBS règlemente le secteur financier.

[62] Voir par exemple www.fatf-gafi.org/content/dam/fatf-gafi/recommendations/FATF%20 Recommendations%202012.pdf.coredownload.inline.pdf.

[63] Pour le premier trimestre 2024, le Fonds de régulation et de contrôle a enregistré 108 signalements concernant d'importantes transactions en espèces (42 en janvier, 40 en février et 26 en mars), voir https://frc.gov.so/lctr-received/.

jugements dans les affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Le Groupe d'experts note que l'exercice de démantèlement financier opéré en 2023 était axé sur le Centre d'information financière, avec une collaboration limitée des autres membres du Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent au niveau opérationnel, et du secteur privé.

76. En outre, les institutions financières ont indiqué qu'il n'est pas clair si le Fonds de régulation et de contrôle était une cellule de renseignement financier de type administratif ou répressif. Elles ont suggéré que le Centre d'information financière collabore plus étroitement avec les institutions financières et les autres institutions concernées du secteur privé, afin de clarifier son rôle et d'améliorer les relations avec les entités déclarantes. Par exemple, sur plus de 100 notaires enregistrés à Mogadiscio, très peu ont bénéficié de programmes de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme[64]. Dans le contexte de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les notaires sont des gardiens en raison de leur rôle dans l'authentification des biens et des entreprises en Somalie. Les institutions financières comptent sur eux pour les contrôles et l'authentification concernant leurs clients.

4. Retards dans le projet de système national d'identification

77. Comme indiqué dans les rapports de 2022[65] et de 2023 du Groupe d'experts, l'absence d'un document d'identification national, comportant des noms à graphie unique, est pour les entités déclarantes en Somalie le principal obstacle à l'application effective des règles relatives à la connaissance de l'identité des clients et au respect du devoir de vigilance relatif à la clientèle. Il s'agit d'une lacune majeure dans l'écosystème de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui empêche la Somalie de se conformer à la recommandation 10 du Groupe d'action financière en application de la résolution 2713 (2023)[66]. Toutefois, le Groupe d'experts note les progrès significatifs réalisés par le Gouvernement de la République fédérale de Somalie pour ce qui est de la mise en place des bases réglementaires et institutionnelles d'un système national d'identification. Cela facilitera la fourniture de services à la population somalienne et permettra également d'identifier les personnes qui se livrent à des activités illicites.

C. Détournement de ressources

78. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 2002 (2011), les critères d'inscription sur la liste relative aux sanctions incluent le détournement de ressources financières, qui compromet la capacité du Gouvernement de remplir ses obligations en matière de fourniture de services dans le cadre de l'Accord de Djibouti. La législation du pays criminalise l'abus de pouvoir, la pratique des pots-de-vin, le détournement de fonds et le trafic d'influence, mais les lois anticorruption ne sont pas mises en œuvre de manière efficace. Les organisations de la société civile ont fait état d'une corruption généralisée et du détournement à grande échelle de fonds publics par des fonctionnaires. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts en 2023[67], le rapport d'audit annuel de juillet 2023 établi par l'Auditeur général fait état d'un possible détournement généralisé de fonds par des fonctionnaires, environ 21 millions de dollars ayant disparu des caisses de l'État[68]. À la suite de ce rapport, plusieurs

[64] Entretiens avec des notaires, mars 2024.
[65] S/2022/754, par. 58 à 60.
[66] Résolution 2713 (2023), par. 9 c).
[67] S/2023/724, par. 56.
[68] Hiiraan Online, « Former and current immigration directors among 18 senior officials named in corruption scandal », 6 juillet 2023.

fonctionnaires de haut niveau ont été appréhendés. Faute de preuves, un tribunal de Mogadiscio les a cependant acquittés le 25 mai 2024[69].

79. Récemment, le Ministre de la défense a reconnu que des officiers des forces Danab formés par les États-Unis étaient impliqués dans le détournement de fournitures destinées aux forces de sécurité somaliennes[70]. Le Groupe d'experts note que la corruption a également facilité l'infiltration des Chabab dans les rangs des forces de sécurité[71].

80. Le Groupe d'experts note les défis auxquels le Gouvernement a été confronté en raison de la corruption, des détournements de fonds et d'un système de favoritisme bien établi qui sape sa légitimité au niveau fédéral et au niveau de l'État.

D. Mécanismes de protection des lanceurs d'alerte

81. À l'alinéa g) du paragraphe 9 de la résolution 2713 (2023), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement d'élaborer un plan visant à atténuer les risques que les Chabab font peser sur le personnel exerçant des fonctions liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au sein des autorités nationales compétentes et dans le secteur privé et un plan visant à protéger ceux qui communiquent des informations liées aux tactiques d'extorsion des Chabab. Le Gouvernement n'a pas encore élaboré de cadre de protection des lanceurs d'alerte ni les mécanismes connexes.

E. Le Somaliland et le plan national de démantèlement financier

82. Un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conçu aux fins de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment des produits de la criminalité transnationale organisée doit couvrir l'ensemble du territoire somalien. Cela n'est toutefois pas le cas en ce qui concerne le Gouvernement et le Somaliland, dont les politiques fiduciaires et monétaires, les services de renseignement, les services répressifs et les services d'enquête ont un fonctionnement différent. Il n'y a pas de communication transfrontalière entre les deux juridictions, ce qui laisse le champ libre aux Chabab et à d'autres organisations terroristes.

83. Le Somaliland dispose d'un système d'identification, d'une loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent[72], de protocoles et de politiques qui lui sont propres. Il est doté de sa propre cellule de renseignement financier au sein de sa banque centrale. Ses institutions financières sont agréées par la banque centrale du Somaliland. Toutes les institutions financières et autres entités déclarantes du Somaliland transmettent à la cellule de renseignements financiers d'Hargeysa les déclarations de transactions importantes en espèces, les déclarations de transactions suspectes et les déclarations de virements électroniques. Le Centre d'information financière de Mogadiscio n'exerce aucun contrôle sur les entités déclarantes d'Hargeysa.

84. Toutefois, les activités du secteur financier et les mouvements de fonds sont liés, car l'argent circule sans difficulté entre Hargeysa et Mogadiscio. Les activités liées

[69] Somali Guardian, « A court in Somalia's capital acquits former officials of corruption charges », 25 mai 2024.

[70] Ground News, « Somalia detains US-trained commandos over theft of rations », avril 2024.

[71] Dalmar, « Danab-Al-Shabab collusion: officer prosecuted for security breach », The Somali Digest, 27 mars 2024 ; et Arun Maruf et Hassan Kafi Qoyste, « 16 suspects arrested in Somalia hotel attack », *VOA News*, 24 mars 2024.

[72] Le Groupe d'experts n'a pas encore reçu le texte de la loi.

au *hawala*, à l'argent mobile et au secteur bancaire à Mogadiscio sont complètement intégrées au secteur bancaire à Hargeysa, mais il n'y a pas de contrôle général ni de coordination entre les deux secteurs, contrairement à ce qui est préconisé dans les recommandations du Groupe d'action financière [73]. Les Chabab et d'autres organisations terroristes tirent parti du fait que les informations ne sont pas partagées et de l'absence d'enquêtes conjointes sur le financement du terrorisme, de formations communes et de modalités de travail coordonnées.

V. Embargo sur les armes après le Gouvernement de la République fédérale de Somalie : gestion et traçage des armes et des munitions

85. Par ses résolutions 2713 (2023) et 2714 (2023), le Conseil de sécurité a mis fin à l'embargo territorial sur les armes imposé de longue date à la Somalie, initialement mis en place avec la résolution 733 (1992) en 1992 et partiellement levé par des résolutions ultérieures. Toutes les restrictions à l'importation d'armes et d'équipements militaires destinés à des institutions clés du secteur de la sécurité nationale somalienne ont été levées. Toutefois, les procédures de contrôle des armes restent en place en ce qui concerne les États membres de la fédération, les gouvernements des régions et les sociétés de sécurité privées agréées [74], comme indiqué dans les annexes A et B de la résolution 2713 (2023)[75]. L'annexe C maintient les restrictions sur les matières utilisées pour la production d'engins explosifs improvisés, invitant les États Membres à soutenir les initiatives nationales coordonnées visant à atténuer l'importante menace que les engins explosifs improvisés représentent en Somalie et dans la région[76].

86. Bien que l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement ait été levé, la résolution 2713 (2023) maintient des embargos ciblés et territoriaux sur les armes afin d'empêcher les flux illégaux d'armes et de munitions destinées aux Chabab et à d'autres groupes déstabilisateurs (comme l'EIIL-Somalie) jusqu'à ce que le Gouvernement de la République fédérale de Somalie puisse renforcer efficacement son dispositif de sécurité nationale. Les éléments clés incluent un contrôle accru du littoral, des ports et des frontières terrestres de la Somalie en améliorant la connaissance du domaine maritime, en renforçant la gestion des frontières, en réduisant la menace des engins explosifs improvisés, en désorganisant les réseaux de trafic d'armes et en établissant un contrôle, une gestion et une responsabilité centralisés sur l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes et de munitions, y compris par les milices claniques et d'autres forces en dehors du cadre de gestion des armes et des munitions de la Somalie.

87. Conformément au paragraphe 26 de la résolution 2713 (2023), le Groupe d'experts a continué de collaborer avec les autorités au niveau fédéral et au niveau de l'État afin de suivre les progrès réalisés et les enjeux de la gestion des armes et des munitions. Il s'agit notamment de développer et d'alimenter les bases de données nationales sur la gestion des armes et des munitions, les armes saisies et la lutte contre les engins explosifs improvisés, et de mettre en place des moyens spécialisés de traçage, d'exploitation et de lutte contre le détournement, afin de désorganiser les flux d'armes illicites destinées à des groupes armés non étatiques.

[73] Recommandation 2 (politique et coordination), 10 (mesures de vigilance), 26 (règlementation et supervision) conformément aux alinéas a) à g) du par. 9 et au par. 10 de la résolution 2713 (2023).

[74] Résolution 2713 (2023), par. 5, 6, 32, 35 et 38.

[75] Ibid., par. 35 à 37.

[76] Ibid., par. 18 à 22 et annexe C.

88. Le Groupe d'experts continue également à surveiller les attaques par tirs indirects menées par les Chabab et à enquêter à leur sujet, ainsi qu'à répertorier, analyser et tracer les armes, les munitions et les composants d'engins explosifs improvisés, y compris ceux qui font l'objet d'un trafic par voie terrestre et maritime (voir sect. IX-A), et qui ont été confisqués à des groupes armés non étatiques en Somalie[77].

89. En outre, dans sa résolution 2713 (2023), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement de faciliter l'accès du Groupe d'experts pour lui permettre de photographier et de tracer les armes saisies[78]. En 2024, le Gouvernement et les États membres de la fédération ont facilité l'accès du Groupe d'experts pour lui permettre de répertorier physiquement cinq armes illicites et ont partagé des données analytiques concernant 50 autres armes illicites saisies (47 provenant du Djoubaland et 3 provenant du Puntland – voir annexe 17). Peu d'informations ont été fournies concernant les munitions. Des informations essentielles, telles que les numéros de série, de lot ou les images haute résolution des marquages et des marques de culot, font souvent défaut, ce qui rend difficile le traçage et la vérification.

A. Informations limitées sur les notifications au titre des annexes A et B de la résolution 2713 (2023)

90. De 2013 à décembre 2023, le Groupe d'experts et l'équipe conjointe de vérification ont tenu un registre des armes et des munitions officiellement importées par le Gouvernement de la République fédérale de Somalie depuis la levée partielle de l'embargo sur les armes. En septembre 2023, le Gouvernement de la République fédérale de Somalie avait officiellement reçu environ 44 000 armes et 101 millions de cartouches de munitions, dont environ 71 000 cartouches de RPG-7.

91. Aucune nouvelle notification de livraison d'armes aux États membres de la fédération, aux gouvernements des régions ou aux sociétés privées de sécurité agréées, au titre des annexes A et B de la résolution 2713 (2023), n'a été présentée par le Gouvernement, conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 2713 (2023), au cours de la période considérée.

B. Gestion des armes et des munitions : progrès et défis au niveau du Gouvernement et des États membres de la fédération

1. Gestion des armes et des munitions par le Gouvernement : informations actualisées

92. Le Gouvernement a réalisé des progrès notables quant à l'élaboration de son dispositif et de ses processus de gestion des armes et des munitions, y compris le marquage et l'archivage numérique. L'Armée nationale somalienne a marqué et enregistré un total de 22 387 armes (contre 20 710 en 2023), ce qui représente une augmentation non négligeable par rapport aux 8 400 armes enregistrées en août 2023. La Police somalienne a également augmenté le nombre d'armes marquées, passé à 8 921 (contre 8 867 en 2023). La base de données nationale de gestion des armes et des munitions de la Somalie a été mise à jour pour refléter ces chiffres. En outre, une base de données de 2019 sur les machines de marquage a été mise à jour pour répertorier environ 20 appareils de marquage de bureau, portatifs et semi-portatifs actuellement à la disposition des forces de sécurité somaliennes.

[77] Ibid., par. 5, 6, 11, 21 et 27 c).
[78] Ibid., par. 27 a).

93. Le 14 février 2024, le Conseil des ministres du Gouvernement a approuvé une nouvelle directive générale visant à réglementer l'utilisation des armes, des munitions et des explosifs en Somalie.

2. Difficultés opérationnelles et progrès limités au niveau des États membres de la fédération

94. Malgré les progrès susmentionnés, l'extension des activités de gestion des armes et des munitions dans les États membres de la fédération reste difficile, car elle dépend souvent du déploiement depuis Mogadiscio de personnel formé et de dispositifs de marquage des armes. L'intégration des États membres de la fédération dans les cadres nationaux et régionaux de gestion des armes et des munitions[79] est essentielle pour remédier à la grave pénurie d'installations fonctionnelles de stockage d'armes et de munitions et d'armuriers et de magasiniers qualifiés[80].

3. Capacité limitée en matière d'exploitation, d'analyse et de traçage

95. Il est urgent de mettre en place des programmes de formation spécialisés à long terme dans le domaine de la gestion et du traçage des armes à l'intention des techniciens munitions et des armuriers[81]. Ces formations incluent notamment le renseignement technique, le recensement et le traçage relatifs aux armes ; la neutralisation des explosifs et munitions, la recherche et l'exploitation des indications fournies par les engins explosifs improvisés ; la sécurité physique et la gestion des stocks ; le stockage sûr des munitions, la classification des risques, l'entretien, l'analyse et l'élimination des propergols[82].

96. L'intensification de l'échange de données de renseignement et de la coopération technique entre le Gouvernement de la République fédérale de Somalie et les États membres de la fédération et les capacités nationales d'exploitation et de traçage devrait s'inscrire comme une priorité dans le cadre d'un dispositif de sécurité nationale somalienne fonctionnel. Il faudrait pour cela mettre en place des laboratoires de police scientifique fonctionnels, dotés d'équipements analytiques spécialisés et capables de répertorier, d'exploiter, d'analyser et de tracer systématiquement les armes, les munitions ainsi que les composants des engins explosifs improvisés et la signature des explosions[83].

4. Enjeux de la gestion sûre et sécurisée des munitions

97. La gestion efficace des munitions reste extrêmement difficile en raison des conflits en cours, des environnements opérationnels complexes et des ressources limitées.

98. Les organismes compétents des Nations Unies se consacrent actuellement à des processus d'évaluation et d'atténuation des risques conçus pour remédier aux risques liés aux explosifs à grande échelle, qui peuvent être atténués efficacement que la mise en place de dépôts de munitions et d'entrepôts permanents d'explosifs qui soient sûrs et sécurisés.

99. En mai 2024, des équipes turques de neutralisation des explosifs et munitions ont détruit environ 16 000 obus de mortier de 81/82 mm inutilisables fournis à la Somalie par la Türkiye, ce qui a permis de réduire considérablement la quantité nette

[79] Voir secrétariat du RECSA et son Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (2004).
[80] S/2023/724 (recommandation), par. 130 d).
[81] Ibid.
[82] Ibid.
[83] Ibid.

d'explosif brisant stockée dans le centre de Halane à Mogadiscio. Par la suite, plusieurs roquettes de type PG-7 de 40 mm à explosif brisant auraient été déplacées de Villa Somalia vers l'installation de Halane en raison de travaux de construction. En outre, une évaluation de l'installation de Halane réalisée en mai 2024 par un partenaire international clé de la Somalie a confirmé l'afflux d'une grande quantité de munitions explosives[84].

5. Utilisation limitée de la base de données nationale sur les armes saisies en Somalie

100. Le Gouvernement continue de mettre à jour sa base de données nationale sur les armes saisies, qui a été conçue pour enregistrer systématiquement les données sur les armes et les munitions saisies et récupérées. Le soutien technique de l'organisation Conflict Armament Research a été déterminant pour la formation et l'équipement d'une équipe de documentation et de recherche composée de 15 membres issus de l'Armée nationale somalienne, de la Police somalienne et de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité de la Somalie. Malgré ces efforts et la quantité importante de matériel saisi, seules 137 armes et deux cartouches ont été enregistrées à ce jour dans la base de données (dont 52 armes et zéro cartouche ajoutées au cours de la période couverte par le présent rapport ; voir par. 111)[85]. Mettre l'accent sur une approche axée sur le « répertoriage préalable à la distribution ou à l'intégration » du matériel saisi et augmenter le nombre d'entrées dans la base de données sur les armes et les munitions permettrait d'améliorer l'identification des tendances en matière de détournement, le traçage et la cartographie des flux illicites, et contribuerait à empêcher que des armes saisies ne réapparaissent sur les marchés illicites.

6. Prolifération des armes et surveillance insuffisante des détenteurs d'armes non étatiques : enjeux liés aux milices claniques et aux sociétés de sécurité privées

101. Les milices claniques, les sociétés de sécurité privées et les groupes armés non étatiques restent en possession d'un large éventail d'armes et d'équipements militaires. Il s'agit de pistolets, de fusils d'assaut, de fusils de précision, de mitrailleuses[86], de lance-roquettes et de munitions de plus gros calibre, notamment des roquettes de 107 mm, des armes antichars B-10 et des mortiers de 60, 81/82 et 120 mm. Les autorités du Gouvernement et des États membres de la fédération sont confrontées à des difficultés persistantes pour ce qui est de mettre en place un dispositif de contrôle et de déterminer qui est responsable de ces armements (voir annexe confidentielle 21 sur l'incident d'Abudwak du 15 juillet 2024, et par. 118 à 120).

102. Un contrôle à l'échelle nationale exige que tous les armements distribués aux milices claniques ou aux forces de défense communautaires relèvent du cadre national relatif à la responsabilité de la gestion des armes et des munitions. Toutes les armes et munitions saisies, récupérées, trouvées et confisquées sur le champ de bataille par les milices claniques doivent être répertoriées, enregistrées, marquées et tracées avant d'être réintégrées, redistribuées ou éliminées[87].

103. Au paragraphe 32 de la résolution 2713 (2023), il est demandé au Gouvernement de la République fédérale de Somalie de fournir au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab une liste des sociétés

[84] Sources confidentielles multiples.

[85] Données du Gouvernement de la République fédérale de Somalie/Département central de surveillance communiquées au Groupe d'experts.

[86] Mitrailleuses légères et lourdes de 7,62 x 54R à 12,7 x 108 mm, canons antiaériens de 14,5 mm et 23 mm.

[87] S/2023/724 (recommandation), par. 130 c) ii).

de sécurité privées agréées autorisées à importer des armes, des munitions et du matériel militaire en Somalie. Cette liste n'a pas encore été communiquée au Comité.

C. Saisies d'armes appartenant aux Chabab dans les bases de l'ATMIS et de l'Armée nationale somalienne

104. Les saisies d'armes, de munitions et d'équipements militaires dans les bases opérationnelles avancées de l'ATMIS et de l'Armée nationale somalienne restent une source essentielle de réapprovisionnement pour les Chabab (voir sect. III). Ces saisies permettent au groupe de renforcer ses capacités et de maintenir une dynamique opérationnelle face à l'action antiterroriste.

105. Le Groupe d'experts a déjà fait état de l'invasion réussie de bases et du vol par les Chabab de divers équipements et biens militaires appartenant aux contingents de l'Armée nationale somalienne et de l'ATMIS, qui ont ensuite été utilisés pour attaquer les forces de sécurité internationales et somaliennes[88]. Au cours de la période considérée, les prises de contrôle par les Chabab se sont poursuivies, le groupe profitant de la vulnérabilité des bases pour s'emparer de fusils d'assaut, de mitrailleuses, de munitions, de RPG, de roquettes de 107 mm, de mortiers et d'équipements militaires (voir annexe 13)[89]. Ces roquettes et mortiers pillés ont été utilisés directement comme charges principales d'engins explosifs improvisés ou, en récupérant des explosifs de qualité militaire, utilisés comme renforçateurs en combinaison avec des explosifs artisanaux (connus sous le nom de « dynamite des Chabab ») pour augmenter l'impact de l'explosion et l'effet létal des engins.

D. Retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et transition vers la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie : tirer les leçons de l'expérience

1. Limiter la prise de contrôle des bases

106. Le retrait en cours de l'ATMIS accentuera l'isolement de certaines bases opérationnelles avancées qui se trouvent au-delà des lignes de ravitaillement, les rendra plus vulnérables aux attaques et limitera leur accès au réapprovisionnement et aux renforts. La prévention de la prise de contrôle de bases par les Chabab, en particulier pendant la période menant à la mise en place de la nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM), nécessite une analyse complète des vulnérabilités de l'ATMIS et des bases opérationnelles avancées de l'Armée nationale somalienne, une meilleure connaissance de la situation, une capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, un meilleur partage des données de renseignement et la planification des interventions d'urgence (voir annexe 14).

2. Renforcement de l'appui aérien rapproché

107. Durant cette période de transition, la livraison par l'Italie à l'Armée nationale somalienne, en juillet et août 2024, de cinq hélicoptères multi-usages de type Agusta-Bell AB412EPX est une avancée positive[90]. Ces hélicoptères fournissent à l'ATMIS et à l'Armée nationale somalienne des capacités en matière d'appui aérien rapproché, d'évacuation sanitaire secondaire, d'évacuation sanitaire primaire, de transport de

[88] S/2023/724, par. 18, 23 et 27 et annexe 5.
[89] Ibid.
[90] Voir Military Africa, « Italy supplies Bell 412 helicopters to Somalia », 30 août 2024**Error! Hyperlink reference not valid.**.

troupes et de réapprovisionnement dont elles ont grand besoin (voir annexe 15). Toutefois, le maintien de cette capacité aérienne restera difficile[91], compte tenu des coûts d'entretien élevés des hélicoptères et des ressources financières limitées de la Somalie[92].

3. Instruction permanente sur la gestion des armes récupérées : transfert de l'ATMIS au Gouvernement de la République fédérale de Somalie

108. Le 29 juin 2021, l'ATMIS et le Gouvernement ont convenu d'une instruction permanente harmonisée pour la gestion des armes récupérées, dont une version actualisée a été signée en juillet 2023.

109. Toutefois, depuis lors, les avancées dans sa mise en œuvre ont été limitées. La désignation de points focaux de l'ATMIS au niveau sectoriel permettrait le transfert régulier du matériel saisi à l'armurerie de Halane à Mogadiscio pour analyse et traçage. La diffusion systématique et l'intégration de cette instruction permanente dans les formations préalables au déploiement seraient utiles au personnel chargé de la neutralisation des explosifs et munitions de niveau opérationnel au sein de l'Armée nationale somalienne et de l'ATMIS. Une meilleure coordination et des orientations opérationnelles plus claires sur le traçage et la gestion des armes saisies faciliteraient les efforts visant à recueillir des preuves matérielles, à répertorier les armes saisies et à interrompre les livraisons d'armes illicites aux Chabab. Cette instruction permanente et les instructions permanentes pertinentes relatives à la gestion des armes et des munitions devraient être prioritaires lors du transfert entre l'ATMIS et la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie afin d'assurer la continuité des progrès (voir annexe 16).

4. Formation préalable au déploiement destinée aux pays fournissant des contingents à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie

110. S'appuyant sur les enseignements tirés du déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie et de l'ATMIS en Somalie depuis 17 ans, les pays qui fournissent des contingents à l'AUSSOM bénéficieront de formations préalables au déploiement relatives à l'instruction générale du Gouvernement et de l'ATMIS et aux procédures de répertoriage. Une formation complémentaire devrait être consacrée aux données de renseignement technique sur les armes, au traçage et à l'analyse des armes, des munitions et des composants d'engins explosifs improvisés. Des capacités de neutralisation des explosifs et munitions et de recherche des engins explosifs improvisés adaptées à l'évolution des tactiques, techniques et procédures employées par les Chabab et l'EIIL permettront de sauver des vies. Le renforcement des moyens en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, de génie de combat et de techniciens munitions contribuera à la sécurisation des bases opérationnelles avancées et des entrepôts de munitions, en empêchant les prises de contrôle et le détournement du matériel appartenant aux contingents (voir annexe 16).

E. Enquêtes du Groupe d'experts et traçage des armes, munitions et composants connexes utilisés par les Chabab

111. En mai 2024, le Gouvernement et les autorités de l'État du Djoubaland ont facilité l'accès du Groupe d'experts pour qu'il puisse inspecter à Kismayo cinq armes illicites, dont une arme confisquée aux Chabab. Les autorités du Puntland ont

[91] Entretiens confidentiels avec des hauts responsables militaires des pays qui fournissent des contingents à l'ATMIS et avec des analystes militaires.

[92] Les hélicoptères seraient entretenus par des équipes au sol somaliennes et turques.

également communiqué des informations sur trois armes saisies. En août 2024, le Gouvernement a partagé avec le Groupe d'experts des données relatives à la saisie récente de 47 armes confisquées aux Chabab lors de l'offensive de juillet 2024 à Buulo Xaaji (Djoubaland). Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe d'experts procédait au traçage de ces armes (voir annexe 17). Il n'a été reçu aucune donnée concernant les munitions indiquant une redistribution probable.

112. À cet égard, le Gouvernement et l'ATMIS tireraient avantage de l'analyse et du traçage d'un grand nombre d'armes et de munitions saisies au cours des opérations menées par l'Armée nationale somalienne contre les Chabab dans les régions du Hirchébéli et de Galmudug ainsi que des armes saisies dans des caches et stockées dans les bases de l'ATMIS à Dhooble (26 armes dans le secteur 2 contrôlé par l'ATMIS), à Dhuusamarreeb (secteur 4) et à Banaaney (secteur 3)[93] (voir annexe 17).

113. Le Groupe d'experts a répertorié les marquages d'armes, les numéros de série et les vignettes des armureries des Chabab sur les armes confisquées dans le Djoubaland. Ces marquages indiquent un certain degré de centralisation et de gestion systématique des armes et des munitions du côté des Chabab (voir annexe 18).

F. Trafic d'armes transfrontalier : une perspective sous-régionale

114. Le Groupe d'experts continue de tracer les armes, les munitions et les équipements militaires qui affluent en Somalie du fait des retombées des conflits régionaux[94] (voir annexe 20).

115. Le Groupe d'experts continue aussi de surveiller les marchés noirs non réglementés et les ventes d'armes, de munitions et d'équipements militaires à l'intérieur de la Somalie ainsi que sur les marchés illicites régionaux et les réseaux de trafic, y compris via les médias sociaux et les plateformes de communication en ligne, ainsi que l'utilisation de cryptomonnaies pour effectuer des paiements[95] (voir par. 141 à 145).

116. Des fusils d'assaut de type AK portant le marquage houtistes SEP21[96] ont été retrouvés dans des caches prises à des combattants des Chabab à Buulo Xaaji (Djoubaland), en juillet 2024 (annexe 17). La présence de ces armes confirme la constance des flux d'armes et de munitions illicites du Yémen vers la Somalie[97] (voir annexe 18).

117. Le Groupe d'experts note la présence accrue d'armes et de munitions qui ne correspondent pas à la typologie habituelle des armes et des munitions observées en Somalie. Il s'agit notamment de pistolets Taurus de calibre 9 mm, de fusils d'assaut de type Steyr, équipés de lunettes et chambrés pour des munitions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de calibre 5,56 x 45 mm, et de fusils d'assaut modifiés de type G3-A3 et A4 chambrés pour des munitions de calibre 7,62 x 51 mm munis de canons raccourcis et de crosses rétractables et portant les marquages supplémentaires « ALMARENZ », « ALMARNZ » ou des marquages similaires (voir annexe 20)[98].

---

[93] S/2023/724, par. 97 et 98 et (recommandation) 130 c) ii).

[94] Entretien avec les forces de sécurité et d'autres sources confidentielles.

[95] Sources confidentielles multiples et surveillance des réseaux illicites et des plateformes de vente en ligne.

[96] Les milices houthistes utilisent le symbole 21SEP dans un double cercle comme marque d'identification des armes légères et de petit calibre en leur possession, en référence à la révolution du 21 septembre qui les a portées au pouvoir.

[97] Ibid.

[98] Ibid.

G. Saisie d'armes à Caabduwaaq (région du Galmudug)

118. Le 15 juillet 2024, deux camions chargés d'armes et de munitions ont été interceptés par des civils et des milices claniques armées à Caabduwaaq (région du Galmudug), le long de la frontière entre l'Éthiopie et la Somalie.

119. Cet incident représente le plus grand cas de détournement enregistré depuis la levée de l'embargo territorial sur les armes à destination de la Somalie. Les armes saisies, dont certaines n'ont été fabriquées qu'en 2023, ont été répertoriées dans leur emballage d'origine. Leur origine n'est pas encore confirmée. Ce matériel aurait inondé les marchés noirs, faisant baisser les prix des armes illicites.

120. Cet incident met en lumière les problèmes persistants liés à l'acquisition irrégulière d'armes et de munitions ne relevant pas des cadres nationaux de gestion des armes et des munitions. Le Groupe d'experts enquête sur l'origine de ces armes et sur le ou les utilisateurs final(s) prévu(s) (voir annexe confidentielle 21).

H. Suivi et enquêtes relatifs aux attaques par tirs indirects menées par les Chabab

121. Les Chabab continuent d'utiliser des mortiers de 60 mm et de 81/82 mm, des roquettes de 107 mm et des armes antichars sans recul B-10 de 82 mm pour cibler des sites protégés de premier plan, notamment le palais présidentiel (Villa Somalia), le complexe du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie à Mogadiscio et les complexes de l'ATMIS, de l'Armée nationale somalienne et des Nations Unies à Baidoa, dans l'État du Sud-Ouest.

122. Le Groupe d'experts a recensé 11 attaques à la roquette de 107 mm au cours de la période actuelle et des périodes antérieures, et a noté des caractéristiques techniques constantes dans le type, la marque, le modèle et les techniques de lancement des roquettes utilisées lors des incidents précédents. Les Chabab ont revendiqué les attaques du 1er octobre 2023 à Mogadiscio, et du 20 août et du 1er septembre 2024 à Baidoa, lorsque de multiples projectiles de 107 mm ont été tirés sur plusieurs cibles internationales, ce qui pourrait indiquer une intention de viser la communauté internationale (voir annexe 19A).

123. Le 13 juin 2024, des ogives antichars de 82 mm B-10 à explosif brisant ont été utilisées pour cibler les installations de l'ATMIS et des Nations Unies à Baidoa (voir annexe 19B).

124. Le 3 mai 2024, un objet de type missile aérien sans pilote est tombé sur le district de Taleex, dans la région contestée de Sool, au nord de la Somalie[99]. Bien que l'enquête soit toujours en cours, l'analyse préliminaire des restes du missile, y compris le fuselage, le turboréacteur, les stabilisateurs et les ailettes, indique qu'il s'agissait d'un missile de croisière d'attaque au sol (voir annexe 19C).

[99] Tel que rapporté par les autorités locales de SSC Khatumo et en ligne dans les médias en accès libre.

VI. Menace que représentent les engins explosifs improvisés

A. Tendances observées au cours de la période considérée en matière d'engins explosifs improvisés

125. Entre août 2023 et juillet 2024, 584 attaques à l'engin explosif improvisé ont été enregistrées en Somalie[100]. Cela représente une diminution marquée par rapport à la période précédente, qui s'explique par une réduction des opérations offensives menées par le Gouvernement pendant la première moitié de l'année. Au total, 1 477 victimes d'engins explosifs improvisés ont été recensées, dont 555 civils et 561 membres de l'Armée nationale somalienne. Parmi les dispositifs utilisés pour les attaques figuraient notamment 28 véhicules piégés et 10 engins explosifs improvisés portés par des personnes.

126. La majorité des véhicules piégés répertoriés ont été utilisés pour lancer des attaques complexes contre des positions des Forces armées somaliennes et de l'ATMIS, ainsi que pour s'emparer de matériel appartenant aux contingents. Les véhicules piégés ont été à l'origine de 48 % des pertes humaines subies par l'Armée nationale somalienne.

127. Le nombre de victimes civiles enregistrées entre août 2023 et juillet 2024 a diminué par rapport à la période précédente, principalement en raison d'une réduction des opérations militaires. Le nombre de victimes civiles d'engins explosifs improvisés est resté relativement stable (361 personnes, contre 381 au cours de la période précédente), malgré une légère diminution du nombre d'engins recensés (voir par. 173).

B. Analyse de l'utilisation par les Chabab des engins explosifs improvisés

1. Accès des Chabab aux composants d'engins explosifs improvisés et aux précurseurs chimiques

128. Au cours de la période considérée, les efforts faits par le Gouvernement pour entraver l'accès des Chabab aux composants d'engins explosifs improvisés et aux précurseurs chimiques, en particulier les articles visés aux paragraphes 18 à 22 et à l'annexe C de la résolution 2713 (2023), n'ont eu que peu d'effets sur la capacité des Chabab de produire et de déployer ce type d'engins dans le cadre de leurs opérations militaires et d'attaques complexes, lesquelles ont perturbé les mouvements de troupes, les activités de réapprovisionnement et les opérations offensives des Forces armées somaliennes et de l'ATMIS (voir par. 13 à 24).

129. Le Groupe d'experts continue de suivre de près la législation et les mesures adoptées par la Somalie pour réduire la disponibilité des composants d'engins explosifs improvisés, et réaffirme que les États Membres qui fournissent de tels composants devraient s'attacher à faciliter la tâche des services somaliens de douane et de contrôle des frontières en imposant des restrictions sur l'exportation de ces articles vers la Somalie.

2. Analyse chimique des explosifs utilisés par les Chabab

130. Le Groupe d'experts a déjà indiqué que les Chabab fabriquaient des explosifs artisanaux en se servant de la nitroglycérine comme explosif, du nitrate de potassium

[100] Source confidentielle.

comme oxydant et du charbon de bois comme combustible[101]. En mai 2024, l'analyse de la signature chimique de la « dynamite des Chabab » (c'est-à-dire des explosifs artisanaux à base de nitroglycérine) confirme que la nitroglycérine continue de servir de charge explosive principale, et la cyclotriméthylènetrinitramine de renforçateur (voir par. 105 et annexe 24.1).

3. Approvisionnement des Chabab en composants d'engins explosifs improvisés

131. Des enquêtes menées par le Groupe d'experts confirment que, malgré l'interdiction visant les composants d'engins explosifs improvisés, il est toujours possible de se procurer des interrupteurs pour engins explosifs improvisés, notamment des alarmes de motos[102] avec capteurs détectant des perturbations et des récepteurs de code d'apprentissage à longue portée. Ces articles sont obtenus soit directement en Somalie, soit sur les marchés ouverts de pays voisins[103] (voir annexe 24.2).

4. Évolution des tactiques, techniques et procédures des Chabab en matière d'engins explosifs improvisés

132. Les techniques d'assemblage caractéristiques observées dans le cas de multiples engins suggèrent qu'il existe probablement un processus organisé et unifié de production d'engins explosifs improvisés. Parmi celles-ci figurent notamment le recours à de fins fils de métal utilisés pour prolonger les antennes et agrandir les bobines des alarmes de moto afin d'en accroître la portée et la sensibilité aux vibrations, l'utilisation d'objets à faible teneur en métal (tels que des pneus) comme plateaux de pression visant à éviter toute détection et l'imperméabilisation de composants sensibles (voir annexe 24)[104].

5. Traçage des composants d'engins explosifs improvisés et des explosifs confisqués aux Chabab

133. Le Groupe d'experts constate que l'ATMIS, le Gouvernement et les États membres de la Fédération ne disposent que de capacités limitées en matière d'exploitation, de répertoriage, d'analyse et de traçage des armes, munitions, composants d'engins explosifs improvisés et explosifs qui sont saisis. Il faut remédier au manque d'outils de criminalistique élémentaires (spectromètres chimiques portatifs et laboratoires d'analyse pour l'Armée nationale somalienne, par exemple) et au fait que trop peu de données sont saisies dans la base de données relative à la lutte contre les engins explosifs improvisés. L'une des priorités devrait être de mettre l'accent sur la formation des équipes des forces de sécurité somaliennes spécialisées dans la détection et la neutralisation des explosifs et munitions et dans la lutte contre les engins explosifs improvisés, ainsi que d'organiser, à l'intention des pays fournissant des contingents à l'ATMIS et à l'AUSSOM, des activités de formation préalables au déploiement axées sur les moyens de faire face aux tactiques, techniques et procédures actuelles en matière d'engins explosifs improvisés.

6. Base de données et stratégie nationales somaliennes de lutte contre les engins explosifs improvisés

134. En collaboration avec des institutions spécialisées, notamment l'organisation Conflict Armament Research, ainsi qu'avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Service de la lutte antimines de l'ONU,

[101] S/2019/858, par. 10 et S/2020/949, par. 116.
[102] S/2023/724, par. 14 et 15 et annexe 4.
[103] Enquêtes menées par le Groupe d'experts de février à juillet 2024.
[104] Sources confidentielles.

le Gouvernement s'emploie à mettre au point la version définitive de sa stratégie nationale de lutte contre les engins explosifs improvisés[105], à adopter le modèle de maturité des capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés élaboré par l'UNIDIR, et à systématiser la collecte de données relatives aux composants d'engins explosifs improvisés et aux explosifs afin d'alimenter la base de données nationale relative à la lutte contre les engins explosifs improvisés et de remédier ainsi à l'état de stagnation dans lequel celle-ci se trouve actuellement (voir annexe 24).

7. Analyse des engins explosifs improvisés de l'EIIL-Somalie

135. Le Groupe d'experts a relevé certaines différences de conception entre les engins explosifs improvisés liés à l'EIIL-Somalie et ceux liés aux Chabab, en particulier s'agissant de la configuration des interrupteurs[106], comme il l'a expliqué en détail dans son rapport final de 2023 et l'annexe confidentielle 7 y afférente[107]. Étant donné que peu d'engins explosifs improvisés attribués à l'EIIL-Somalie ont été récupérés, il sera nécessaire de mener des enquêtes complémentaires avant de pouvoir confirmer le caractère significatif des différences constatées (voir annexe 23).

VII. Embargo sur le charbon de bois

A. Mise en œuvre de l'embargo sur le charbon de bois

136. Le Groupe d'experts a enquêté sur des informations faisant état de possibles activités de contrebande relatives au charbon de bois, mais n'a trouvé à ce jour aucune preuve de leur véracité. Il a été avisé de la possibilité que du charbon nouvellement produit s'insinue dans les stocks existants, et été averti que la vente des stocks de charbon de bois en une seule fois que le Conseil de sécurité avait autorisée par sa résolution 2696 (2023) pourrait ouvrir la porte à une reprise de la contrebande de charbon en provenance de Somalie. Il suit de près l'évolution de la situation.

B. Élimination totale, en une seule fois, des stocks de charbon de bois

137. Par sa résolution 2696 (2023), le Conseil de sécurité a autorisé l'élimination totale, en une seule fois, des stocks de charbon de bois à Kismayo et alentour. Le 29 mai 2024, le Gouvernement a confirmé que des acteurs des milieux d'affaires du Djoubaland avaient trouvé un acheteur intéressé par ces stocks. Il a également confirmé qu'il collaborerait avec les autorités de l'État du Djoubaland pour veiller à ce que l'élimination totale des stocks en une seule fois soit conforme aux dispositions de la résolution 2696 (2023) et à ce que la vente soit exécutée en toute transparence. Le Gouvernement a accepté de communiquer au Groupe d'experts des renseignements sur les dates et le détail des expéditions dès que ceux-ci seraient disponibles[108].

138. Le 4 juin 2024, le Gouvernement a informé le Groupe d'experts qu'un premier lot avait été acheté par Yasmin General Trading LLC. Cette entreprise avait déjà été mentionnée dans un précédent rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée[109], car elle avait acheté, lors d'une vente aux enchères tenue le 18 mai 2016

[105] Correspondance du Groupe d'experts avec le Gouvernement de la République fédérale de Somalie.
[106] Source confidentielle.
[107] S/2023/724, annexe confidentielle 7.
[108] Communication avec le Bureau de la sécurité nationale, 29 mai 2024.
[109] S/2016/919, par. 16.

aux Émirats arabes unis, le charbon de bois saisi à bord des boutres *Yasin* et *Shree Nausad*. Le Groupe de contrôle avait observé la vente aux enchères.

139. Le 4 juin 2024, le boutre-cargo *Fahad 4*, battant pavillon des Émirats arabes unis, a chargé 40 000 sacs de charbon de bois au port de Kismayo, avant de partir le lendemain pour un plus petit port, celui de Hamriya, à Doubaï (Émirats arabes unis). Le 28 juin 2024, les cargaisons de charbon de bois ont été déchargées dans le port de Hamriya. Autour du 10 juillet 2024, le *MSV Fazlerabbi 2192* et l'*Al Salima-MNV-2190*, deux navires de transport de marchandises, sont entrés dans le port de Kismayo[110]. Après avoir chargé à eux deux 85 000 sacs de charbon de bois, ils ont quitté Doubaï le 25 juillet 2024 (voir annexe 25). Ils ont ensuite déchargé leur cargaison au port de Hamriya début septembre 2024.

140. Le Groupe d'experts a constaté des changements dans les stocks de charbon de bois se trouvant à Kismayo et alentour, comme en témoignent les images satellites montrant leurs fluctuations au cours des deux derniers mois. Les réductions observées dans le volume des stocks coïncident avec les dates auxquelles du charbon de bois a été exporté (voir annexe 26).

VIII. Sûreté maritime

A. Trafic maritime et interceptions en mer

141. Le Groupe d'experts continue de surveiller les réseaux de contrebande maritime opérant dans les eaux somaliennes qui sont potentiellement impliqués dans la fourniture d'armes et de munitions aux Chabab, à l'EIIL et à des groupes de pirates en Somalie, en violation de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 2713 (2023).

142. La contrebande d'armes entre le Puntland et le Yémen se poursuit dans les deux sens, souvent à bord de boutres, de bateaux de pêche ou de petits skiffs apatrides et sans nom (voir annexes 27 et 29 à 32). Au cours de la période considérée, un Somalien a été arrêté au Yémen pour contrebande d'armes et six Yéménites ont été arrêtés dans le Puntland pour une infraction du même ordre.

[110] Source confidentielle, 10 juillet 2024, et Bureau de la sécurité nationale, 12 juillet 2024.

Figure I
Carte des saisies maritimes d'armes et d'articles connexes opérées entre le 16 août 2023 et le 15 août 2024

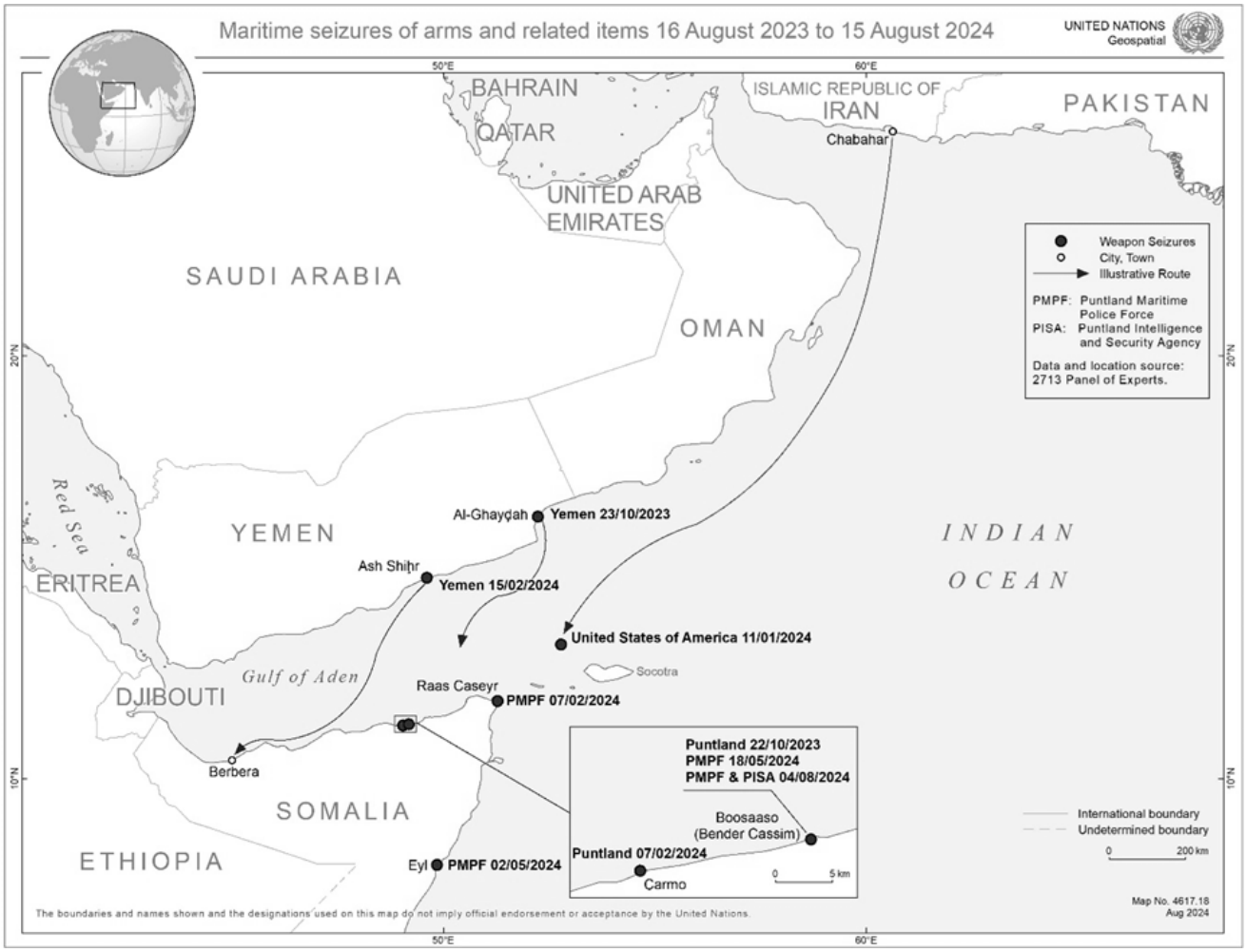

Source : Groupe d'experts.

143. Le 11 janvier 2024, le *Lewis B. Puller*, un navire de la marine américaine, a intercepté le *Yanus*, un boutre sans pavillon, alors que celui-ci se livrait à de la contrebande d'armes en mer d'Arabie[111]. Des composants de missiles balistiques et de missiles de croisière ont été découverts à bord, notamment des dispositifs de propulsion, des systèmes de guidage et des têtes militaires pour missiles balistiques à moyenne portée et missiles de croisière antinavires. La marine américaine a arrêté 14 suspects au total. Dans un acte d'accusation révisé établi par le tribunal fédéral du district Est de Virginie (États-Unis), il est indiqué que l'opération de contrebande interceptée en janvier 2024 était la troisième d'une série d'affaires s'inscrivant dans une opération de plus grande envergure, qui avait débuté en août 2023. Celle-ci impliquerait deux frères iraniens qui auraient facilité le passage en contrebande de matériel depuis la République islamique d'Iran jusqu'à la côte somalienne, où les articles auraient ensuite été transférés sur un autre bateau en partance pour le Yémen. Les deux frères seraient également responsables de la coordination et du financement des trois opérations et auraient versé 2 milliards de rials iraniens (47 000 dollars) au

[111] Commandement central des États-Unis, « USCENTCOM seizes Iranian advanced conventional weapons bound for Houthis », 16 janvier 2024.

capitaine via le réseau parabancaire *hawala*, pour distribution aux membres d'équipage impliqués (voir annexe 28)[112].

144. Le 18 mai 2024, la Police maritime du Puntland a réussi à intercepter une cargaison d'armes sur un bateau à Boosaaso et à appréhender quatre trafiquants d'armes. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe d'experts attendait encore des informations complémentaires ; toutefois, les premières images reçues confirment la présence de fusils d'assaut modèles type 56 et G3-A3 parmi les armes confisquées (voir annexe 31)[113].

145. Le 4 août 2024, les autorités du Puntland ont saisi des armes en provenance de divers pays de fabrication et des uniformes de camouflage à Boosaaso, dans le Puntland[114]. Les armes confisquées correspondaient à des modèles couramment vendus sur le marché noir au Yémen et dans la région. L'intervention a donné lieu à l'arrestation de deux Yéménites et d'un Somalien (voir annexe 32)[115].

B. Résurgence de la piraterie

146. Au paragraphe 27 de sa résolution 2713 (2023), le Conseil de sécurité a invité instamment le Gouvernement, les États membres de la fédération, l'ATMIS et les partenaires à communiquer au Groupe d'experts des informations concernant des agissements ou des activités des Chabab et d'autres acteurs résolus à compromettre la paix et la sécurité en Somalie et dans la région qui relevaient des critères de désignation en vue de sanctions ciblées. Parmi ces critères figure notamment le fait de s'être livré ou d'avoir apporté un appui à des actes qui compromettent la paix, la sécurité ou la stabilité de la Somalie. Les actes de piraterie et les vols à main armée visant des navires[116] compromettent la paix, la sécurité et la stabilité non seulement en Somalie, mais dans la région tout entière, et font peser une menace sur les navires qui exercent leur droit de passage inoffensif dans le golfe d'Aden, en mer d'Arabie et dans l'océan Indien occidental. C'est pourquoi le Groupe d'experts s'est penché sur la récente hausse des actes de piraterie et des vols à main armée visant des navires commis par des pirates somaliens présumés, ainsi que sur les mesures de riposte prises aux niveaux national, régional et international.

[112] États-Unis, Tribunal de district de Virginie, *United States of America v. Muhammad Pahlawan and Others*, acte d'accusation révisé contre les frères Mir'kazei et Muhammad Pahlawan, juillet 2024.

[113] Police maritime du Puntland, reçu le 18 mai 2024.

[114] Source confidentielle.

[115] Ibid.

[116] À compter de ce point, le Groupe d'experts emploie le mot « piraterie » pour désigner ces actes. Pour une définition du terme « piraterie », voir l'article 101 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) ; pour le terme « vol à main armée à l'encontre des navires », voir la résolution A.1025(26) de l'Organisation maritime internationale .

Figure II
Actes de piraterie et vols à main armée visant des navires commis au large de la Somalie entre 2003 et avril 2024[117]

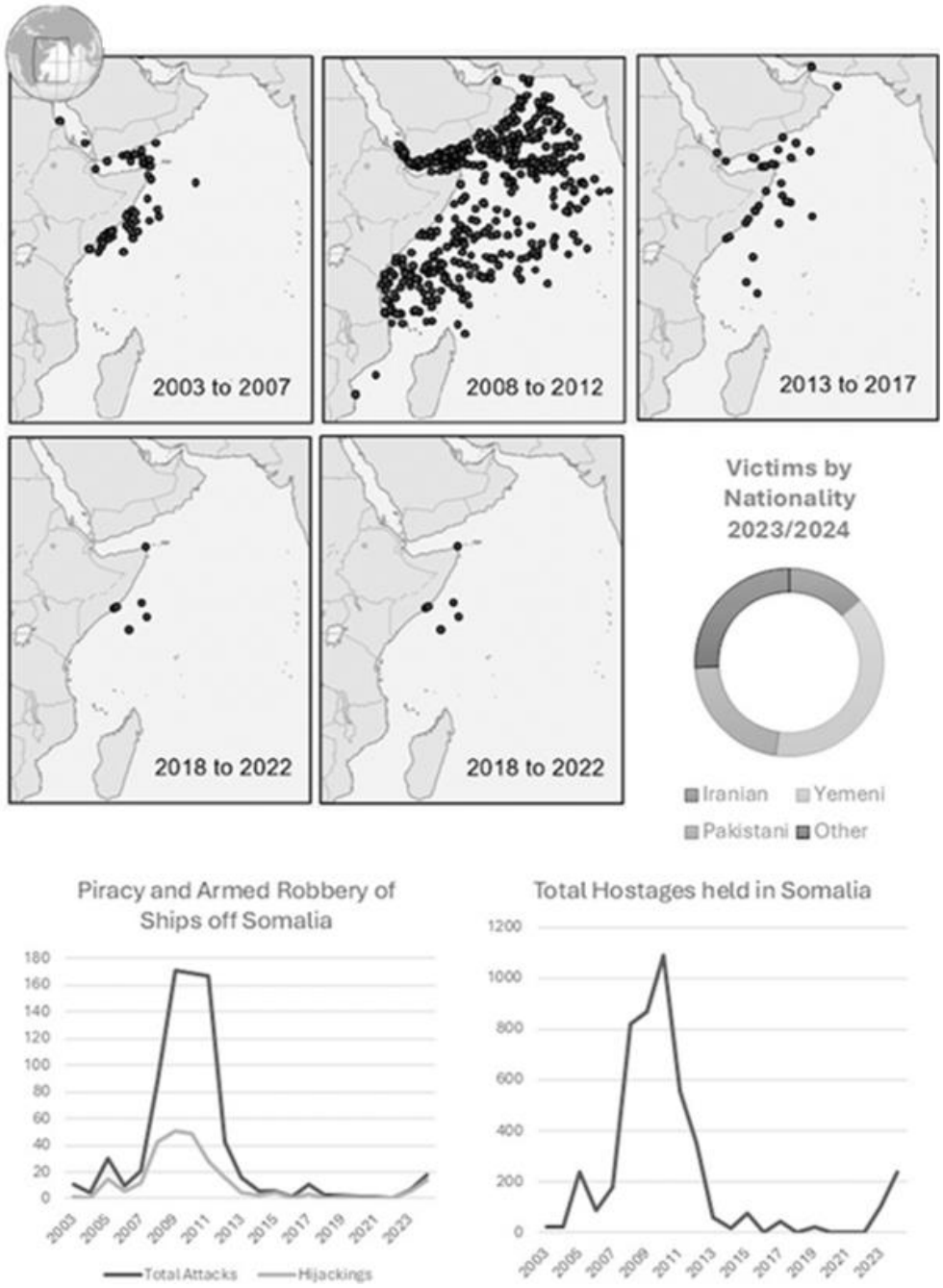

Source : Groupe d'experts.

Note : Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

[117] Cet ensemble de données n'inclut pas les approches suspectes.

1. Attaques perpétrées par des pirates somaliens depuis novembre 2023

147. En Somalie, la piraterie est liée à l'insécurité sur terre résultant de la conjoncture socioéconomique actuelle, aux décennies de conflit, à l'insuffisance des capacités et des moyens disponibles pour faire appliquer le droit maritime, à l'absence de poursuites pénales contre les chefs pirates et les commanditaires d'actes de piraterie, à la facilité avec laquelle il est possible de se procurer des armes, et à des conflits relatifs à la pêche. Les effets de ces problèmes ont été atténués par l'adoption de mesures de sûreté, telles que le déploiement de forces navales internationales et régionales, l'embarquement d'équipes de protection privées armées à bord des navires et la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion sur les navires[118].

148. Ces dernières années, des analystes et des organisations, dont la force navale placée sous la direction de l'Union européenne et les Forces maritimes combinées, ont prévenu que la piraterie basée en Somalie avait été réprimée, mais pas éliminée.

149. La piraterie a refait surface le 24 novembre 2023, lorsque le boutre de pêche iranien *Al-Meraj 1* a été détourné au large des côtes du Puntland[119] – le premier détournement enregistré depuis 2019. Deux jours plus tard, le 26 novembre, quatre pirates somaliens navigant à bord d'un skiff ont fait l'assaut du *Central Park,* un navire-citerne pour produits chimiques, à 54 milles marins (100 km) des côtes somaliennes[120]. Comme le prévoient les meilleures pratiques, l'équipage s'est enfermé dans la citadelle du navire[121], restant ainsi hors de l'atteinte des pirates. Le même jour, l'équipage du *Mason*, un navire de la marine américaine, a procédé à l'arrestation des pirates (voir annexe 33).

150. Entre la date de ce détournement et le 15 août 2024, le Groupe d'experts a recensé sept attaques contre des navires marchands, dont deux détournements ayant abouti. Aucune attaque réussie n'a été signalée depuis le 23 mai 2024, bien que des approches suspectes aient encore été observées jusqu'au 7 juin 2024. Cette période d'accalmie dans les attaques de pirates a probablement été due aux mauvaises conditions météorologiques qui ont régné pendant la mousson. Le 26 août 2024, il a été fait état d'un nouveau cas d'approche suspecte à 55 milles marins au sud-est d'Aden[122].

151. Le premier cas de détournement d'un navire marchand à avoir abouti depuis celui de l'*Aris 13* en 2017 a été enregistré le 14 décembre 2023, lorsque le vraquier *Ruen* a été détourné à environ 700 milles marins (1 300 km) à l'est de Boosaaso (voir annexe 34). Le 12 mars 2024, le détournement d'un autre vraquier, l'*Abdullah*, a

---

[118] BIMCO et al., *BMP5: Best Management Practices to Deter Piracy and Enhance Maritime Security in the Red Sea, Gulf of Aden, Indian Ocean and Arabian Sea* (cinquième version des meilleures pratiques de gestion aux fins de la dissuasion de la piraterie et du renforcement de la sécurité maritime dans le secteur de la mer Rouge, du golfe d'Aden, de l'océan Indien et de la mer d'Arabie), Édimbourg, Witherby Publishing Group, 2018.

[119] Centre régional de fusion d'informations maritimes, « Weekly report 20-26 November 2023 », et force navale placée sous la direction de l'Union européenne.

[120] Information Fusion Centre – Indian Ocean Region (centre de fusion du renseignement pour la région de l'océan Indien), « Monthly Maritime Security Update », novembre 2023 ; Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni, « Warning 003/NOV/2023 », et Département d'État des États-Unis, 8 avril 2024.

[121] Le terme « citadelle » désigne une pièce sécurisée, généralement située dans la salle des machines du navire, spécialement construite pour permettre à l'équipage de s'abriter en cas d'abordage imminent, dans l'attente d'une éventuelle intervention des forces de l'ordre. Une citadelle bien conçue doit être dotée de fournitures de base, d'installations sanitaires, de moyens de communication fiables, de dispositifs de vidéosurveillance du navire et d'un dispositif permettant de contrôler les systèmes de propulsion et de pilotage du navire.

[122] Compte X de l'Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni, 26 août 2024, consultable à l'adresse suivante : https://x.com/UK_MTO/status/1828146352762564939.

également abouti (voir annexe 35). En outre, trois navires marchands ont fait l'objet d'abordages par des pirates et deux autres ont été attaqués (voir annexes 36 et 37). Le Groupe d'experts note également qu'avant ces attaques, plusieurs approches suspectes de navires marchands avaient été signalées, et ce dès mars 2023.

152. Par ailleurs, 18 boutres ont été attaqués ou détournés par des pirates somaliens, dont 5 qui ont ensuite été interceptés par la marine indienne et les garde-côtes des Seychelles (voir annexes 38 et 39). Outre en obtenir des rançons, les pirates se servent des boutres comme navires-mères leur permettant d'accroître leur rayon d'action : opérant loin au large, ces bateaux tiennent lieu de bases arrière à partir desquelles des skiffs rapides sont envoyés attaquer des navires marchands.

Figure III
Carte des attaques perpétrées par des pirates somaliens entre mars 2023 et août 2024[123]

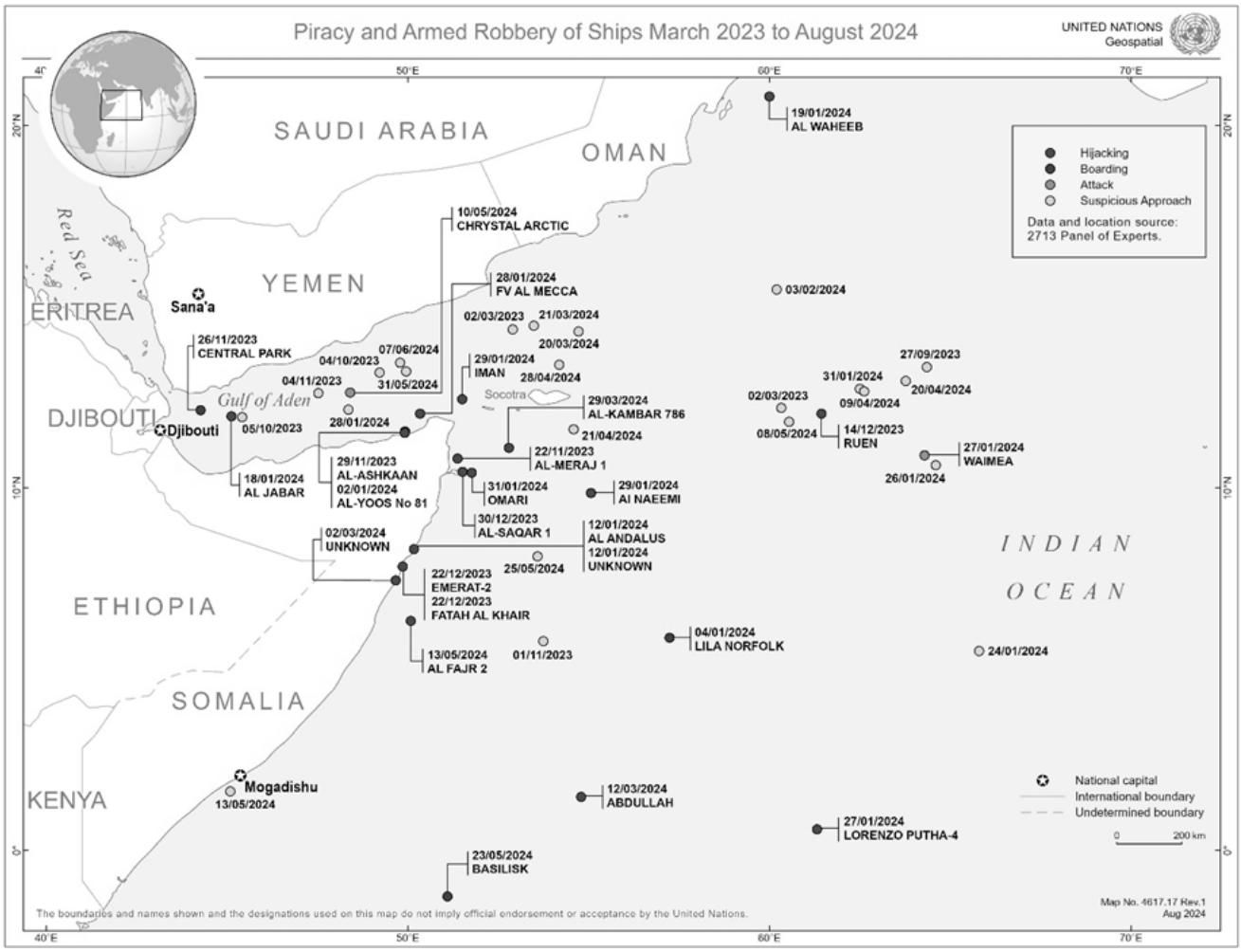

Source : Groupe d'experts.

[123] Établie à partir de plusieurs sources, dont le Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique, l'EUNAVFOR, les Forces maritimes combinées, l'Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni, la Police maritime du Puntland, le Centre régional de fusion d'informations maritimes, l'Information Fusion Centre – Indian Ocean Region, le Système mondial intégré de renseignements maritimes de l'Organisation maritime internationale, différentes sociétés de sûreté maritime, et des informations issues des médias.

2. Causes de la réapparition de la piraterie et des vols à main armée visant des navires au large de la Somalie

153. Les mesures de sûreté ont connu plusieurs évolutions, notamment une baisse des contributions navales de la communauté internationale en matière de déploiement de navires de la marine dans la région, une réduction du nombre d'équipes de protection privées armées embarquées sur les navires, et un relâchement dans l'application des meilleures pratiques de gestion à bord des navires, facteurs qui ont tous contribué au renouveau de la piraterie au large des côtes somaliennes[124].

154. En mars 2022, le Conseil de sécurité a décidé de ne pas renouveler la résolution 2608 (2021), par laquelle il avait autorisé les forces navales internationales à mener des opérations de lutte contre la piraterie dans les eaux territoriales somaliennes[125]. Le nombre de sociétés privées de sûreté maritime est passé d'environ 472 entre 2008 et 2011, lorsque les attaques de pirates étaient à leur paroxysme, à une vingtaine seulement aujourd'hui[126]. Depuis le début, en novembre 2023, de la recrudescence des cas de détournement, il y a eu une hausse de la demande de gardes, bien que celle-ci ait été amortie par une diminution de la circulation maritime en mer Rouge en raison d'attaques commises par les houthistes. Certains craignent que les sociétés privées de sûreté maritime et leurs arsenaux flottants ne soient pas assez nombreux pour faire face à l'augmentation de la demande qu'entraînerait une cessation des attaques en mer Rouge. Les sociétés de sûreté, elles, maintiennent avec insistance qu'elles sauraient s'adapter en cas de demande accrue. Les prix des services offerts par ces sociétés et des polices d'assurance contre les enlèvements et les demandes de rançon sont montés en flèche.

155. Avec le temps, les équipages des navires ont fait preuve d'un certain relâchement dans la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion. Lors de l'attaque de l'*Abdullah*, certains membres de l'équipage ont filmé avec leurs téléphones portables les pirates en train de monter à bord du navire. Or, selon les directives de la cinquième édition des meilleures pratiques de gestion (BMP5), l'équipage aurait dû se barricade dans la citadelle.

3. Opérations, réseaux et affiliations des pirates

156. La plupart des activités de piraterie liées au détournement du *Ruen* et de l'*Abdullah* se sont concentrées autour d'Eyl, les deux navires ayant jeté l'ancre à environ 32 milles marins au sud d'Eyl. Des boutres étaient également retenus le long de la côte près de Garacad, d'où a été lancée l'attaque contre le *Basilisk*. L'assaut contre le *Chrystal Artic* a été mené à partir d'un site de débarquement situé à l'ouest de Qandala, dans le nord du Puntland. Un grand nombre d'attaques et d'approches suspectes ont été enregistrées en mer d'Arabie, pour lesquelles le nord du Puntland formait un point de départ idéal (voir annexe 40).

157. Sur les cinq pirates condamnés pour le détournement du *Central Park*, deux hommes, Abdikarim Salah Mohamed (alias « Owkoombe ») et Mohamed Ali Osman, avaient déjà été condamnés pour actes de piraterie. Les trois autres n'avaient jamais été associés à des actes de piraterie, mais s'étaient vu promettre 50 000 dollars de la rançon en échange de leur participation. Les suspects n'avaient pas disposé de financements extérieurs pour le pan logistique de l'attaque (bateaux, carburant, etc.) ou l'obtention d'armes. Sur la côte, ils s'étaient emparés par la force d'un skiff appartenant à des individus somaliens, qu'ils avaient ensuite utilisé pour les besoins

[124] BIMCO et al., *BMP5*.

[125] Force navale placée sous la direction de l'Union européenne, « EU NAVFOR Atalanta statement on UNSC resolution on fighting piracy off the coast of Somalia non extension announcement », 9 mars 2024**Error! Hyperlink reference not valid.**.

[126] Lloyds List, « Daily Briefing », 26 mars 2024.

de l'opération. Le skiff avait servi à détourner un boutre yéménite pour en faire un navire-mère. Deux fusils rouillés de type AK ont été utilisés lors de l'attaque (voir annexe 33).

158. Il est rare que les groupes de pirates entretiennent des arsenaux importants. Ils ont recours à des armes faciles à obtenir en Somalie, principalement des pistolets (souvent des Tokarev ou des Makarov), des fusils d'assaut de type AK, des mitrailleuses légères de type PKM ou équivalent et des lance-roquettes, fréquemment utilisés lors des attaques pour tirer sur les passerelles des navires[127]. Il est déjà arrivé plusieurs fois que des pirates installent des mitrailleuses lourdes de 12,7 mm sur le pont de navires détournés qui étaient au mouillage le temps que les négociations sur la rançon soient conclues, l'objectif étant de dissuader les marines internationales de mener toute opération de sauvetage. Ainsi, dans le cas du navire marchand *Abdullah*, les pirates présumés avaient placé des mitrailleuses légères sur les ponts par crainte d'une intervention des marines internationales semblable à l'opération menée par la marine indienne lors du sauvetage du *Ruen* (voir annexe 35)[128].

159. Avant celui du *Al-Meraj 1*, le dernier cas de détournement qui avait donné lieu au paiement d'une rançon remontait à 2015, quand des pirates avaient détourné quatre boutres iraniens. Dans un entretien télévisé, le copropriétaire du *Al-Meraj 1* a déclaré que les pirates avaient exigé 400 000 dollars pour la libération du boutre et de ses 18 membres d'équipage iraniens[129]. Un certain flou persiste quant au montant exact de la rançon versée. La libération du navire marchand *Ruen* n'a pas donné lieu au paiement d'une rançon, puisque celui-ci avait été intercepté par la marine indienne le 16 mars 2024. Selon des informations non confirmées, 5 millions de dollars auraient été exigés pour la libération du vraquier *Abdullah* ; la somme aurait été larguée dans la mer par un petit avion. Le chiffre est plausible, car le montant moyen des rançons s'élevait déjà à 4,97 millions de dollars en 2011.

4. Interceptions, arrestations et traduction en justice de pirates présumés

160. De fin novembre 2023 à la mi-mai 2024, la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, la marine américaine, la marine indienne, les garde-côtes des Seychelles et les autorités somaliennes ont appréhendé 70 personnes soupçonnées de piraterie dans le cadre de 13 affaires différentes (voir annexe 38).

161. Les cinq pirates impliqués dans le détournement du *Central Park* ont été remis aux autorités de Mogadiscio le 26 décembre 2023. Le 29 juin 2024, ils ont été reconnus coupables et condamnés à une peine cumulée de 5 ans, 2 mois et 10 jours d'emprisonnement[130]. Les suspects n'ont pas été poursuivis au titre de la loi relative aux enlèvements (loi nº 36 du 30 avril 1975), qui prévoit la peine de mort pour les actes d'enlèvement ou de piraterie. La Somalie ne disposant pas de lois expressément conçues pour permettre de traduire les pirates en justice, c'est le Code pénal somalien qui a été appliqué. Une nouvelle loi sur la piraterie est en cours d'élaboration ; il s'agit à ce stade d'un projet de texte dont le Parlement est saisi pour approbation.

162. Après avoir d'abord intercepté trois boutres iraniens détournés (l'*Iman*, l'*Al Naeemi*[131] et l'*Omari*) à la fin du mois de janvier 2024, la marine indienne aurait attrapé, désarmé et relâché plus de 18 pirates présumés. En revanche, les 35 pirates présumés arrêtés par la marine indienne pour le détournement du *Ruen* et les 9 pirates

[127] S/2011/433, par. 101.
[128] Source confidentielle.
[129] Compte X de SBC Somali TV, 23 novembre 2023, consultable à l'adresse suivante : https://twitter.com/sbcsomalitv/status/1727726875244376259.
[130] Source confidentielle.
[131] Lettre datée du 20 mars 2024, adressée au Haut-Commissariat de l'Inde au Kenya par la Police maritime du Puntland.

présumés arrêtés pour le détournement du boutre *Al Kambar 786*[132] seront, eux, poursuivis en justice en Inde, au titre de la loi contre la piraterie maritime adoptée par le pays en 2022[133].

163. Le 28 janvier 2024, trois suspects ont été arrêtés par les garde-côtes des Seychelles lors de l'interception du *Lorenzo Putha-4*[134], un boutre de pêche détourné battant pavillon sri-lankais. Ils seront traduits en justice par les autorités seychelloises. Celles-ci engageront également des poursuites pénales contre cinq suspects impliqués dans l'attaque commise le 10 mai contre le transporteur de produits *Chrystal Arctic* et arrêtés par des membres de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, car les Seychelles font partie des pays avec lesquels l'opération Atalanta a conclu un accord juridique autorisant la mise en jugement des pirates présumés arrêtés par leurs navires de guerre[135]. La Cour suprême des Seychelles a fixé la date du procès à la mi-janvier 2025[136].

164. Les autorités du Puntland ont également arrêté des pirates présumés et des personnes soupçonnées de leur avoir apporté un appui logistique en lien avec les détournements du *Ruen* et de l'*Abdullah*, au cours de quatre opérations menées sur la côte (voir annexe 38).

165. Il est peu probable que les attaques de pirates au large des côtes somaliennes cessent de sitôt, et peu vraisemblable non plus qu'elles atteignent de nouveau les niveaux enregistrés entre 2008 et 2012. Les mécanismes de coordination, tels que le dispositif de signalement volontaire pour les navires mis en place par l'Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni, et la collaboration entre les pays et les parties prenantes ont contribué pour beaucoup à la répression de la piraterie. Ces types de mécanismes sont restés opérationnels pendant la période où la piraterie était moins active, quoiqu'ils aient fonctionné avec des moyens réduits.

166. S'il est vrai qu'effectuer un grand nombre d'arrestations et engager de nombreuses poursuites judiciaires aura un effet dissuasif sur la piraterie, le montant de la rançon reçue pour l'*Abdullah* motivera probablement d'autres attaques. Faute de capacités de police maritime, de navires de garde-côtes et d'infrastructures à la hauteur de l'enjeu, la Somalie ne peut lutter contre la piraterie que depuis la terre, pas en mer. La coordination stratégique et la coopération opérationnelle entre les pays et les acteurs internationaux et régionaux, tout comme le renforcement des capacités nationales d'application du droit maritime, seront essentiels pour endiguer la vague de piraterie actuelle. Les solutions à long terme devront donner la priorité à la création d'une économie bleue durable, reposant notamment sur une industrie halieutique lucrative et des investissements portuaires bénéficiant aux communautés locales.

IX. Principales considérations en matière de protection et de situation humanitaire

167. L'action menée pour faire reculer les Chabab doit tenir compte des besoins humanitaires colossaux et des menaces persistantes qui pèsent sur la population civile

[132] Compte X du porte-parole de la marine indienne, 4 avril 2024, consultable à l'adresse suivante : https://twitter.com/indiannavy/status/1775740476446191823.

[133] La marine indienne a préféré ne pas communiquer d'informations au Groupe d'experts, pour des raisons de sécurité en lien avec des opérations en cours.

[134] *The Sunday Times* (Sri Lanka), « Somali pirates threat may affect fishing industry, says owner of 'Lorenzo Putha 4' », 4 février 2024.

[135] Force navale placée sous la direction de l'Union européenne, « Updated information on MV Chrystal Arctic event », 13 mai 2024.

[136] Rita Joubert-Lawen, « Trial of 6 suspected Somali pirates set for January 2025 in Seychelles », Seychelles News Agency, 9 août 2024.

en raison des conflits qui continuent de faire rage, du climat d'insécurité et des catastrophes naturelles récurrentes. En 2024, on estime que 6,9 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en Somalie, soit presque un tiers de la population[137].

168. Il y aurait actuellement en Somalie 3,9 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays[138]. En 2023, 2,9 millions de personnes ont été déplacées, principalement à cause des inondations, des conflits et de l'insécurité, et des sécheresses (dans cet ordre). Entre janvier et juillet 2024, 283 000 nouveaux déplacements ont été enregistrés, qui étaient essentiellement dus aux conflits, à l'insécurité et à des inondations (dans cet ordre)[139]. La population de personnes déplacées est constituée à 80 % de femmes et d'enfants. En outre, on estime que le risque de malnutrition aiguë concernera 1,7 million d'enfants âgés de 6 à 59 mois entre janvier et décembre 2024[140].

169. La majorité des personnes déplacées sont concentrées dans le centre et le sud de la Somalie, où les conflits et le climat d'insécurité persistants, les problèmes logistiques et les obstacles bureaucratiques entravent l'accès humanitaire.

A. Effets des conflits et de l'insécurité sur la population civile

170. Tout au long de 2023 et de 2024, les conflits et l'insécurité ont été alimentés par la prolifération des armes et des munitions, les attaques asymétriques des Chabab, la menace des engins explosifs improvisés, la persistance des affrontements claniques et l'offensive du Gouvernement contre les Chabab, notamment les opérations menées dans le Djoubaland en juillet et en août 2024 (voir par. 24).

171. La période considérée a été émaillée de plusieurs épisodes de violence interclanique dans différentes régions, qui ont contraint près de 150 000 personnes à fuir leurs foyers et perturbé l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment à Diinsoor, à Qoryooley (État du Sud-Ouest), à Jawhar (Hirchébéli), à Luuq (Djoubaland) et à Caabudwaaq (Galmudug). Ainsi, du 5 au 7 juillet 2024, des violences interclaniques armées survenues à Luuq (région de Gedo) ont conduit au déplacement d'environ 42 000 personnes, dont un tiers ont fui vers des zones difficiles d'accès, telles que Yurkud, Ceel Boon et Bashiiro[141]. Dans la région de Mudug, les conflits claniques qui ont éclaté entre le 26 juin et le 2 juillet 2024 ont provoqué le déplacement de plus de 26 000 personnes, principalement dans les districts de Galdogob et de Jiriiban[142].

172. En juillet 2024, les combats qui ont opposé les forces du Djoubaland, soutenues par l'Armée nationale somalienne, aux Chabab dans les villages de Harbole, Miido, Bibi, Sooyacc et Buulo Xaaji (district d'Afmadow, région du Bas-Djouba) ont provoqué de nouveaux déplacements de population[143]. D'après certaines informations, les forces du Djoubaland auraient pris le contrôle de Harbole et de

[137] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Needs and Response Plan: Somalia (2024)*, p. 18. Le document présente un examen approfondi des besoins humanitaires attendus en 2024.

[138] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Somalia situation: population of concern to UNHCR », 29 février 2024.

[139] HCR, « Somalia internal displacement: by year », Protection and Return Monitoring Network Dashboard, disponible à l'adresse suivante : https://prmn-somalia.unhcr.org/yearly-displacement.

[140] Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Somalia: acute malnutrition situation for October 2023-February 2024 and projection for March-June 2024 », 15 février 2024.

[141] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Somalia situation report », 13 août 2024.

[142] Ibid.

[143] L'opération militaire visait à prendre le contrôle des routes reliant Kismayo à Afmadow et Dhooble à Afmadow afin de maintenir l'accès aux villes principales du district.

Buulo Xaaji, mais les Chabab auraient donné ordre aux populations locales d'évacuer ces zones, poussant les habitants à fuir vers Kismayo[144].

173. Les attaques à l'engin explosif improvisé continuent de mettre en péril la population civile et l'accès humanitaire. Selon des informations crédibles, les civils représentent un tiers du total des victimes recensées entre août 2023 et juillet 2024 (voir par. 125). Le placement d'engins explosifs improvisés le long de routes vitales empêche la population de circuler normalement et perturbe l'accès aux services essentiels[145]. La plupart des victimes civiles signalées ne semblent pas avoir été les cibles directes des attaques à l'engin explosif improvisé qu'elles ont subi. De tels engins ont été placés et déclenchés dans des lieux à caractère civil, comme lors des attentats du marché de Baraka en février 2024 et de la plage du Lido en août 2024[146], et d'attaques perpétrées contre des salons de thé, notamment à Jannaale (Bas-Chébéli) en juin 2024, à Boondheere (Mogadiscio) en juillet 2024 et à Dayniile (Mogadiscio) en août 2024[147]. Les engins explosifs improvisés nuisent également à l'accès humanitaire, quoique le Groupe d'experts n'ait connaissance d'aucun cas où des acteurs humanitaires auraient été directement visés.

B. Effet aggravant des chocs climatiques

174. Les catastrophes naturelles récurrentes provoquent des déplacements de population, font peser une lourde charge sur les ressources disponibles et compromettent les infrastructures, l'hébergement, les services de base et les moyens de subsistance. La Somalie a connu en 2023 sa pire période de sécheresse depuis des décennies, à laquelle ont succédé d'importantes inondations fin 2023 et mi 2024. Ces phénomènes ont mis à plus rude épreuve encore les ressources gouvernementales et humanitaires, ce qui a jeté un coup de projecteur sur les déficiences des services publics, donnant de fait l'occasion aux Chabab d'exploiter ces failles.

175. En 2023, la saison *deyr* (saison des pluies allant d'octobre à décembre) a eu des conséquences néfastes pour près de 2,5 millions de personnes, faisant notamment 1,2 million de déplacés dans 31 districts, principalement dans les États de Galmudug, du Hirchébéli, du Djoubaland et du Sud-Ouest. Les inondations ont submergé environ 1,5 million d'hectares de terres agricoles et endommagé des infrastructures. Les difficultés en matière d'accès logistique se sont considérablement accrues, car des routes, ponts, installations et pistes d'atterrissage de première importance ont été inondés ou détruits, ce qui a entravé l'acheminement de l'aide. Les inondations ont également provoqué une flambée des cas de maladies véhiculées par l'eau[148].

176. En 2024, plus de 225 000 personnes ont souffert des effets de la saison *gu* (saison des pluies allant d'avril à juin), qui a provoqué de nouveaux déplacements de population et la perte de moyens de subsistance, en particulier dans les États du Djoubaland, du Hirchébéli et du Sud-Ouest. L'Agence somalienne de gestion des catastrophes a prévenu les populations vivant dans des zones sujettes aux inondations

[144] Groupe mondial de la protection, « Joint protection and shelter frontline response in Kismayo and Afmadow districts, Jubaland State », 17 août 2024.

[145] Wen Zhour et Andrea Raab, « IEDs and the Mine Ban Convention: a minefield of definitions », Comité international de la Croix-Rouge, Humanitarian Law and Policy blog, 17 septembre 2019.

[146] Organisation des Nations Unies, « Somalie : le Secrétaire général condamne fermement l'attaque perpétrée au Lido Beach à Mogadiscio », SG/SM/22325, 3 août 2024.

[147] Rapports confidentiels.

[148] Voir S/2024/129.

qu'elles devaient se préparer à continuer de faire face à des conditions difficiles et à la perte possible de moyens de subsistance[149].

177. En avril et en mai 2024, les Chabab ont publié plusieurs vidéos mettant en avant les interventions qu'ils avaient menées après les inondations, dont des travaux de réparations le long du Djouba (notamment dans les villages de Bulo Marer et de Jilib) et la reconstruction d'habitations[150]. Le Groupe d'experts a observé qu'en 2022, les Chabab avaient adopté une posture similaire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux sécheresses.

178. Les récentes inondations ont montré qu'il était d'importance critique que le Gouvernement, les États membres de la fédération et les acteurs internationaux se coordonnent pour mettre en place des stratégies solides de préparation et d'adaptation permettant de faire face aux catastrophes liées au climat et d'apporter des solutions durables aux populations touchées. Si de véritables efforts étaient faits en ce sens, cela pourrait contribuer à renforcer la confiance de la population et représenter un facteur d'attraction vers les régions sous le contrôle du Gouvernement.

C. Accès humanitaire dans les zones contrôlées par les Chabab

179. Selon le plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2024, 23 des 74 districts somaliens sont considérés comme « difficiles » ou « extrêmement difficiles » d'accès[151]. La majorité de ces zones difficiles d'accès sont sous le contrôle des Chabab, notamment certaines parties de Gedo, du Moyen-Djouba, du Bas-Djouba, du Bas-Chébéli, du Bakool, de Galmudug et de Mudug[152].

180. Le Groupe d'experts croit comprendre que la plupart des acteurs humanitaires ne mènent pas d'activités d'aide humanitaire dans les zones contrôlées par les Chabab, ce qui signifie qu'il est difficile de connaître avec précision les besoins en matière d'aide humanitaire et de protection des groupes vulnérables qui s'y trouvent. Toutefois, des opérations humanitaires ont été menées dans des zones situées à proximité de zones sous l'emprise des Chabab. Les raisons qui sous-tendent l'existence de telles entraves à l'accès humanitaire font ressortir la nécessité de considérer l'impératif humanitaire voulant qu'une assistance doive être fournie partout où elle est nécessaire comme un principe humanitaire fondamental, et de le respecter.

181. Par ailleurs, le Groupe d'experts rappelle que, dans ses résolutions 2462 (2019) et 2482 (2019), le Conseil de sécurité a exhorté les États Membres à veiller à ce que les mesures qu'ils prenaient pour combattre le terrorisme soient conformes au droit international humanitaire et au droit international des droits humains, ainsi qu'à tenir compte des effets que ces mesures pourraient avoir sur les activités humanitaires. Il est donc important que les lois antiterroristes excluent explicitement les activités humanitaires impartiales de leur champ d'application[153]. Or, le Groupe d'experts note par exemple que dans son projet de loi de 2023 sur la lutte antiterroriste, la Somalie ne prévoit aucune garantie spécifique en faveur des organisations humanitaires, ce qui pourrait dissuader les acteurs humanitaires fournissant une aide humanitaire respectueuse des principes établis d'apporter une assistance dans les zones contrôlées

[149] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Somalia: situation report », 7 mai 2024.

[150] Voir *Site Intelligence*, « Amid attacks claims for Kenya and Somalia Shabaab promotes its civilian centric projects », s.d., et rapports confidentiels.

[151] Les districts correspondent aux frontières administratives officielles de la Somalie.

[152] Voir la carte relative à l'accès humanitaire figurant dans le plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2024 (*Humanitarian Needs and Response Plan 2024*), p. 31.

[153] Voir https://casebook.icrc.org/case-study/counterterrorism-and-ihl-humanitarian-exemptions.

par les Chabab. De fait, si l'obligation énoncée à l'article 14 du projet de loi (celle de fournir des informations sur les groupes terroristes) est interprétée de sorte d'inclure les acteurs humanitaires, cela pourrait mettre en péril le principe humanitaire de neutralité.

D. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2664 (2022) (exemption humanitaire)

182. En 2022, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 2664 (2022), qui prévoit une exemption humanitaire aux sanctions financières imposées dans le cadre de tous ses régimes de sanction. Cette exemption couvre un éventail d'organisations et d'activités humanitaires plus vaste que les précédentes résolutions du Conseil sur la Somalie. Le Conseil a souligné que les sanctions imposées par les Nations Unies étaient censées être sans conséquences humanitaires négatives et réaffirmé que toutes les mesures prises pour appliquer les sanctions devaient être conformes au droit international et au droit des droits humains.

183. Selon des sources humanitaires, l'exemption a eu et continue d'avoir un effet positif sur les activités humanitaires en Somalie. Des travailleurs humanitaires ont rapporté qu'elle avait instauré un environnement opérationnel plus favorable et facilité l'exécution d'activités humanitaires qui auraient été difficiles à mener auparavant. Il a été noté qu'une assistance a pu être fournie plus rapidement et que la communication d'informations et les opérations financières se sont améliorées, avec la mise en place de meilleures mesures de diligence raisonnable et d'atténuation des risques[154].

E. Violence sexuelle et fondée sur le genre

184. En Somalie, la violence sexuelle et fondée sur le genre, et en particulier la violence sexuelle liée aux conflits, demeure omniprésente et largement sous-déclarée. Elle est exacerbée par plusieurs facteurs, dont les inégalités de genre structurelles, l'insécurité, les crises humanitaires régulières et la peur des représailles. Les groupes vulnérables, notamment les enfants, les adolescentes et les femmes, continuent de pâtir de ce type de violence. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les minorités et les chefs de familles monoparentales y sont également particulièrement exposées.

185. Les statistiques disponibles sur les courbes d'évolution de la violence sexuelle et fondée sur le genre, et plus particulièrement de la violence sexuelle liée aux conflits, varient selon les mécanismes de signalement (voir annexe 42 pour les statistiques issues du Système de gestion de l'information sur la violence de genre, et celles tirées des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information[155]). Dans son rapport d'avril 2024 sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2024/292), le Secrétaire général donne une vue d'ensemble des tendances récemment observées concernant les actes de violence sexuelle liée aux conflits et leurs auteurs[156]. Selon un rapport de la MANUSOM et du Haut-Commissariat des

[154] Sources humanitaires confidentielles.

[155] Le Système de gestion de l'information sur la violence de genre est un système de gestion des données grâce auquel les entités offrant des services aux personnes rescapées peuvent recueillir, conserver, analyser et partager en toute sécurité des données relatives aux cas de violence de genre signalés ; voir https://www.gbvims.com/. Les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits sont un dispositif que le Conseil de sécurité a créé par sa résolution 1960 (2010).

Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)[157], près de la moitié des cas confirmés de violence sexuelle liée aux conflits ont été attribués à des acteurs armés non identifiés, les cas restants étant le fait de membres des Chabab, d'acteurs étatiques, de milices claniques et de forces régionales (voir fig. IV).

Figure IV
Profil des auteurs d'actes de violence sexuelle liée aux conflits (2017-2022)

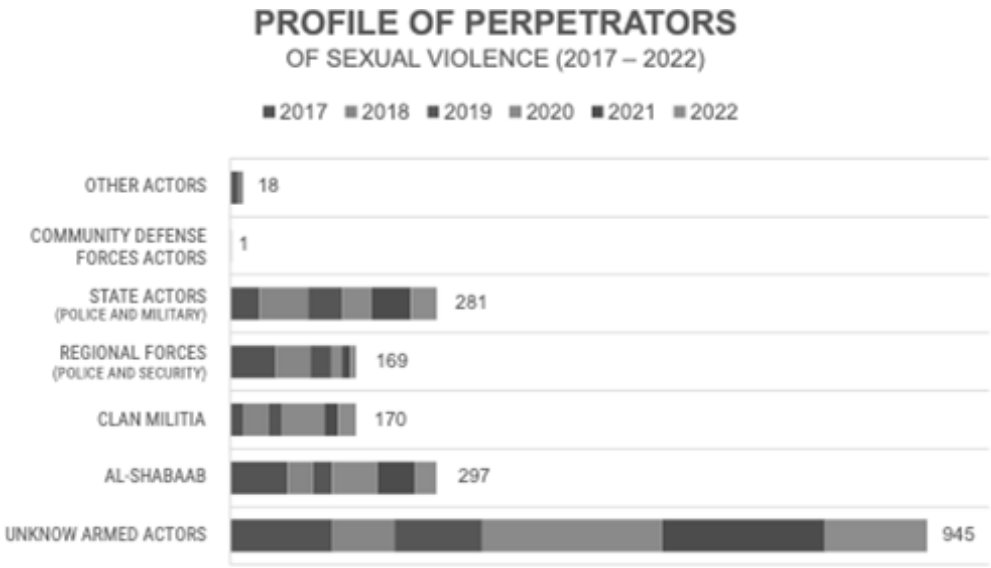

Source : MANUSOM et HCDH.

186. Il est très difficile de se faire une idée précise du rôle des femmes et de l'ampleur des violences faites aux femmes de façon générale dans les zones contrôlées par les Chabab, notamment parce que les personnes extérieures n'ont qu'un accès restreint à ces zones (par. 179 et 180), et parce que les victimes ont peur d'être stigmatisées ou visées par des représailles si elles donnent des informations à ce sujet.

187. Les femmes peuvent également être associées aux Chabab en raison de circonstances qui ne leur laissent guère d'autres choix : elles peuvent par exemple adopter les pratiques des Chabab pour assurer leur propre survie et être en mesure de continuer à gagner leur vie dans les territoires sous l'influence ou le contrôle du groupe, ou bien être forcées de suivre un mari qui a choisi de rejoindre le groupe (voir annexe 43)[158].

188. Beaucoup de femmes rejoignent le groupe parce qu'elles y sont contraintes par la force. Il est largement admis que les Chabab utilisent la violence sexuelle liée aux conflits contre les femmes et les filles pour assujettir les communautés sous leur contrôle, et se servent des enlèvements et des mariages forcés comme forme de rémunération pour leurs combattants et afin de forger des liens avec des chefs de clans importants[159]. Le Groupe d'experts a entendu le témoignage d'une personne membre d'une communauté locale dont la cousine, âgée de 16 ans, avait fui son village situé au nord de Baidoa après qu'un membre des Chabab avait exigé de l'épouser, menaçant de s'en prendre aux membres de sa famille si ceux-ci refusaient le mariage. Le père de cette fille avait ensuite été détenu pendant sept jours dans un « centre de

[157] HCDH et MANUSOM, « Tackling sexual violence in Somalia », p.10.
[158] HCDH et MANUSOM, « Tackling sexual violence in Somalia », p. 13.
[159] Entretiens avec des membres de la population locale. Voir aussi HCDH et MANUSOM, « Tackling sexual violence in Somalia », p. 13.

détention » opéré par les Chabab dans un lieu inconnu, puis relâché contre le paiement d'une somme équivalent à 100 dollars[160].

189. Il arrive que des femmes prennent volontairement part aux activités des Chabab en tant qu'exécutantes chargées de transmettre des renseignements ou d'apporter un appui logistique. Ces femmes peuvent alors commettre elles-mêmes de graves violations contre des enfants et des actes de violence sexuelle liée aux conflits lorsqu'elles utilisent leur influence sociale pour exploiter des filles et des garçons en vue d'apporter un appui au groupe ou de faciliter des mariages forcés.

190. Des études montrent que, quel que soit leur rôle, la plupart des femmes qui quittent les Chabab risquent fortement d'être stigmatisées et vivent dans des situations d'extrême pauvreté, car elles sont exclues de leurs communautés et n'ont pas accès aux ressources de celles-ci. Celles qui choisissent de fuir partent avec leurs enfants et emportent peu de choses ; beaucoup sont analphabètes et peu qualifiées, ce qui les rend tributaires du soutien et de l'aide de la communauté. Elles sont nombreuses à choisir de vivre de façon isolée par peur de la stigmatisation[161]. Le Groupe d'experts note qu'au cours de la période considérée, des centres de réadaptation destinés aux femmes précédemment associées aux Chabab ont fermé.

191. Le Groupe d'experts relève qu'en septembre 2022, le Gouvernement a adopté un plan d'action national pour l'application de la Charte des femmes somaliennes et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui reprend les priorités énoncées dans le communiqué conjoint sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. L'adoption d'un plan de travail élaboré en collaboration avec des experts des Nations Unies spécialistes du sujet permettrait de simplifier et de dynamiser ces efforts.

F. Violations graves commises contre des enfants

192. En décembre 2023, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés a mis en avant l'impérieuse nécessité de protéger les enfants de Somalie[162] contre les nombreuses violations graves qui continuaient d'être commises à leur égard[163].

193. En juillet 2023, le Secrétaire général a indiqué que 2 783 cas de violations graves commises contre 2 282 enfants (1 810 garçons et 472 filles) avaient été confirmés en 2022[164]. Le Groupe d'experts note que ces violations sont perpétrées par des membres de différentes forces de sécurité et que les Chabab sont les premiers responsables des faits signalés suivants : a) attaques contre des écoles ou des hôpitaux (40 cas sur 44) ; b) recrutement et utilisation d'enfants (sur un total de 1 094 enfants, 902 avaient été recrutés et utilisés par les Chabab, les autres par des milices claniques et diverses forces de sécurité) ; c) enlèvement d'enfants (sur 696 cas signalés d'enfants enlevés, 663 étaient le fait des Chabab)[165]. Rien n'indique que ces tendances caractéristiques aient changé au cours de la période considérée.

---

[160] Entretien mené par le Groupe d'experts, avril 2024.

[161] HCDH et MANUSOM, « Tackling sexual violence in Somalia », p. 18, et Orly Maya Stern et Catherine Peterson, « Assisting women formerly associated with Al-Shabaab: a proposed approach to programming », 2023, p. 12 à 14.

[162] A/HRC/55/57, par. 15.

[163] Les six catégories de violations graves commises contre des enfants sont : le meurtre ou la mutilation d'enfants ; le recrutement ou l'utilisation d'enfants comme soldats ; les violences sexuelles faites aux enfants ; l'enlèvement d'enfants ; les attaques contre des écoles ou des hôpitaux ; le fait d'empêcher l'aide humanitaire d'atteindre les enfants.

[164] A/77/895-S/2023/363, par. 151 à 158 (énumération de cas de violations graves commises contre des enfants en Somalie, répartis par auteurs).

[165] Ibid.

194. Les enfants représentent une part importante des nouvelles recrues des Chabab, enrôlés au moyen d'enlèvements, de recrutements forcés, de méthodes d'endoctrinement et de l'imposition de leurs familles. Le Secrétaire général a indiqué que les Chabab continuaient d'enlever des enfants à des fins de recrutement et d'utilisation, principalement dans les régions de Bay, du Bakool, du Hiraan, du Moyen-Djouba et du Bas-Chébéli[166].

195. Il a été rapporté que les Chabab enlèveraient même des enfants âgés d'à peine 3 ans[167]. Le Groupe d'experts a mené un entretien avec une personne membre de la population locale qui a raconté l'enlèvement de son neveu, âgé de 12 ans, arraché à sa famille par les Chabab. Après avoir tenté en vain d'obtenir l'aide des chefs de la communauté pour négocier le retour de son fils, le père avait été sommé d'« oublier cette histoire ».

196. Les garçons suivent un entraînement au combat dès l'âge de 13 ans, tandis que les enfants plus jeunes sont endoctrinés dans des écoles créées par les Chabab pour inculquer aux enfants les préceptes militants du groupe. Une vidéo publiée par les Chabab en juin 2024 montre des écoliers en train de parader avec des armes à l'occasion de célébrations communautaires tenues dans plusieurs zones, dont les régions de Gedo et du Galguduud (voir annexe confidentielle 44)[168].

197. La protection des enfants précédemment associés à des forces ou groupes armés, y compris à des entités classées comme des groupes terroristes, est à la fois un enjeu lié aux droits fondamentaux et un élément crucial de l'action menée pour assurer à ces enfants un avenir meilleur et prévenir les cas de récidive. Ces enfants doivent avant tout être considérés comme des victimes[169]. Il est indispensable de garantir leurs droits et leur bien-être afin de permettre leur réadaptation et leur réintégration, de réduire le nombre de réenrôlements et de concourir aux efforts fournis de façon plus large en matière de lutte contre le terrorisme et de consolidation de la paix.

198. En juillet 2023, le Gouvernement a approuvé des directives relatives à l'évaluation de l'âge, dans le cadre de son plan d'action visant à arrêter et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que le meurtre d'enfants et les atteintes à leur intégrité physique, signé en 2012, et de la feuille de route adoptée en 2019 pour accélérer l'application du plan d'action. Le Cabinet fédéral a aussi approuvé en 2023 le projet de loi sur la justice pour mineurs et celui sur les droits de l'enfant[170]. En outre, il avait adopté en 2014 des instructions permanentes relatives à la prise en charge des enfants séparés des groupes armés et à leur remise aux services de protection de l'enfance.

199. Malgré les progrès accomplis sur le plan normatif, les enfants qui ont été associés aux Chabab courent le risque d'être placés en détention (y compris dans des lieux de détention non officiels ou non déclarés) et, dans certains cas, condamnés à la peine de mort. En mars 2024, le tribunal militaire du Djoubaland à Kismayo a condamné un garçon de 17 ans à mort pour, entre autres, des infractions commises lorsqu'il était affilié aux Chabab. Grâce aux activités menées pour défendre la cause du garçon[171], il a été fait droit à un appel[172]. Plus récemment, dans le Puntland, quatre jeunes ont été exécutés pour des infractions qu'ils avaient commises enfants, quand

[166] S/2024/129, par. 59.
[167] Entretien confidentiel.
[168] Site Intelligence, et vidéo des Chabab du 25 juin 2024 (voir les captures d'écran à l'annexe confidentielle 44).
[169] UNICEF, « Déclaration de l'UNICEF suite à l'exécution de quatre jeunes dans l'État du Puntland, en Somalie ».
[170] A/79/245, par. 29.
[171] Rapport confidentiel, mars 2024.
[172] Ibid.

ils étaient associés aux Chabab. Les sentences ont été prononcées par un tribunal militaire ne disposant pas de procédures de justice pour mineurs. La Commission de vérification de l'âge pour le Puntland a confirmé que les prévenus étaient mineurs au moment de leur arrestation et n'auraient pas dû être condamnés à mort[173]. Les cas de détention et de poursuite en justice d'enfants associés à des groupes armés mettent en relief les domaines pour lesquels l'application des instructions permanentes de 2014 et de la feuille de route de 2019 mentionnées ci-dessus pourrait être améliorée.

X. Recommandations

200. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité :

a) encourage les partenaires stratégiques, notamment les États Membres et les institutions spécialisées, à fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique au Gouvernement, aux États membres de la fédération et aux gouvernements des régions, afin de les aider à enquêter sur les transferts d'argent mobile et les transactions en cryptomonnaies et à en assurer le suivi (voir par. 32) ;

b) demande au Gouvernement de faire le point sur les progrès accomplis au regard du régime relatif aux bénéficiaires effectifs, conformément aux recommandations 24 et 25 du Groupe d'action financière, dans le cadre des rapports semestriels que la Somalie doit présenter au Conseil en application des dispositions du paragraphe 45 a) de la résolution 2713 (2023) ;

c) encourage le Gouvernement, les États membres de la fédération, les gouvernements des régions et les États Membres à faciliter l'accès du Groupe d'experts aux membres suspectés d'appartenir aux Chabab et autres personnes suspectes qui sont en détention, notamment celles détenues pour des faits liés au terrorisme, au financement du terrorisme, à la contrebande d'armes et à la piraterie.

201. Le Groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab :

a) envisage de convoquer une réunion des États Membres de la région afin de s'atteler au problème de la résurgence de l'EIIL-Somalie, l'objectif étant de renforcer la coordination et la coopération régionales en matière d'enquêtes antiterroristes, notamment en ce qui concerne les déplacements de combattants étrangers de part et d'autre des frontières régionales (voir par. 44 à 47) ;

b) prévoie de se rendre en Somalie et dans d'autres États Membres de la région pour mieux faire connaître le régime de sanctions, en particulier les composantes régionales de l'action menée en vue d'affaiblir les capacités des Chabab, et pour aider le Groupe d'experts à s'acquitter de son mandat ;

c) demande aux États Membres et aux partenaires de développement, notamment l'Union européenne et les entités des Nations Unies, de fournir une assistance technique au Gouvernement, aux États membres de la fédération et aux gouvernements des régions au moyen de programmes visant à renforcer les capacités de démantèlement des sources de financement dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

d) encourage le Gouvernement à donner suite aux recommandations du Groupe d'action financière en prenant les mesures suivantes :

i) promouvoir la mise en commun des informations et la conduite d'enquêtes communes parmi les entités des États membres de la fédération, des

[173] UNICEF, « Déclaration de l'UNICEF suite à l'exécution de quatre jeunes dans l'État du Puntland, en Somalie ».

gouvernements régionaux, des organismes internationaux de réglementation et des services de détection et de répression qui participent à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et s'acquitter des fonctions de réglementation énoncées aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 2713 (2023) (voir par. 71) ;

ii) mettre en place un partenariat entre secteur public et secteur privé pour favoriser la collaboration entre le Centre d'information financière et les entités déclarantes (par exemple en organisant un forum national sur le contrôle de conformité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, destiné aux spécialistes du contrôle de conformité des institutions financières, du secteur de l'assurance, des entreprises et professions non financières désignées, etc.) ;

iii) achever le processus visant à établir un seul et même système d'identification, promouvoir l'adoption d'une carte d'identité unique et numérisée et la relier à la prestation de services (services bancaires, services publics) ainsi qu'aux dispositifs axés sur la connaissance de l'identité des clients et le devoir de vigilance relatif à la clientèle ;

e) prie les États Membres et les institutions spécialisées de faciliter la création d'un mécanisme de coordination entre les cellules de renseignement financier et les entités déclarantes, les institutions financières et non financières et les services de détection et de répression de Mogadiscio et d'Hargeysa, afin de favoriser leur collaboration (voir par. 81 à 84) ;

f) compte tenu du processus de transfert des responsabilités de l'ATMIS à l'AUSSOM qui est en cours, prie l'Union africaine :

i) de prendre des mesures permettant de réduire les risques de prise de contrôle des bases et d'accès des Chabab aux armes, munitions et autres types de matériel appartenant aux contingents (voir par. 104 à 106) ;

ii) de veiller à l'application intégrale de l'instruction permanente sur la gestion des armes récupérées établie conjointement par le Gouvernement et l'ATMIS, et de garantir la continuité des procédures liées à l'instruction permanente lors du transfert de responsabilités de l'ATMIS à l'AUSSOM (voir par. 108 à 110) ;

iii) de faciliter la coopération entre le Groupe d'experts et l'AUSSOM, y compris en ce qui concerne l'accès aux documents, et d'assurer le traçage des armes, des munitions et du matériel connexe récupérés, conformément à son mandat ;

g) encourage le Gouvernement à :

i) renforcer les capacités de gestion des armes et des munitions dans les États membres de la fédération, notamment s'agissant de la formation au marquage, au traçage et à d'autres stratégies de lutte contre leur détournement ;

ii) rattacher toutes les armes et munitions distribuées aux milices claniques au cadre national de gestion des armes et des munitions de la Somalie ;

iii) répertorier, marquer, enregistrer et tracer toutes les armes et munitions saisies sur le champ de bataille par les milices claniques (voir par. 102) ;

h) demande au Gouvernement de lui communiquer une version actualisée de la liste des sociétés privées de sécurité agréées qui sont autorisées à importer des armes, des munitions et du matériel militaire en Somalie, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la résolution 2713 (2023) (voir par. 103) ;

i) encourage les États Membres et les partenaires stratégiques à renforcer leurs contributions en matière d'activités de formation et de matériel ayant trait à la lutte contre les engins explosifs improvisés, en fournissant notamment du matériel d'épreuve et d'analyse des matières explosives (voir par. 133) ;

j) encourage le Gouvernement, les États Membres et les partenaires internationaux dans le domaine de la sécurité à réfléchir de toute urgence à une solution durable qui permette de bâtir des entrepôts permanents sûrs et sécurisés pour le stockage des munitions et d'atténuer ainsi le risque d'une explosion accidentelle de munitions en Somalie (voir par. 97 à 99) ;

k) appelle les États Membres à former et à équiper la police maritime et les garde-côtes du Gouvernement et des États membres de la fédération de sorte de leur permettre d'acquérir les capacités voulues en matière de patrouille en mer et de construire des postes de garde côtière adéquats, l'objectif étant d'améliorer la sûreté maritime en luttant contre la piraterie et les autres activités maritimes illicites et en menant des opérations de recherche et de sauvetage ;

l) encourage le Gouvernement à tenir compte des effets que pourrait avoir la législation antiterroriste récemment adoptée sur les activités humanitaires menées par des acteurs humanitaires impartiaux, en veillant à ce que l'application de cette législation n'entrave ni ne prenne pour cible l'acheminement d'une aide humanitaire neutre et impartiale, dans le respect du droit international humanitaire, conformément aux dispositions du paragraphe 16 de la résolution 2482 (2019) (voir par. 183) ;

m) salue l'incorporation du communiqué conjoint dans le plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) et invite le Gouvernement à élaborer un plan de travail dans le cadre établi par le communiqué conjoint, en coopération avec la MANUSOM et les institutions spécialisées des Nations Unies (voir par. 191) ;

n) félicite le Gouvernement d'avoir approuvé des directives relatives à l'évaluation de l'âge dans le cadre de son plan d'action de 2012 visant à arrêter et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que le meurtre d'enfants et les atteintes à leur intégrité physique, et préconise l'application intégrale de la feuille de route de 2019 et des instructions permanentes de 2014 relatives à la prise en charge et à la remise des enfants séparés des groupes armés (voir par. 198) ;

o) recommande instamment que le Gouvernement, les États membres de la fédération, les entités des Nations Unies et les groupes de travail sur la protection de l'enfance unissent leurs efforts pour :

i) établir une cartographie complète de tous les lieux de détention officiels et non officiels où se trouvent des enfants séparés des groupes armés (voir par. 199) ;

ii) veiller à ce que tous les acteurs de la protection de l'enfance bénéficient d'un accès immédiat et sans restriction leur permettant d'accompagner ces enfants à toutes les étapes de leur libération et de leur réintégration.

Annexes

Annex 1: UN Geographic Information Systems (GIS) Map 48
Annex 2: Methodology 49
Annex 3: ‘The opportunity to reply’ methodology used by the Panel 50
Annex 4: Jubaland statement following Al-Shabaab assault on Bulo Haji 51
Annex 5: Members of the Al-Shabaab Executive and Shura Council 53
Annex 6: Infographic from Islamic State media Al-Naba 54
Annex 7: 9 July ISIL-Somalia grenade attack against ‘Marhaba Trading company’ in Bosaso 56
Annex 8: Regional Perspective on Maritime Security 57
Annex 9: Scrap metal tariffs for 2024 58
Annex 10: Federal Republic of Somalia - The National Anti-money laundering And Counter Terrorism Financing Committee List of Financial Sanctions Targets dated 13 April 2024 61
Annex 11: Federal Republic of Somalia - The National Anti-money laundering And Counter Terrorism Financing Committee List of Financial Sanctions Targets dated 18 July 2024 63
Annex 12: Finance 65
Annex 13: Arms seizure by AS from ATMIS and SNA base overruns 66
Annex 14: ATMIS drawdown and transition into AUSSOM: drawing on lessons learned to mitigate base overruns 75
Annex 15: Helicopter deliveries to Somalia 76
Annex 16: The ATMIS-GFRS SOP on Recovered Weapons, Ammunition and Associated Material and other WAM SOPs 78
Annex 17: Panel investigations and tracing of weapons, ammunition and related components used by Al-Shabaab 81
Annex 18: Al-Shabaab Weapons Markings Analysis 92
Annex 19: Monitoring Al-Shabaab indirect fire attacks 95
Annex 20: Cross-border arms trafficking: a regional perspective 103
Annex 21: Cross-Border Attacks and Weapons Seizures 109
Annex 22: Armed group access to UAVs - August 2024 FPV UAV intercept in Galkayo by Puntland authorities 114
Annex 23: IED likely produced by ISIL-Somalia in Puntland 116
Annex 24: Analysis of Al-Shabaab Improvised Explosive Devices 117
Annex 25: Vessels loading and transporting charcoal from Kismayo 123
Annex 26: Changes in Charcoal Stockpiles in and around Kismayo 125
Annex 27: Maritime weapon interdictions 16 August 2023 to 15 August 2024 128
Annex 28: 11 January 2024 - USCENTCOM seizes dhow carrying missile components 129
Annex 29: 5 February 2024 -Puntland Police Force weapon interdiction 134
Annex 30: 7 February 2024 weapon interdiction Puntland 136

Annex 31: 18 May 2024 PMPF weapon interdiction 137
Annex 32: 4 August 2024 Weapon Interdiction Puntland authorities 138
Annex 33: Central Park Pirate Group 141
Annex 34: The Bulk Carrier, Ruen Hijacking. 144
Annex 35: The Bulk Carrier, MV Abdullah Hijacking 149
Annex 36: Attempted Hijacking Products Tanker Chrystal Artic. 157
Annex 37: Boarding General Cargo Ship Basilisk 159
Annex 38: Interceptions, arrests and prosecution of pirate suspects 161
Annex 39: Vessels held by Somali Pirates 166
Annex 40: Pirate Launching sites, camps and anchorages 167
Annex 41: Patterns of displacement in 2024 168
Annex 42: UN reported statistics of SGBV and CRSV 169
Annex 43: IOM table on the path followed by women that disengaged from Al-Shabaab 170
Annex 44: Use and recruitment of children by Al-Shabaab 171

Annex 1: UN Geographic Information Systems (GIS) Map

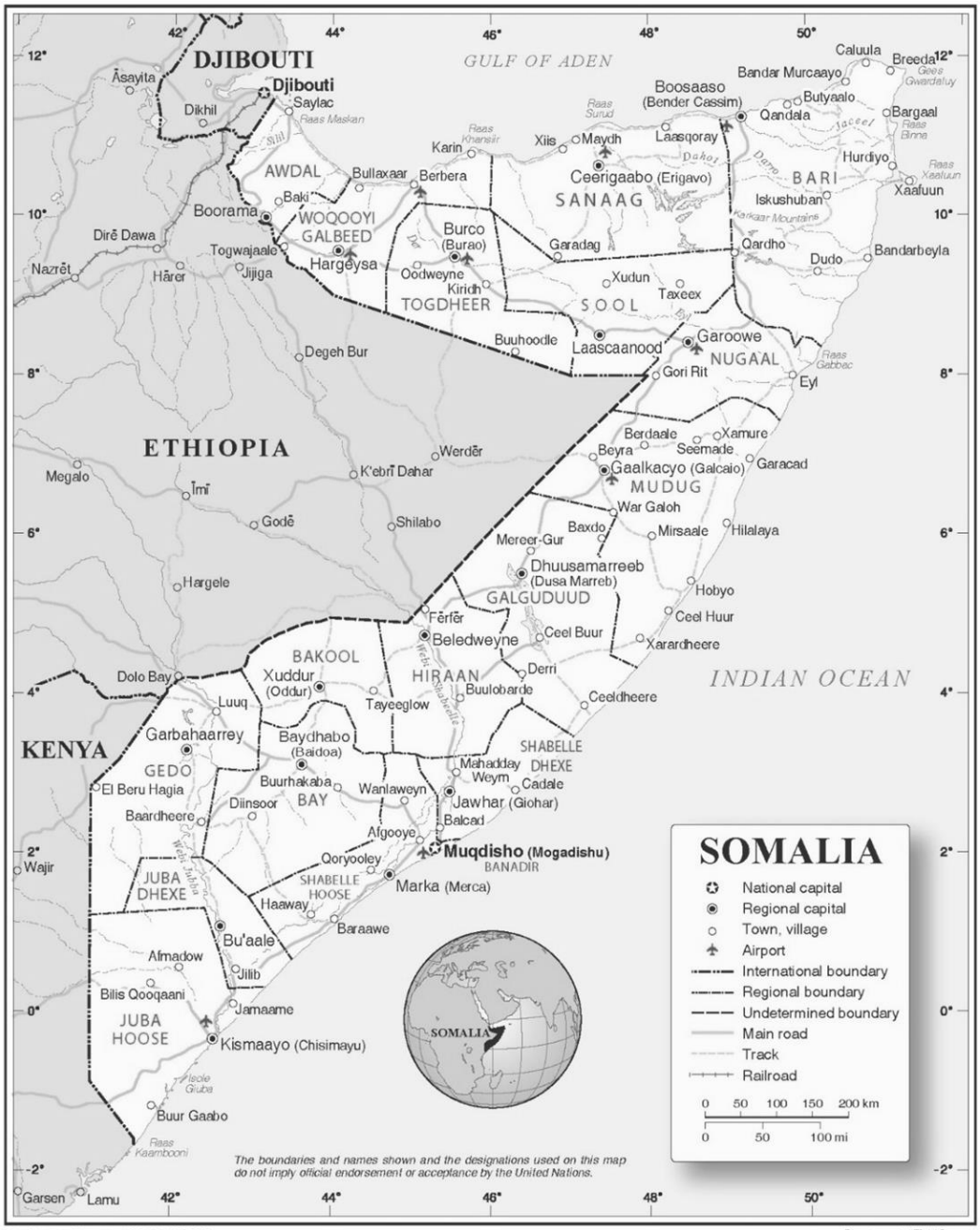

Annex 2: Methodology

1. The Panel ensured compliance with the methodological standards recommended by the Informal Working Group of the Security Council on General Issues of Sanctions (S/2006/997). As a matter of principle, the Panel strives to rely on verified documents and, wherever possible, on first-hand, on-site observations by the experts themselves, including photographs.[1] It endeavours to ensure that their assertions are corroborated by solid information and that their findings are substantiated by credible sources.[2]

2. The Panel has placed importance on the rule of consensus among the Panel members and agreed that, in the developments of its reports, it would only adopt the text, conclusions and recommendations by a majority of four out of the five members. In the event of a recommendation for designation of an individual or a group, such recommendation would be done based on unanimity.

3. The Panel used satellite imagery procured by the United Nations from private providers to support investigations, as well as open-source imagery. Commercial databases recording maritime and aviation data were referenced. Public statements by officials through their official media channels were accepted as factual unless contrary facts were established. While the Panel wishes to be as transparent as possible, in situations in which identifying sources would have exposed them or others to unacceptable safety risks, the Panel decided not to include identifying information in this document.

4. The Panel reviewed social media, and always seeks to corroborate using multiple independent or technical sources, including eyewitnesses, to appropriately meet the highest achievable standard of proof.

5. The Panel is committed to impartiality in investigating incidents of non-compliance by any party.

6. The Panel is conscious that upholding the confidentiality of sources of information regarding sanctions-busting or non-compliance may be necessary to ensure the personal safety of individual sources. In all cases, the Panel makes effort to ensure the veracity of information gained in confidence against independent and verifiable sources.[3] While maintaining confidentiality, the Panel may provide more clarification on such sources by attributing such information received from States to an "official but confidential" source.[4]

7. The Panel observes impartiality and fairness during the report drafting process, and make available to relevant parties (State authorities, entities or individuals), if appropriate, any evidence of wrongdoing for their review, comment and response, within a specified deadline. Responses will be assessed by the Panel and when the Panel agrees, it will seek to address this in future reports by noting the change in previously reported assessments (see Annex 3 for further details on 'the opportunity to reply').[5]

[1] S/2006/997, para 22.
[2] S/2006/997, para 23.
[3] S/2006/997, para 24.
[4] S/2006/997, para 25.
[5] S/2006/997, para 28.

Annex 3: 'The opportunity to reply' methodology used by the Panel

1. Although sanctions are meant to be preventative not punitive, it should be recognized that the mere naming of an individual or entity in a Panel's report could have adverse effects on the individual. As such, where possible, individuals concerned should be provided with an opportunity to provide their account of events and to provide concrete and specific information/materiel in support. Through this interaction, the individual is given the opportunity to demonstrate that their alleged conduct does not fall within the relevant listing criteria. This is called the 'opportunity to reply'.

2. The Panel's methodology on the opportunity to reply is as follows:

   a. Providing an individual with an 'opportunity to reply' should be the norm;
   b. The Panel may decide not to offer an opportunity of reply if there is credible evidence that it would unduly prejudice its investigations, including if it would:
      i. Result in the individual moving assets if they get warning of a possible recommendation for designation;
      ii. Restrict further access of the Panel to vital sources;
      iii. Endanger Panel sources or Panel members;
      iv. Adversely and gravely impact humanitarian access for humanitarian actors in the field; or
      v. For any other reason that can be clearly demonstrated as reasonable and justifiable in the prevailing circumstances.

3. The individual should be able to communicate directly with the Panel to convey their personal determination as to the level and nature of their interaction with the Panel.

4. Interactions between the Panel and the individual should be direct, unless in exceptional circumstances.

5. In no circumstances can third parties, without the knowledge of the individual, determine for the individual its level of interaction with the Panel.

6. The individual, on the other hand, in making their determination of the level and nature of interaction with the Panel, may consult third parties or allow third parties (for example, legal representative or his/her government) to communicate on his/her behalf on subsequent interactions with the Panel.

Annex 4: Jubaland statement following Al-Shabaab assault on Bulo Haji

Figure 1: Jubaland statement following Al-Shabaab assault on Bulo Haji

Hay'adda Sirdoonka iyo Nabad Sugida Jubaland
Jubaland Intelliegence and Security Agency

WAR SAXAAFADEED

In ka badan 135 Khawaarij ah oo isugu jira horjoogeyaal iyo maleeshiyaad ayaa lagu dilay hawlgal ka hortag ah oo ay Ciidanka Jubbaland iyo kuwa Xoogga dalka ka sameeyeen deegaannada Buulo Xaaji, Harboole iyo Biibi ee gobalka Jubbada Hoose.

Hawlgalkan ayaa ka dambeeyay kadib markii maleeshiyaadka Khawaarijta ah ay weerar nafla caari ah ku soo qaadeen fariisimo geesiyaasha Jubbaland iyo kuwa Xoogga Dalka ay ku lahaayeen deegaannadan, laakiin ciidanka oo u diyaarsanaa dhagarta cadowga ayaa ku guulaystay inay cagta mariyaan maleeshiyaadka Khawaarijta ah.

Ciidamadda ayaa hawlgalkan ku furtay hub aad u farabadan oo ay wateen cadowga, kuwaasi oo ay ka mid yihiin qoryaha RPG, BKM, AK47 iyo kuwa kale.

Geesiyaasha Jubbaland iyo kuwa Xoogga Dalka ayaa hadda ku jira uruurinta meydadka cadowga ee daadsan goobaha lagu dagaalamay, iyadoo dhanka kale wali lagu raad joogo maleeshiyaad fara ku tiris ah oo isku dayaya inay naftooda la baxsadaan.

Sidoo kale halyeeyada cashirka u dhigay Argagixisada waxa ay gacanta ku dhigeen islamarkaana nolosha ku qabteen koox dhagarqabayaal ah oo kamid ahaa kuwii isku dayay in ay weerar kusoo qaadaan fariisimaha ciidanka.

-Dhammaad-

/Nisajubbaland

Source: Jubaland NISA

Figure 2: Jubaland statement following Al-Shabaab assault on Bulo Haji unofficially translated

Annex 5: Members of the Al-Shabaab Executive and Shura Council

(STRICTLY CONFIDENTIAL)

Annex 6: Infographic from Islamic State media Al-Naba

Figure 1: English translation of Arabic infographic from Islamic State media Al-Naba issue #439 page 8 (original Arabic below) claiming full control of the Cal Miskaad Mountains.

Source: Al-Naba

Figure 2: Original Arabic infographic from Islamic State media Al-Naba claiming full control of the Cal Miskaad Mountains.

Source: Al-Naba

Annex 7: 9 July ISIL-Somalia grenade attack against ‘Marhaba Trading company’ in Bosaso

Images below: 9 July ISIL-Somalia grenade attack against ‘Marhaba Trading company’ in Bosaso.

Source: Puntland Security Coordination Office

Annex 8: Regional Perspective on Maritime Security

With the prevalence of both Houthis attacks against ships allegedly affiliated or linked to Israel, and pirate attacks since November 2023, ships run a gauntlet of possible threats transiting the Red Sea, through the Gulf of Aden and Arabian Sea to the Western Indian Ocean. With the UAV attack on *MSC Orion,* the range of Houthi attacks increased beyond the Red Sea, into the Arabian Sea, overlapping with attacks by Somali pirates. The combination of these threats affects freedom of navigation, maritime security and regional stability not only in the Red Sea, but also in the Gulf of Aden, Arabian Sea and wider Western Indian Ocean.

Map: Houthi Conflict related incidents and Piracy Attacks November 2023 to August 2024[6]

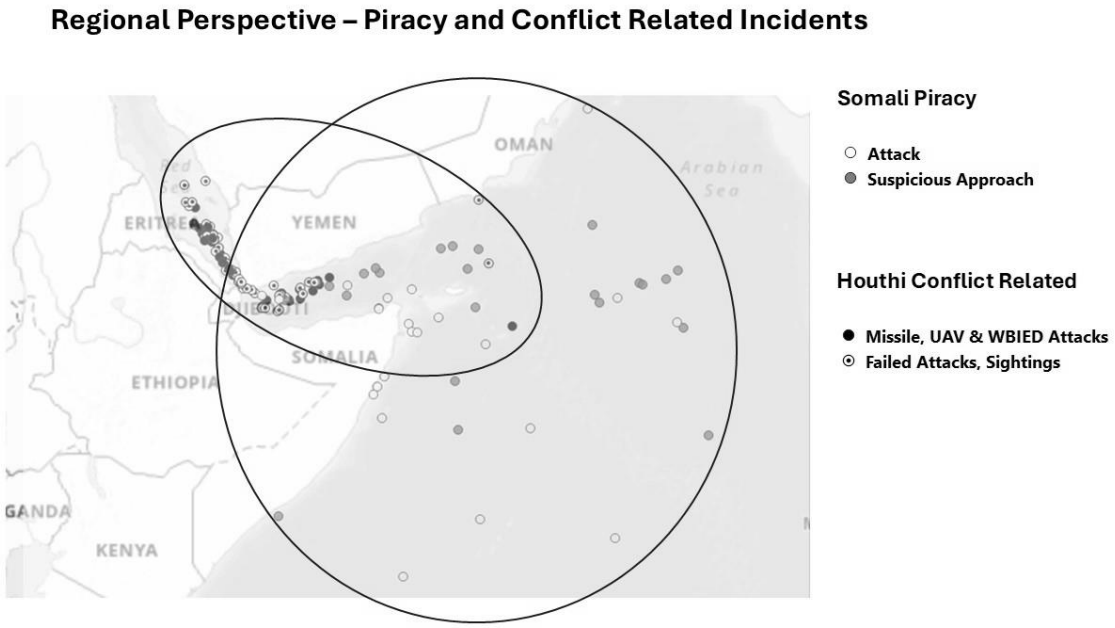

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations. Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.

[6] Compiled from several sources such as MSCHOA, EUNAVFOR, U.S. Central Command, CMF, UKMTO, PMPF, RMIFC, IFC, IMO GISIS, maritime security companies and media reports.

Annex 9: Scrap metal tariffs for 2024

Image 1: Scrap metal tariffs for 2024

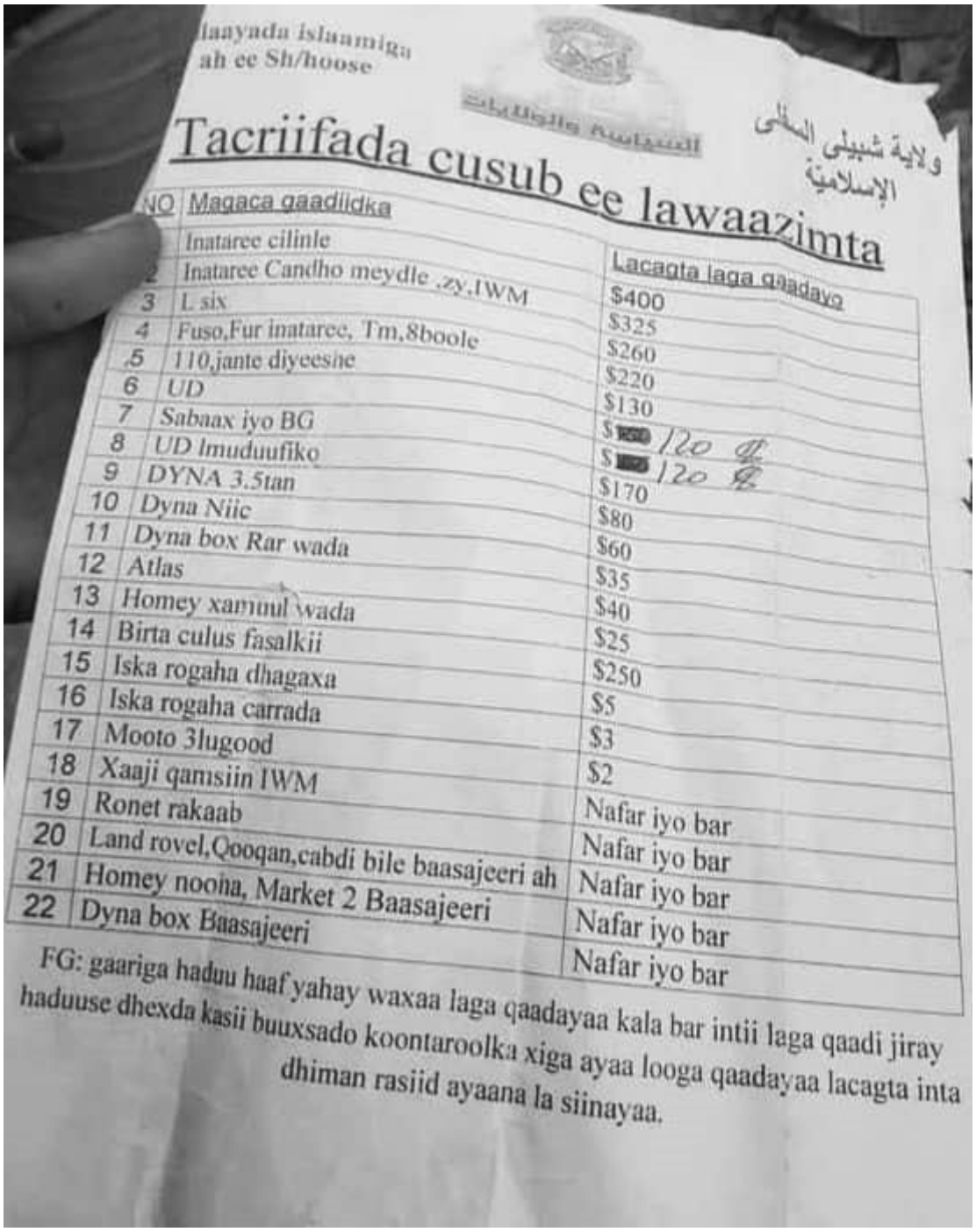

laayada islaamiga
ah ee Sh/hoose

ولاية شبيلى السفلى الإسلامية

Tacriifada cusub ee lawaazimta

NO	Magaca qaadiidka	Lacagta laga qaadayo
	Inataree cilinle	$400
2	Inataree Candho meydle ,zy,IWM	$325
3	L six	$260
4	Fuso,Fur inataree, Tm,8boole	$220
5	110,jante diyeesne	$130
6	UD	$[redacted] 120
7	Sabaax iyo BG	$[redacted] 120
8	UD lmuduufiko	$170
9	DYNA 3.5tan	$80
10	Dyna Niic	$60
11	Dyna box Rar wada	$35
12	Atlas	$40
13	Homey xammul wada	$25
14	Birta culus fasalkii	$250
15	Iska rogaha dhagaxa	$5
16	Iska rogaha carrada	$3
17	Mooto 3lugood	$2
18	Xaaji qamsiin IWM	Nafar iyo bar
19	Ronet rakaab	Nafar iyo bar
20	Land rovel,Qooqan,cabdi bile baasajeeri ah	Nafar iyo bar
21	Homey noona, Market 2 Baasajeeri	Nafar iyo bar
22	Dyna box Baasajeeri	Nafar iyo bar

FG: gaariga haduu haaf yahay waxaa laga qaadayaa kala bar intii laga qaadi jiray haduuse dhexda kasii buuxsado koontaroolka xiga ayaa looga qaadayaa lacagta inta dhiman rasiid ayaana la siinayaa.

Source: Confidential, May 2024

Image 2: Scrap metal tariffs for 2024

Gaadiidka cusub

NO	Magaca gaadiidka	Lacagta laga gaadayo
1	Riig	$2000
2	Inataree,candhomeydle,zy	$1000
3	Tareel,Baldoos,baallar,forliif weyn	$1000
4	Fuso,Fur inataree,Tm	$600
5	8 Boole ,Eveeco,Foraliif yar	$600
6	UD,jantediyeeshe,Dyno	$500
	Bass sabaax,cagaf	$500
	Dyna box ,Dyna niic	$300
	C/bile,landrovel,prado,runet,pajeero IWM	$300
	Nissan safari, leyla calaawi	$300
	Nisssan4X4,Qooqan.	$300
	Dyna madax kanool	$200
	Market2,corolla,mini pajero, karib	$200
	Noho probox , homey ,Suzuki	$200

dmada badeecada ka gudubta xuduud beenaadyad

nataree cilinle,	$900
ataree 4 qooble	$800
ndho meydle zy	$700
oole, fur inatare, fuzo ,Tm	$400
)	$250
e diyeesh	$220
o	$200
	$120

Source: Confidential, May 2024

Table: Scrap metal tariffs for 2024

Items	Rates payable in $	Items	Rates payable in $
1. inataree	400	9. Dyna 3.5 tons	80
2. Inataree candha meydle	325	10. Dyna niic	60
3. Lixle	260	11. Dyna box rar drive	35
4. Fuso fur inataree, Ti, Em 8 bole	220	12. Atlas	40
5.110 janta diyeeshe	130	13. Homey truck driver 14. Heavy metal class	25 250
6. yudhii	120	15. Rock roll	5
7. Sabah bijii	120	16. Anger	3
8, yudhii inmadufiko	170	17. tricycle	2
Taxation on vehicle parts as scrap metal			

Annex 10: Federal Republic of Somalia - The National Anti-money laundering And Counter Terrorism Financing Committee List of Financial Sanctions Targets dated 13 April 2024

Federal Republic of Somalia

The National Anti-money laundering And Counter Terrorism Financing Committee (NAMLC)

Mogadishu – Somalia

REF: NAMLC/001/24
Date: 13/04/2024

List of Financial Sanctions Targets

The National Anti-Money Laundering & Terrorist Financing Committee of NAMLC, in strict adherence to the provisions of Article 6 of the Targeted Financial Sanctions Act of 2023, has issued a national list of individuals suspected of financing Al-Shabaab terrorist group.

Name of the listed individuals

1. Abdullahi Tahleel Hirey
2. Hassan Ali Afgio
3. Abdulkarim Ahmed Jugjuge
4. Feisal Abdullahi Yusuf
5. Noah Isse Lugole
6. Sayed Ali Shirwa
7. Abdullahi Osman Mohamed (Tutah)
8. Abdullahi Hassan Abdi Osobleh
9. Mohamed Sahal Idleh

All reporting entities referred to in Article 4 of the Anti-Money Laundering & Terrorist Financing Act, all Somali citizens & individuals or other entities within Somalia:

1. Are prohibited to deal with the individuals on this list;

2. All reporting entities are obliged to freeze any property belonging or related to the individuals in this list;
3. All reporting entities are required to immediately send a suspicious transaction report on the activities of these individuals to the Financial Reporting Center (FRC).

Rights of Persons Listed by the Commission

Any person on this list who feels that he/she has been wrongly designated has a legal right to request a review of this designation from the Committee and an amendment. In this quest, they are to submit reasonable proof that he/she is not involved in financing terrorism and that the designation was a mistake.

If he is not satisfied with the committee's response to the complaint, he can appeal this decision to the country's Supreme Court in accordance with Article 9 of the Targeted Financial Sanctions Act of 2023. The Court's decision in this regard will be final.

Annex 11: Federal Republic of Somalia - The National Anti-money laundering And Counter Terrorism Financing Committee List of Financial Sanctions Targets dated 18 July 2024

Federal Republic of Somalia

The National Anti-money laundering And Countering the Financing of Terrorism Committee (NAMLC)

Mogadishu – Somalia

REF: NAMLC/002/24
Date: 18/07/2024

List of Financial Sanctions Targets

The National Anti-Money Laundering & Countering the Financing of Terrorism Committee NAMLC, in strict adherence to the provisions of Article 6 of the Targeted Financial Sanctions Act of 2023, has issued a national sanction list of individuals of Al-Shabaab terrorist group.

All reporting entities referred to in Article 4 of the Anti-Money Laundering & Terrorist Financing Act, all Somali citizens & individuals or other entities within Somalia:

1. Are prohibited to deal with the individuals on this list;
2. All reporting entities are obliged to freeze any property belonging or related to the individuals in this list;

3. All reporting entities are required to immediately send a suspicious transaction report on the activities of these individuals to the Financial Reporting Center (FRC).

Rights of Persons Listed by the Commission

Any person on this list who feels that he/she has been wrongly designated has a legal right to request a review of this designation from the Committee and an amendment. In this quest, they are to submit reasonable proof that he/she is not involved in financing terrorism and that the designation was a mistake.

If he is not satisfied with the committee's response to the complaint, he can appeal this decision to the country's Supreme Court in accordance with Article 9 of the Targeted Financial Sanctions Act of 2023. The Court's decision in this regard will be final.

National Sanction list of individuals of Al-Shabaab Terrorist Group.

No	Name	AKA	Role	Clan	Age	Comments
1.	Abukar Ali Adan (Abuukar Cali Aadan)	Abdullahi large beard (Cabdullaahi Garweyne)	Deputy of the AS leader	Gaaljecel, Abtisame	55-60	He has a major role in planning and coordinating activities related to the AS armed wing.
2.	Mohamed Mire Jama (Maxamed Mire Jaamac)	Mire	Governor of the regions	Majeerteen, Idigfacle	59-62	He leads, coordinates and directs the leaders of the regions for the AS.

3.	Hassan Yakub Ali Bari (Xasan Yacquub Cali Bari)	Khawlajaan, Abu Abbaas	Leader of the Council of Shura.	Leesaan, Bari	55-60	He influences the direction of the group's general strategy and the decisions made by the Shura council.
4.	Mahad Abdirahman Warsame	Karatay, Qaley, Abu Abdirahman	Deputy AS leader	Habargididr, Cayr	60-63	He leads security, finance and information functions of the AS.
5.	Yusuf Ahmed Haji Nunow (Yuusuf Axmed Xaaji Nuunow)	Geescadde, Bishaar	Head of the security branch	Yantaar, Mad-dheerow	45	He is responsible for planning, supervising, and executing security operations, as well as bombings and assassinations for the AS.
6.	Abdikarim Osman Jilaow (Cabdikariin Cismaan Jilacow)	Mustaf Caato (Mustaf skinny)	Head of regional security branch	Hawaadle, Cabdalle	40-45	He leads the security, bombings and assassinations in the regions for the AS.
7.	Nur Abdi Roble (Nuur Cabdi Rooble)	Nuunuule	Head of the AS in Mudug	Duduble	35-40	He is the leader of the AS militia in the Mudug region. He is central to the group's battles in the country's central regions.
8.	Bakar Bashe Adan Ahmed (Bakar Baashe Aadan Axmed)	Shariif	Head of the zakawaat	Asharaaf	45-50	He is responsible for collecting extortions from merchants in the Bay & Bakool regions.

Wabillaahi towfiiq

For more Information Contact

National Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism Committee (NAMLC)

E-mail: info@namlc.gov.so

3 | Page

National Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism Committee (NAMLC)

www.namlc.gov.so

Mugadishu Somalia

Annex 12: Finance

(STRICTLY CONFIDENTIAL)

Annex 13: Arms seizure by AS from ATMIS and SNA base overruns

Diversion of contingent owned equipment from ATMIS troop contributing countries and the Somali National Army is a key source of resupply for Al-Shabaab, enabling the group to maintain its operations in Somalia.

This annex includes footage released by Al-Shabaab's Al-Kata'ib media channel which often accompanies the groups fighters into battle to document attacks conducted against ATMIS and SNA forces in Somalia. This footage frequently includes footage of the weapons, ammunition and military equipment looted from the SNA base overruns. (Source: Site Intelligence Group)

The materiel seized by Al-Shabaab includes:

- **Weapons:** AK-pattern assault rifles, PKM-pattern light machine guns, SVD-pattern sniper rifles, under-barrel grenade launchers, RPG-7 rocket propelled grenade launchers, mortar tubes
- **Ammunition:** 7.62x39mm, 7.62x54R, 12.7x108mm, 40mm PG-7 rockets, 40mm under-barrel grenades
- **Contingent-owned equipment:** Boots, uniforms, radios, cellphones, generators, ammunition packs and personal protection equipment.

Annex 13 – Appendix A: 22 July 2024 Al-Shabaab successful base overrun of three SNA bases, Jubaland

Al-Kata'ib, Al-Shabaab's news channel published a four-minute video of the group's 22 July 2024 attack on SNA bases in Bulo Haji, Harbole, and Mido in Jubaland. Screenshots of the video are included below.

Source: Site Intelligence Group https://sitemultimedia.org/video/SITE_Shabaab_KNC_Harbole_Raid_220724.mp4

Annex 13 – Appendix B: 10 July 2024 Al-Shabaab ambush of a SNA military convoy outside Buul Haji, Jubaland reportedly killing 31 soldiers

Source: Site Intelligence Group

AMBUSH AGAINST APOSTATE MILITIA | BUULOXAAJI - THE ISLAMIC WILAAYAH OF LOWER JUBBA | 10 - JULY- 2024

AMBUSH AGAINST APOSTATE MILITIA | BUULOXAAJI - THE ISLAMIC WILAAYAH OF LOWER JUBBA | 10 - JULY- 2024

AMBUSH AGAINST APOSTATE MILITIA | BUULOXAAJI - THE ISLAMIC WILAAYAH OF LOWER JUBBA | 10 - JULY- 2024

AMBUSH AGAINST APOSTATE MILITIA | BUULOXAAJI - THE ISLAMIC WILAAYAH OF LOWER JUBBA | 10 - JULY- 2024

AMBUSH AGAINST APOSTATE MILITIA | BUULOXAAJI - THE ISLAMIC WILAAYAH OF LOWER JUBBA | 10 - JULY- 2024

AMBUSH AGAINST APOSTATE MILITIA | BUULOXAAJI - THE ISLAMIC WILAAYAH OF LOWER JUBBA | 10 - JULY- 2024

AMBUSH AGAINST APOSTATE MILITIA | BUULOXAAJI - THE ISLAMIC WILAAYAH OF LOWER JUBBA | 10 - JULY- 2024

Annex 13 – Appendix C: 15 July 2024 Al-Shabaab counterattack on SNA forces in Waninle, outskirts of El Dheer, in Galguguud, allegedly killing 27 personnel and wounding 38 others

Source of six images: Site Intelligence Group

AMBUSH AGAINST THE APOSTATE SOMALI MILITIA | WANINLE – ISLAMIC WILAAYAH OF GALGADUUD | 15- JULY - 2024

AMBUSH AGAINST THE APOSTATE SOMALI MILITIA | WANINLE – ISLAMIC WILAAYAH OF GALGADUUD | 15- JULY - 2024

SITE
SITEINTELGROUP.COM
Al-Kataib
SO MS 2023
نصب كمين للمليشيات الصومالية المرتدة | «ونينلي» - ولاية «جلجدود» الإسلامية | 9 - محرم - 1446هـ
AMBUSH AGAINST THE APOSTATE SOMALI MILITIA | WANINLE – ISLAMIC WILAAYAH OF GALGADUUD | 15- JULY - 2024

SITE
SITEINTELGROUP.COM
Al-Kataib
نصب كمين للمليشيات الصومالية المرتدة | «ونينلي» - ولاية «جلجدود» الإسلامية | 9 - محرم - 1446هـ
AMBUSH AGAINST THE APOSTATE SOMALI MILITIA | WANINLE – ISLAMIC WILAAYAH OF GALGADUUD | 15- JULY - 2024

AMBUSH AGAINST THE APOSTATE SOMALI MILITIA | WANINLE – ISLAMIC WILAAYAH OF GALGADUUD | 15- JULY - 2024

AMBUSH AGAINST THE APOSTATE SOMALI MILITIA | WANINLE – ISLAMIC WILAAYAH OF GALGADUUD | 15- JULY - 2024

Annex 14: ATMIS drawdown and transition into AUSSOM: drawing on lessons learned to mitigate base overruns

Al-Shabaab's ability to capture weapons, ammunition and military equipment from ATMIS and SNA forward operating bases (FOBs) continues to serve as a key source of resupply for the group. The Panel has previously documented successful base overruns and theft by Al-Shabaab of a range of ATMIS contingent-owned military equipment as well as SNA military assets that have subsequently been used by the group in attacks against international forces and Somali security forces.

Large calibre ammunition rounds including mortars and rocket artillery have frequently been repurposed as IEDs by Al-Shabaab who often use the harvested military-grade high-explosive in combination with home-made explosives to increase the blast impact and lethal effect of their devices.

Mitigating these base overruns will require a comprehensive strategic risk analysis and an improved understanding of Al-Shabaab modus operandi to ensure countermeasures are put in place to reduce the risk of future diversion, particularly in light of the ongoing ATMIS drawdown and transition to AUSSOM. ATMIS and SNA troops manning forward operating bases will need to enhance their ISR capabilities by increasing situational awareness and cultivating local intelligence to thwart potential attacks. Combat engineers embedded within the FOBs as well as Company Commanders need to ensure that mitigation measures such as digging trenches, to counter VBIED attacks; strategic positioning of weapons and ammunition assets around the camp to prevent base overruns; and establishing retreat and fallback positions within the bases in the event of major attacks, are established without delay or graft in order to prevent further loss of life, morale and military assets.

As the ATMIS drawdown continues, some FOBs become increasingly isolated which increases lead times for resupply and reach-back support. Floods and difficult road conditions as well as the presence of roadside IEDs further complicate ground access, lengthening response times of quick-reaction or logistical support teams in the event of an attack. In the current reporting period, the Panel notes Somalia's acquisition of five Italian supplied Bell412XEP multi-role helicopters within the SSF air fleet in order to provide close air support as well as troop transport, surveillance, resupply, MEDEVAC and CASEVAC services. While this is a welcome development, sustaining this aerial capacity given limited financial resources and high maintenance costs has also been identified as a challenge to the Panel by certain troop contributing countries (TCCs).

Analysis of several SNA and ATMIS positions that came under attack reveals that they are technically more similar to 'harbour positions' than a full -fledged FOB. Often there are minimal protections, no HESCO or proper defences such as trenches to thwart vehicle borne IED attacks. In several instances there are no hard structures or explosive storehouses or armouries on the base with minimal facilities and supplies for the troops manning the base. The SNA often extended well beyond lines of support without adequate protection or protected locations from which to launch patrols or conduct surveillance. In the event of an attack, the bases were too far to receive support. A frequently used modus operandi of Al-Shabaab is to conduct mortar attacks on any nearby bases to prevent them from supporting fellow allies under fire.[7]

[7] Multiple confidential interviews with military experts, combat engineers, SNA, AMISOM and ATMIS personnel.

Annex 15: Helicopter deliveries to Somalia

The Panel notes the presence of five Agusta-Bell412EPX multi-role helicopters within the SAF air fleet. The twin-engined Bell412EPX helicopter can provide close air support as well as troop transport, surveillance, resupply, MEDEVAC and CASEVAC services as well as combat search and rescue and support roles for the civilian population.

Two helicopters were delivered by Italy in July 2024 with another three delivered in August 2024. The groundcrew has reportedly received training in Turkey.

Image 1: Four Agusta-Bell412EXP helicopters stand by on the tarmac in Aden Ade International Airport, Mogadishu, Somalia. August 2024.

Source: https://www.military.africa/2024/08/italy-supplies-helicopters-to-somalia/

Image 2 and 3: The first two Agusta-Bell412EXP helicopters in Somalia prior to conducting a demonstration flight in Mogadishu to mark Somalia's Independence Day on 1 July 2024.

Source: https://x.com/abdi_guled/status/1808283338521940341?s=46&t=e-ncYmXy7wtDdgQ0NQ7ZKQ

Annex 16: The ATMIS-GFRS SOP on Recovered Weapons, Ammunition and Associated Material and other WAM SOPs

Annex 16 - Appendix A: Operationalising the harmonized ATMIS-GFRS SOP on Recovered Weapons, Ammunition and Associated Materiel

HARMONIZED FGS / ATMIS
STANDARD OPERATING PROCEDURE
ON RECOVERED WEAPONS, AMMUNITION AND ASSOCIATED MATERIEL

Version Reference	*2.0*
Approved by	
Approval date	
Effective date	
Contact	*FGS: ONS WAM NFP* *ATMIS: CHIEF OF OPERATIONS*
Review date	Reviewed; May 2023

HARMONIZED FGS / ATMIS STANDARD OPERATING PROCEDURE ON RECOVERED WEAPONS, AMMUNITION AND ASSOCIATED MATERIEL

Table of Contents

ACRONYMS AND ABBREVIATIONS 4

TERMS AND DEFINITIONS 6

REFERENCES 8

1. INTRODUCTION/BACKGROUND 9

2. PURPOSE 10

3. SCOPE 10

4. APPLICATION 10

5. RATIONALE 10

6. PRINCIPLES 11

7. ROLES AND RESPONSIBILITIES 12

8. PROCEDURES 13

A. ACTIONS ON SEIZURE OR RECOVERY OF WEAPONS, AMMUNITION AND ASSOCIATED MATERIEL BY ATMIS DURING THE COURSE OF OPERATIONS: 13

B. RECORD KEEPING 15

C. STORAGE AND SECURITY 15

D. TRANSPORT 17

E. DISPOSAL 17

9. COMPLIANCE, MONITORING AND ACCOUNTABILITY 18

ANNEX 1 – INVENTORY REPORT 21

ANNEX 2 – GUIDELINES FOR THE DOCUMENTATION OF WEAPONS, AMMUNITION AND ASSOCIATED MATERIEL BY ATMIS PERSONNEL 23

Annex 16 – Appendix B: List of relevant WAM SOPs in Somalia

These nine WAM SOPs have been tailored to the specific needs of Somali security forces while aligning with international best practices on weapons and ammunition management including the Modular Small Arms Implementation Compendium (MOSAIC) and International Ammunition Training Guidelines (IATGs).

Implementing these existing SOPs and regularly disseminating them to operational level Ammunition Technical Officers and armourers in Mogadishu and the FMS would positively impact weapons and ammunition management capabilities in the country, preventing diversion, unintentional munitions explosions and facilitate the safe and secure destruction or disposal of surplus ammunition and unserviceable weapons.

SOP 1: General Armoury Procedures

SOP 2: Armoury Procedures for Weapons

SOP 3: Armoury Procedures for Ammunition & Explosive

SOP 4: Accounting

SOP 5: Marking

SOP 6: Destruction of Weapons and Ammunition

SOP 7: Transportation of Weapons and Ammunition

SOP 8: Reception and Documentation at Halane

SOP 9: Management of Captured Weapons

Source: GFRS Office of National Security, Central Monitoring Division, and Joint Verification Team.

Annex 17: Panel investigations and tracing of weapons, ammunition and related components used by Al-Shabaab

Panel access to trace captured weapons

In line with paragraphs 5 and 6 of Security Council resolution 2713 (2023), following on from paragraph 9 of resolution 2662 (2022),1 the GFRS has been requested to facilitate access for the Panel to document, analyse and trace recovered weapons, ammunition or related materiel seized from areas liberated by the renewed campaign against Al-Shabaab by Somali security forces, clan militias and ATMIS as well as recovered from Al-Shabaab attacks or defectors. The Panel has also previously requested access1 to inspect weapons, ammunition and military materiel captured or seized through raids in all major cities and ports of entry, including Mogadishu, in order to more effectively identify and trace illicit supply networks.

Annex 17 – Appendix A: Inspection and tracing of weapons captured from Al-Shabaab, Bar Sanguni, Jubaland

During the current reporting period, the Office of National Security of the GRFS and the Jubaland state authorities facilitated an inspection by the Panel of one weapon that was captured from Al-Shabaab by the Somali National Army during the 19 April 2024 clashes in Bar Sanguni base (located outside of Kismayo in Jubaland). The Panel also documented an additional four weapons presented to the Panel as having been procured from illicit markets in and around Kismayo. In Puntland, the Panel was provided details of three intercepted AK pattern assault rifles seized in Geesaley, Bari region of Puntland in February 2024.

The Panel is currently in the process of tracing these eight weapons, on the basis of their markings and technical characteristics.
The inspected weapons included:

1. One AK pattern rifle captured from Al-Shabaab on 19 April 2024 in Bar Sanguni, Jubaland, Somalia (image 1,2,3):

   One AK-pattern rifle with technical characteristics and factory markings similar to a Type 56-1 AK pattern rifle chambered for 7.62x39mm ammunition and manufactured in 2019 with Factory 26 production mark followed by weapon markings CN-19 Type 56-1 64050906.

Source of images 1, 2 and 3: Panel

Annex 17 – Appendix B: Inspection and tracing of weapons sourced from illicit markets, Bar Sanguni, Jubaland

The four AK-pattern assault rifles presented to the Panel as having been procured from illicit or unregulated black markets in Jubaland included:

1. One AK-pattern rifle with technical characteristics and factory markings similar to an original AK-47 rifle chambered for 7.62x39mm ammunition and manufactured in 1951 with markings 1951г СФ1515.

   Source of images 1, 2 and 3: Panel

2. One AK-pattern rifle with technical characteristics and factory markings similar to a AKM pattern rifle chambered for 7.62x39mm ammunition and manufactured in 1962 with markings ⚠1962 ИС 8000.

Source of images 1, 2 and 3: Panel

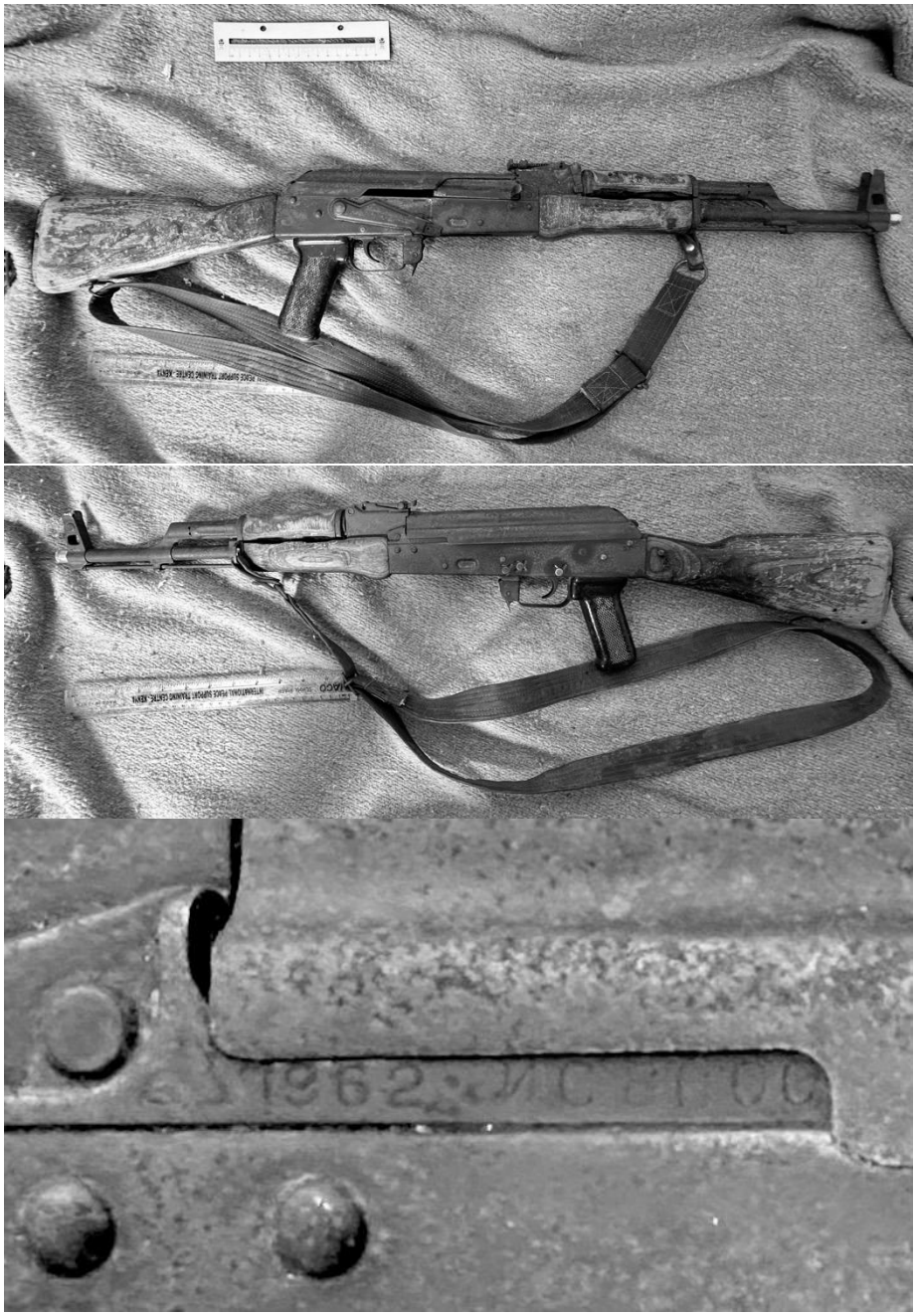

3. One AK-pattern rifle with technical characteristics and factory markings similar to an AKM pattern rifle chambered for 7.62x39mm ammunition and manufactured in 1974 with markings ⚠ 1974 77.

Source of images 1, 2 and 3: Panel

4. One AK-pattern rifle with technical characteristics and factory markings similar to a Type 56 AK pattern rifle chambered for 7.62x39mm ammunition with markings 56 型 (Type) and serial number 40465.

Images 1, 2, 3 **Source***:* Panel

Annex 17 – Appendix C: Inspection and tracing of weapons captured by Puntland security forces

The three AK-pattern assault rifles allegedly captured by Puntland security forces in Gar Saleel in February 2024 included:

1. One AK-pattern rifle with technical characteristics and factory markings similar to an AK pattern rifle chambered for 7.62x39mm ammunition and manufactured in 1980 with weapon markings

   G 1980 S-A62247.

   Source of image 1: confidential

2. One AK-pattern rifle with technical characteristics and factory markings similar to an AKM rifle chambered for 7.62x39mm ammunition and manufactured in 1974 with weapon markings ⚠1974 491826 on the receiver and 10 1826 on the chamber.

Source of image 2: confidential

3. One AK-pattern rifle with technical characteristics and factory markings similar to an AKM rifle chambered for 7.62x39mm ammunition and manufactured in 1974 with factory markings ✧1974 512357 on the receiver and matching numbers 51 2317 on the chamber.

Source of image 3: confidential

Annex 17- Appendix D: Summary of weapons serial numbers captured from Al-Shabaab in Bulo Haaji, Kismayo in July 2024

date of documentation	location of documentation	date of seizure	seized by unit	city town village of seizure	seized from whom	circumstances of seizure	serial number	weapon type ID (verified)	calibre	year of manufacture
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	66042923	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2021
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	66041902	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2021
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64054555	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2019
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64049222	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2019
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64043430	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2019
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64054190	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2019
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64046147	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2019
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64007204	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2019
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	62111961	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2019
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64036939	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2019
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	63014674	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2018
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	63014887	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2018
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	62126926	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2017
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	62138516	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2017
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	62109301	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2017
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	62163849	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2017
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	61041106	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2016
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	61085143	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2016
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	60013516	Type 56-1	7.62 x 39 mm	2015
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	3333189	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	407294	Type 56-2	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	5223531	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	3660110	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	11040388	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	36000168	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	4863155	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	17093971	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	5232351	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64054163	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	400???	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	61113840	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	67081668	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	61106012	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	62174652	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64050375	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	67081434	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	60043298	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	64012266	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	63007472	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	14180414	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	62122402	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	60054705	Type 56-1	7.62 x 39 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	308400	RPG Type 69	40 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	1601984	RPG Type 69-1	40 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	907041	RPG Type 69-1	40 mm	
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	17-CN 51163	M80 LMG	7.62 x 54R mm	2017
2024-07-29	Kismayo	2024-07-22	Jubaland Darwish Forces	Bulo Haji	Al Shabaab	Operations	EM1702721	AKMS	7.62 x 39 mm	

Source: GFRS ONS/CMD

Overview of captured weapons data:

- **Date of documentation**: 29 July 2024
- **Date of seizure:** 22 July 2024
- **Location:** Bulo Haji Buulo Xaaji
- **Seized by:** Jubaland Darwish Forces
- **Seized from:** Al-Shabaab
- **Total number of weapons:** 47
- **Year of manufacture:** 2015 to 2021
- **Type of weapons:**
    - 44 Assault Rifles (7.62x39mm), including 43 AK Type 56-1 and 1 AKMS
    - 02 Rocket Propelled Grenades (40mm PG7), Type 69-1
    - 01 Medium Machine Gun (7.62x54R), type M80 MMG

NB: The Panel is currently in the process of tracing these weapons.

Annex 18: Al-Shabaab Weapons Markings Analysis

Annex 18 – Appendix A: Al-Shabaab weapon markings, Bulo Haaji, Jubaland, July 2024

Image 1: This likely Type 56-2 AK-pattern assault rifle chambered for 7.62x39mm ammunition was seized from Al-Shabaab fighters by Somali National Army in Bulo Haaji, Jubaland in August 2024. In addition to the weapon serial number 6604192, the weapon contains a sticker on the rear dust cover (contents unverified), as well as a weapons mark associated with the Yemeni Armed Forces stockpiles. Additional markings indicate that the likely Type56-2 weapon was manufactured in 2021 and likely sourced from Yemeni Armed Forces stockpiles diverted to Al-Shabaab. The weapon is currently in the process of being traced.

Source: GFRS and Jubaland authorities

Image 2: Close-up of Yemen Armed Forces marking on the same assault rifle pictured above:

Source: GFRS and Jubaland authorities.

Annex 18 - Appendix B: Al-Shabaab weapons markings, Bulo Haaji, Jubaland, July 2024

Image 1: Al-Shabaab weapons marks on AK Type56-2-pattern rifles. The alphanumeric markings are made by various means including a dot-peen percussion marking machine. In this case, XSH37243 the mark begins with the letters XSH followed by a 5- digit numerical sequence. According to some analysts, XSH represents the Somali-language version of Al Shabaab (Harakat al-Shabaab al-Mujahideen).

The weapon was seized from Al-Shabaab fighters by Somali National Army and Jubaland Darwish Forces in Bulo Haaji, Jubaland in July 2024.

Source: GFRS/ Jubaland Darwish Forces

Annex 18 – Appendix C: A list of Al-Shabaab marked weapons captured by ATMIS

These Al-Shabaab marking, and weapon serial numbers represent a sample of AK-pattern rifles seized from Al-Shabaab fighters by ATMIS forces from 2021 to 2024 (source: ATMIS).

1. XSH-43361 (15003386)
2. XSH-43359 (60013158)
3. XSH-43354 (15005828)
4. XSH-14058 (56352602)

XSH and the five-digit number represent a sample of Al-Shabaab post-production marking sequences, while the number in the bracket represents the original production serial number on the weapon.

Annex 19: Monitoring Al-Shabaab indirect fire attacks

Annex 19 – Appendix A: Summary of Al-Shabaab 107mm rocket in Mogadishu and Baidoa, Somalia

A summary of eleven Al-Shabaab 107mm rocket attacks in Mogadishu and Baidoa from 2022, 2023 and in the period from 15 August 2023 to 1 September 2024 are outlined below.

Since submitting its 2023 final report, the Panel has recorded eight additional 107mm rocket attacks conducted by Al Shabab on 19 August 2023, 1 October 2023, 27 December 2023, 30 January 2024, 4 May 2024 in Mogadishu and 28 February 2024, 20 August 2024, 01 September 2024 in Baidoa, South-West State.

9 June 2022

- Al-Shabaab launched seven 107 mm rockets against Villa Somalia.[8]

25 June 2023 and 4 July 2023

- Al-Shabaab used 107 mm rocket variants to conduct two significant attacks in Mogadishu against the United Nations Support Office in Somalia (UNSOS) compound in the Aden Adde International Airport (AAIA) protected area and Villa Somalia on 25 June 2023 and 4 July 2023, respectively.[9]

19 August 2023

- Five 107mm rockets impacted the airport compound in Mogadishu near several UN offices and an embassy. Two additional 107mm rockets were confirmed by ATMIS and SPF teams outside the AAIA area in Mogadishu.

Image 1: 107mm rocket used in Al-Shabaab attack on 19 August 2023 in Mogadishu. (Source: confidential)

[8] See Panel's report S/2022/754, para. 84.

[9] See Panel's report 2022 and 2023 final reports accessible online at S/2022/754, para. 84., S/2023/724, para 28 and S/2023/724, annex 5.

1 October 2023

- Al-Shabaab claimed responsibility for the 1 October 2023 attack where multiple 107mm projectiles were launched at several international targets on the same day in Mogadishu.

Image 2: 107mm rocket used in Al-Shabaab attack on 1 October 2023 in Mogadishu. (Source: confidential.)

30 January 2024

- Four 107mm rockets were fired towards Aden Abdulle International Airport (AAIA) in Mogadishu making impact at 0018hrs. One rocket landed on the airport apron, close to the runway where Explosive Ordnance Disposal (EOD) search teams cleared the area and confirmed there were no casualties. Three other 107mm rockets landed in the Waberi District of Mogadishu where one rocket started a fire that was extinguished by the fire service, indicating a high likelihood of the rocket being equipped with an incendiary warhead, consistent with the 19.85 KG markings observed on the rocket body[10].

[10] Markings on Iranian Fajr-1 or Haseb-1 Type 63 rockets typically indicate the weight of the rocket. Rockets weighing 18.4 kilos typically denote High Explosive (HE) warheads while rockets weighing 19.85 kilos (similar to those in the images from the Mogadishu attacks) represent High-Explosive Incendiary Warheads (HEI).

27 December 2023 and 4 May 2024

- The 107mm rockets used in both the 27 December 2023 and 4 May 2024 attacks resulted in rockets that failed to launch and were documented at their Point of Origin prior to disposal by EOD teams.

Image 3 and 4: 107mm rockets used in Al-Shabaab attack on 4 May 2023 in Mogadishu that failed to initiate. (Source: confidential).

28 February 2024, Baidoa

- Two 107mm rounds fired with point of impact in or in the vicinity of SNA base.

20 August 2024, Baidoa

- Four 107mm rockets fired at UN and ATMIS compounds.

01 September 2024, Baidoa

- Six 107mm rockets fired; five rockets with confirmed point of impact, one rocket made impact outside the safe zone, detected by sense and warm system.

All 107mm rockets used by Al-Shabaab in Baidoa functioned on impact resulting in limited imagery of the weapons.

Analysis of 107mm rocket attacks by Al-Shabaab in Somalia

Despite slight variations in the colour of the 107mm rockets, the lot number 1100 and other identifying markings in all five attacks since 15 August 2023 are consistent with 107mm rockets documented in all previous 107mm incidents in 2023. The method of establishing the rocket trajectory using sandbags for elevation as well as using the electric charge from a cell phone to initiate the propellant in the rocket motor are also consistent with all previously documented 107mm attacks.

As previously reported in 2023, [11] remnants of the 107 mm rockets recovered from these attacks in the current reporting period by EOD teams all bore the markings "Lot 1100, NW 19.85 KG", and exhibited characteristics similar to 107 mm Fajr-1 High-Explosive Incendiary Warheads (HEI) variants known to be stockpiled in ATMIS forward operating bases, including those overrun by Al Shabab as outlined in the Panel's 2023 final report[12.]

Source: confidential source and additional information in 2023 final report of the Panel of Experts on Somalia S/2023/724), Annex 5.

[11] Confidential source.

[12] See Panel's 2022 and 2023 final reports accessible online at S/2022/754, para. 84., S/2023/724, para 28 and S/2023/724, annex 5.

Annex 19 – Appendix B: Al-Shabaab uses B-10 High-Explosive Anti-Tank recoilless rifle to attack UN and ATMIS in Baidoa, Somalia, 13 June 2024

Incident Report: On 13 June 2024, Al-Shabaab attacked the ATMIS and UN protected compounds in Baidoa with multiple 82mm High-Explosive anti-tank warheads using B-10 recoilless anti-tank weapons[13].

Image 1: Stock image of B-10 High-Explosive Anti-Tank recoilless rifle

Technical Information: B-10 High-Explosive Anti-Tank recoilless rifle

Calibre 82 mm

Length 1,445 mm

Weight (unloaded)

Without tripod: 33 kg With tripod: 41 kg

sighting systems: optical and open sights

Recoilless, multi-vent breech

Muzzle velocity 200–252 m/s

The B-10 is primarily an anti-armour weapon that delivers an 82 mm high-explosive anti-tank warhead to ranges exceeding 2,500 m. The weapon can also fire high-explosive ammunition for use against lightly armoured vehicles, infrastructure, and personnel. The weapon's distinct, bulbous breech (rear end) is arguably its most distinctive identifying feature.

Source: https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/SAS_weapons-recoilless-guns-B10.pdf

[13] Confidential source.

Annex 19 – Appendix C: Land Attack Cruise Missile (LACM) impact in Sool region, northern Somalia

Incident: Possible LACM impact, Taleex district, Sool, northern Somalia; 3 May 2024

Technical characteristics: The Quds-2 LACM is an upgraded version of the Quds-1 LACM, featuring enhanced speed and a range of up to 1,350 kilometers (840 miles). According to some analysts, Quds-2 LACM missiles are modified versions of a Soumar cruise missile, which in turn is based on the Soviet-era Kh-55 missile.

Image 1, 2, 3: rocket fuselage, winglet and rocket motor.

Source: Twitter/ X: https://x.com/AAGA_CAWLAN101/status/178632288452628514 and confidential source.

Image 2: Map with location of LACM point of impact in Sool, northern Somalia. (Source: Confidential)

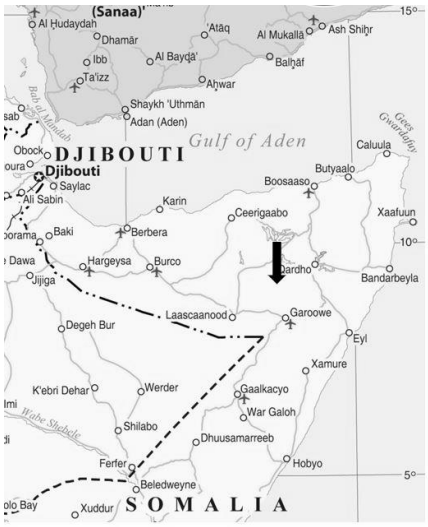

Map Source: Based on United Nations map, 01 March 2012

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Image 3 and 4: Quds-2 LACM engine with serial number "10029399"

Source : https://twitter.com/AAGA_CAWLAN101/status/1786324082838884725

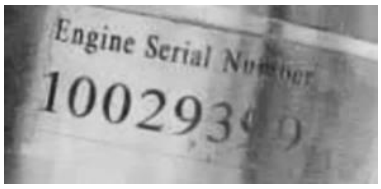

Comparison with previously documented Quds-2 LACM jet engine

Eight digits serial number "10029400" documented on the jet engine of the Quds-2 LACM launched by the Houthis on 17 January 2022 against the ADNOC fuel depot, Abu Dhabi, UAE. This serial number differs only by one digit to the one documented in Somalia ''10029399''(see image 3 and 4 above).

Image 5: Quds-2 LACM engine serial number **Source:** Panel of Experts on Yemen 2023 final report S/2023/130, figure 5.18

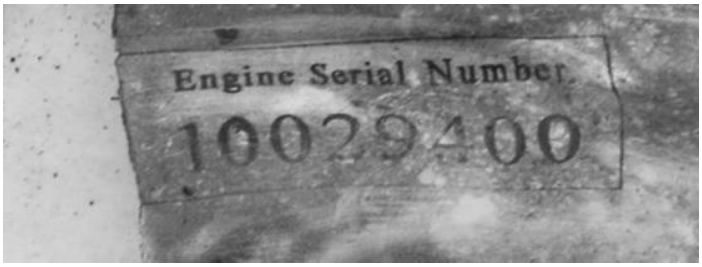

Annex 20: Cross-border arms trafficking: a regional perspective

Challenges in Controlling Illicit Trafficking

The Panel continues to monitor the black-market sale of weapons and ammunition within Somalia and through regional markets. Ongoing regional conflict in Yemen continues to contribute to the flow of illicit arms into Somalia, complicating efforts to control trafficking. The Panel notes the presence of weapons with markings consistent with 'Sep21' Houthi identification marks in Somalia confirming the continued presence of a weapons supply pipeline between Yemen and Somalia. The Panel also confirms the presence of weapons in Somalia commonly available on the illicit market in Yemen (images 3 to 12 below).

These findings highlight the complex challenges of controlling the flow of illicit arms and underscore the need for continued vigilance by Somali and international stakeholders. The presence of such weapons in Somalia represents a significant threat to regional stability and security, necessitating coordinated efforts to disrupt these illicit supply chains.

Image 1 and 2: Houthi Sep21 post-production weapons identification mark (21SEP in a double circle) on a Type56-2 AK-pattern assault rifle

Source: Conflict Armament Research

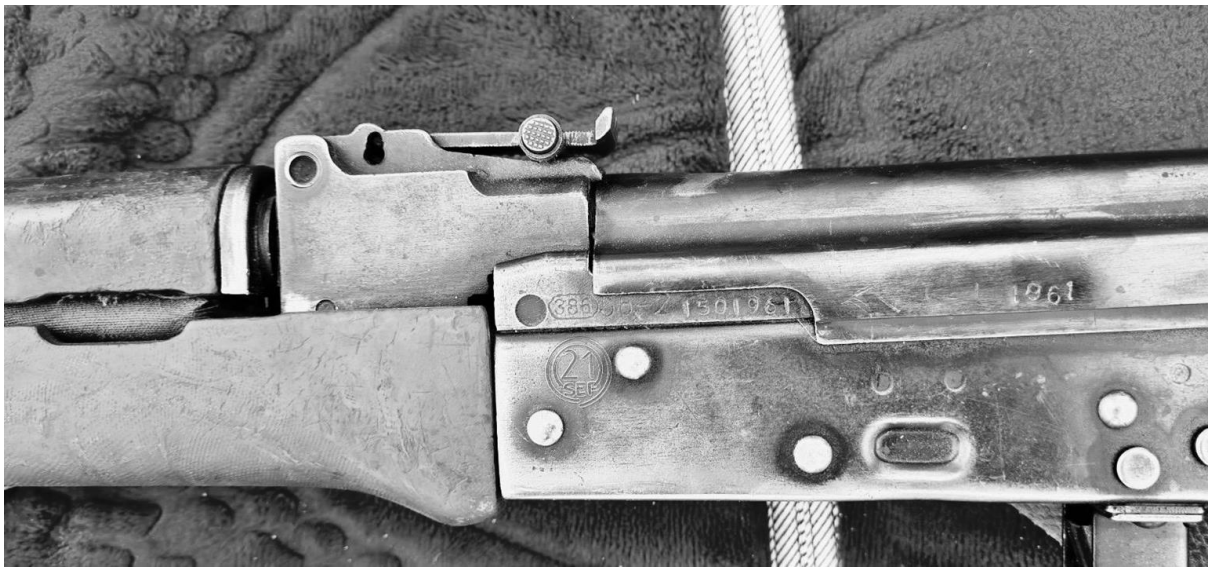

Image 3: Close-up of Yemeni Armed Forces post-production weapons mark

The Panel confirms weapons with Yemeni Armed Forces markings among weapons offered for sale in illicit markets in Somalia as well as in caches captured from Al-Shabaab.

Source: Conflict Armament Research

Image 4, 5 and 6: G3 pattern assault rifle with Almarenz markings documented in Las Anood. These G3 rifles are often modified with shortened barrels and retractable stocks.

Calibre:7.62x51mm

Source: Conflict Armament Research

Image 7: Steyr AUG 1 pattern assault rifle documented in Bossaso, Puntland

Calibre: 5.56x45mm

Source: Conflict Armament Research

Image 8, 9, 10 and 11: Taurus pistol documented in Mogadishu

Caibre: 9x19mm

Source: Conflict Armament Research

Annex 21: Cross-Border Attacks and Weapons Seizures

Annex 21 – Appendix A: Materiel seized from Al-Shabaab forces in cross-border attacks into Kenya

Location: Banisa Sub-Country, Mandera along the Kenya-Somalia border, 13 July 2024

Materiel seized by Kenyan security forces from Al-Shabaab fighters included a Type 69 RPG-7 launcher and four PG-7 warheads, a PKM-pattern light machine gun, three AK-pattern assault rifles with 11 magazines and 7.62x39mm ammunition, four 9mm pistols with five magazines and 9mm ammunition.

Source**:** https://www.the-star.co.ke/news/2024-07-13-kenyan-forces-kill-four-terrorists-deal-major-blow-to-al-shabaab-in-border-operation/ and multiple confidential sources

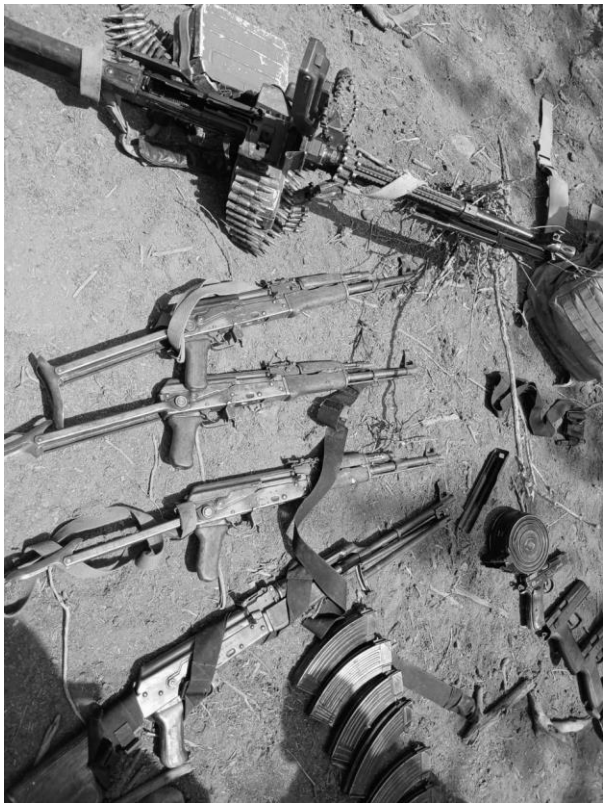

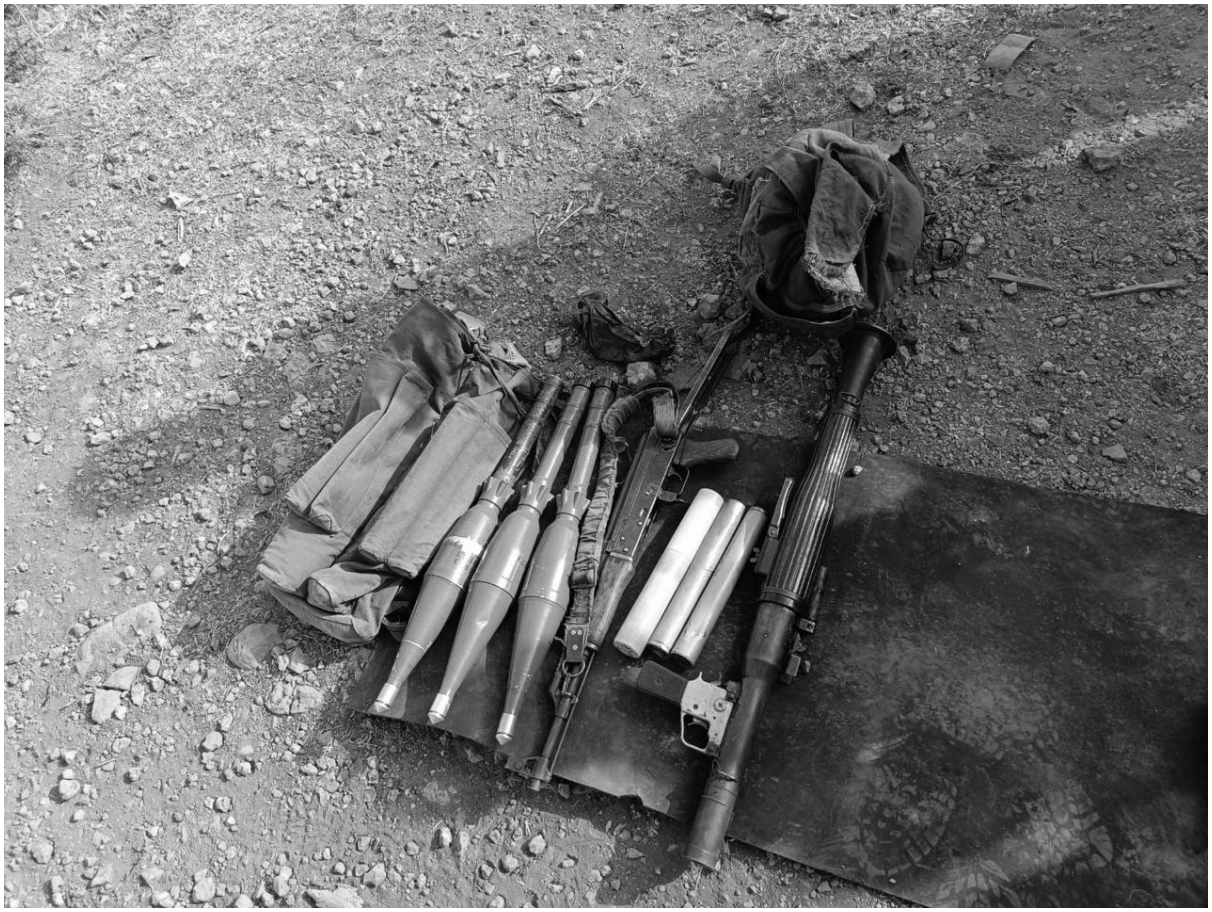

Annex 21 - Appendix B: Arms Seizure in Abudwak, Galmudug on 15 July 2024

(STRICTLY CONFIDENTIAL)

Annex 22: Armed group access to UAVs: August 2024 FPV UAV intercept in Galkayo by Puntland authorities

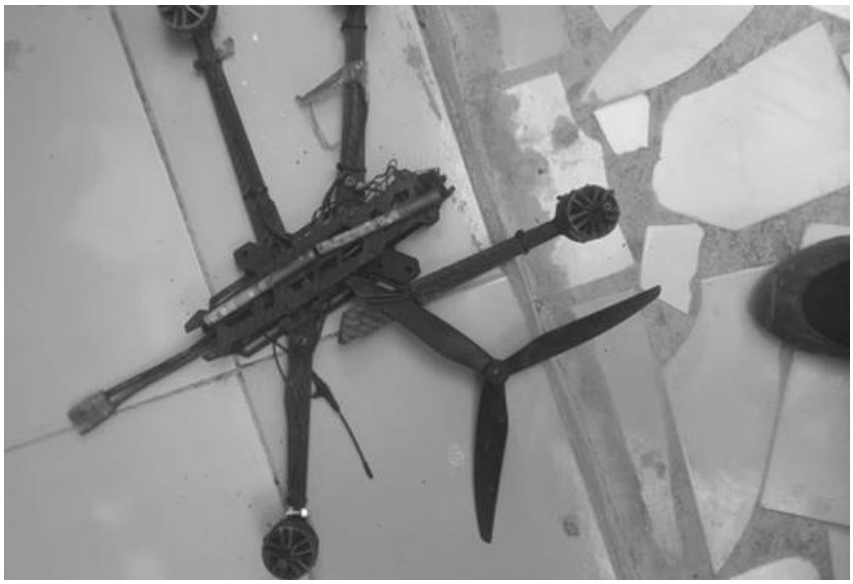

Image 1: One of five FPV UAVs reportedly intercepted in Galkayo in August 2024, Source: Radio Dalsan

Al-Shabaab is also seeking to develop new capabilities, which reportedly includes the use of weaponized uncrewed aerial vehicles (UAVs). Commercial UAVs have been documented in Somalia and have been used by Al-Shabaab in the past to carry out surveillance. An increase in UAV sightings has been recorded in the current reporting period[14]. These capabilities exist within Al-Shabaab and do not require or necessarily indicate technology transfer from other armed groups, including the Houthis.

In a potentially significant development on 26 August 2024, Puntland authorities reportedly intercepted five first-person-view (FPV) UAVs together with a cache of explosives[15]. The UAVs and explosives, hidden in speakers, were intercepted in a convoy in Galkayo[16] and seven people were detained. The availability of UAVs, even if not weaponized, represents a threat multiplier as they may be used for surveillance, target identification, and potentially facilitating future attacks.

While any risk of an immediate attack has been successfully mitigated in this incident, initial information indicates that the intercepted UAVs are FPV-type UAVs which, seized together with a cache of explosives, may signify a greater security threat that warrants further investigation. No FPV goggles were declared in the intercept.

FPV-UAVs are significantly more difficult to fly compared to more commonly available commercially available UAVs which would be better suited to carry out surveillance flights, target acquisition or filming propaganda footage. FPV-UAVs are either purpose-built using off-the-shelf components or available as kits. FPV-UAV components are often pared down to save weight and increase the UAV's payload-carrying capacity. FPV-pattern UAVs, including larger winged models, have been customized to carry explosive charges and used to serve as 'one-way attack' or 'suicide' UAVs in ongoing conflicts such as in Syria and Ukraine. While this is an ongoing investigation and there is no confirmation of weaponised UAV-use

[14] Confidential sources.

[15] "Puntland Intercepts Kamikaze Drones from Yemen Intended for Al-Shabaab,"Horn Observer, 27 August 2024, https://hornobserver.com/articles/2928/Puntland-Intercepts-Kamikaze-Drones-from-Yemen-Intended-for-Al-Shabaab

[16] "Puntland Seizes Suicide Drones, Arrests Seven Suspects in Major Security Operation," Radio Dalsan, 27 August 2024, https://www.radiodalsan.com/puntland-seizes-suicide-drones-arrests-seven-suspects-in-major-security-operation/

by non-state armed groups in Somalia, the increasing availability of technology and frequency of FPV-UAV use in nearby conflicts requires this potential threat to be closely monitored.

Annex 23: IED likely produced by ISIL-Somalia in Puntland

On 20 November 2023, a Puntland EOD team conducted a render-safe procedure on an IED. The remote-control device utilized a mobile telephone as a switch and had been emplaced to impact the employees of Bulsho Company in Bosaso, Bari region, Puntland.

Image 1: IED likely produced by ISIL-Somalia in Puntland

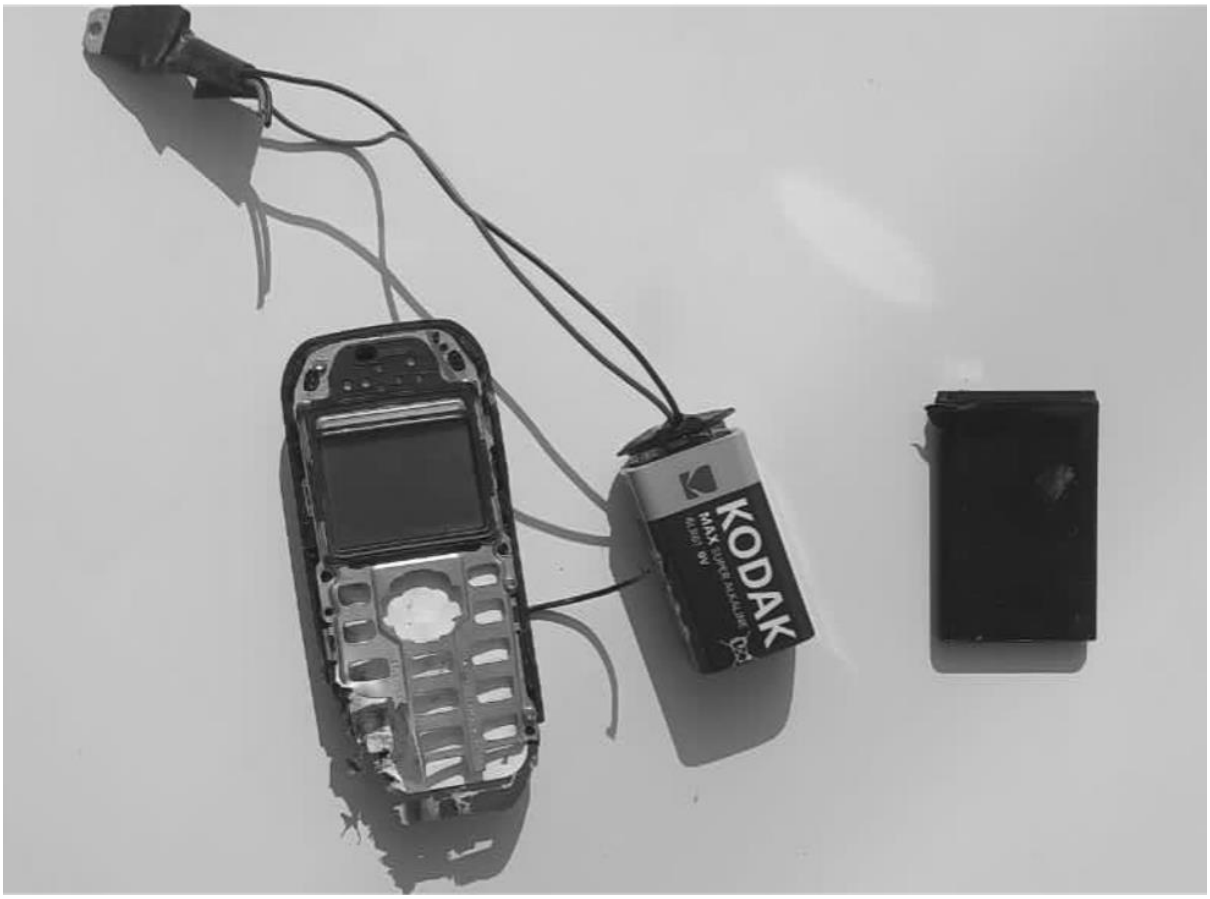

Source: "Sirdoonka Puntland oo Fashiliyay Qarax Miino oo Lagu Diyaariyay Boosaaso," Puntland Post, 20 November 2023, <https://puntlandpost.net/2023/11/20/sirdoonka-puntland-oo-fashiliyay-qarax-miino-oo-lagu-diyaariyay-boosaaso/>

Annex 24: Analysis of Al-Shabaab Improvised Explosive Devices

Annex 24 – Appendix A: Chemical analysis of Al-Shabaab home-made explosive sample

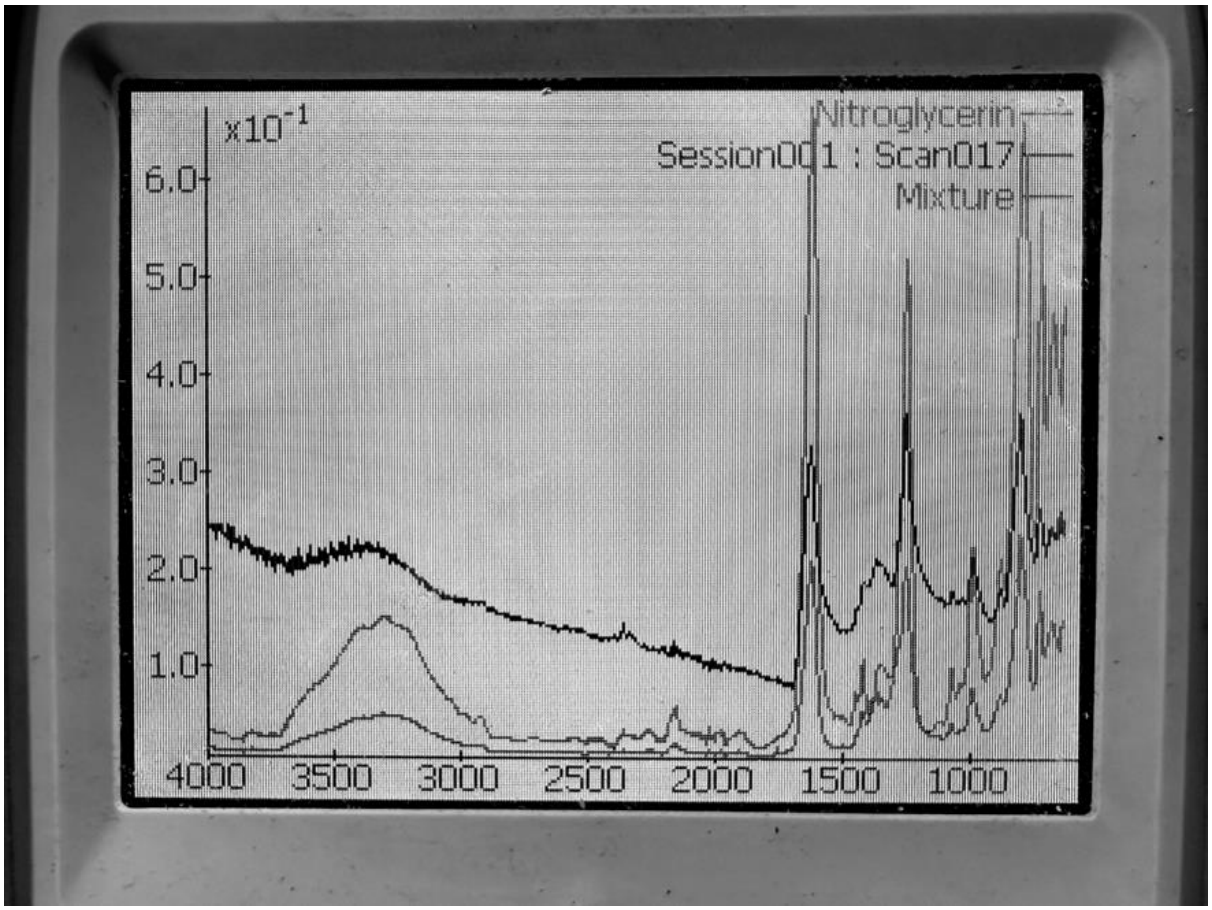

Images 1 and 2, source: confidential source and Panel

In its 2020 and 2021 final reports (S/2021/849 and S/2020/949), the Panel reported on Al-Shabaab's ability to manufacture its own explosives including nitroglycerine. In the current reporting period, the Panel was able to conduct chemical analysis of a limited sample of home-made explosives (HME) extracted from Al-Shabaab manufactured IEDs. The chemical analysis confirmed the HME main charge was mainly nitroglycerine, a substance restricted under Annex C of resolution 2713 (2023). This analysis aligns with other examples of Al-Shabaab manufactured IEDs using nitroglycerine-based HME as the main charge and military grade explosive such as cyclotrimethylene trinitramine (RDX) as a booster charge (Source: Panel).

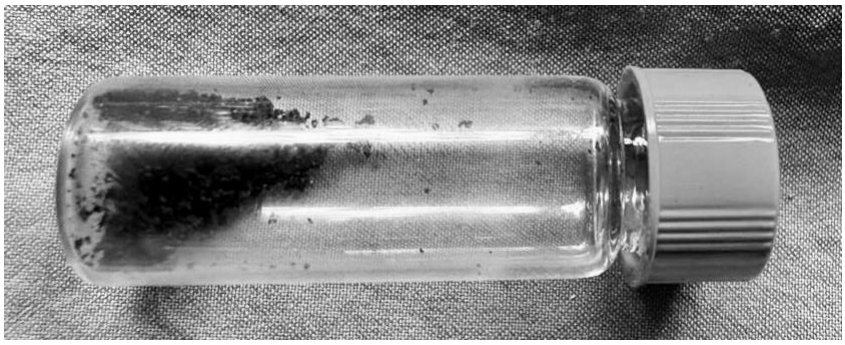

Annex 24 – Appendix B: Evolution of Al-Shabaab Improvised Explosive Device techniques, tactics and procedures

Image 1: IED produced by Al-Shabaab with additional waterproofing of key components to ensure functionality in heavy rains and flooding. Waterproofing is normally reserved for victim-operated devices that may have to lie dormant for longer periods of time.

Source: Confidential

Image 2 and 3: The Panel also takes note of signature IED assembly techniques such as adding copper wire coils to battery electrodes to ensure a more reliable connection to generate sufficient electrical charge to initiate the explosive device.

Source: Panel

Annex 24 – Appendix C: Continued availability of motorcycle alarms equipped with disturbance sensors in Somalia

The Panel has previously reported in its 2023 final report (S/2023/724) on specific risks that motorcycle alarms equipped with disturbance sensors pose to Somali and international EOD search teams. Despite the IED components restrictions outlined in Annex C of resolution 2713 (2023), long range learning code receivers and motorcycle alarms equipped with disturbance sensors, such as the one pictured here in image 1-5 below, are still readily available in Somalia or easily sourced from neighbouring countries (source: Panel).

This motorcycle alarm was purchased from a well-known Kenyan supermarket chain, as evident by the close-up image of the purchase tag on the motorcycle alarm box, image 2 (below left).

Source: Panel.

The speaker unit, in image 3 (above right), that is a part of the motorcycle alarm kit is reportedly used by Al-Shabaab IED operatives to test the alarm and ensure the device is functioning (source: Panel).

The second motorcycle alarm (image 4, pictured below), equipped with a disturbance sensor as well as a remote key fob to arm the alarm, was purchased in a market in Somalia for $16 (source: Panel).

Annex 24 – Appendix D: Examples of Al-Shabaab IED device switches

Image 1: Al-Shabaab manufactured IEDs using similar motorcycle alarm switches found during a seizure of weapons, ammunition and IED components by the SNA on 6 August 2024 at an undisclosed location.

Source: confidential

Image 2: Learning code receivers found during a seizure of weapons, ammunition and IED components by SNA on 26 July 2024 at an undisclosed location. Two killed Al-Shabaab operatives are pictured with an IED steel container, two Honest LCR fobs, Al-Shabaab ‘dynamite’ or home-made explosive, a motorcycle lead acid battery, a Kalashnikov pattern Type 56-2 assault rifle, two ammunition magazines and materiel to implant the IED including duct tape and wire.

Source: Confidential source (NB: image blurred due to graphic content).

Annex 25: Vessels loading and transporting charcoal from Kismayo

Three consignments of charcoal were loaded in Kismayo in June 2024.

Vessels were not transmitting AIS signal at all times. Both the *MSV Fazlerabbi* and *Al Salima* reached Dubai in early August 2024. The charcoal was offloaded at Hamriya Port in early September 2024.[17]

Table: Vessels loaded in Kismayo in June and July 2024 as part of the one-off charcoal sale.

Name of Vessel	Flag	MMSI Number	Date Enter Port	Date Left Port	Destination	Consigner	Consignee	Size Consignment - bags
FAHAD 4 0007178	UAE	470007178	2/06/2024	4/06/2024	Hamriya, Dubai, UAE	Waamo Trade and Logistics	Yasmin General Trading LLC	40000
MSV FAZLERABBI 2192	India	419956786	10/07/2024	25/07/2024	Dubai, UAE			
AL SALIMA-MNV-2190	India	419956503	10/07/2024	25/07/2024	Dubai, UAE			

Source: Panel[18]

Figure 1: AIS data *Fahad 4* on 18 June 2024.

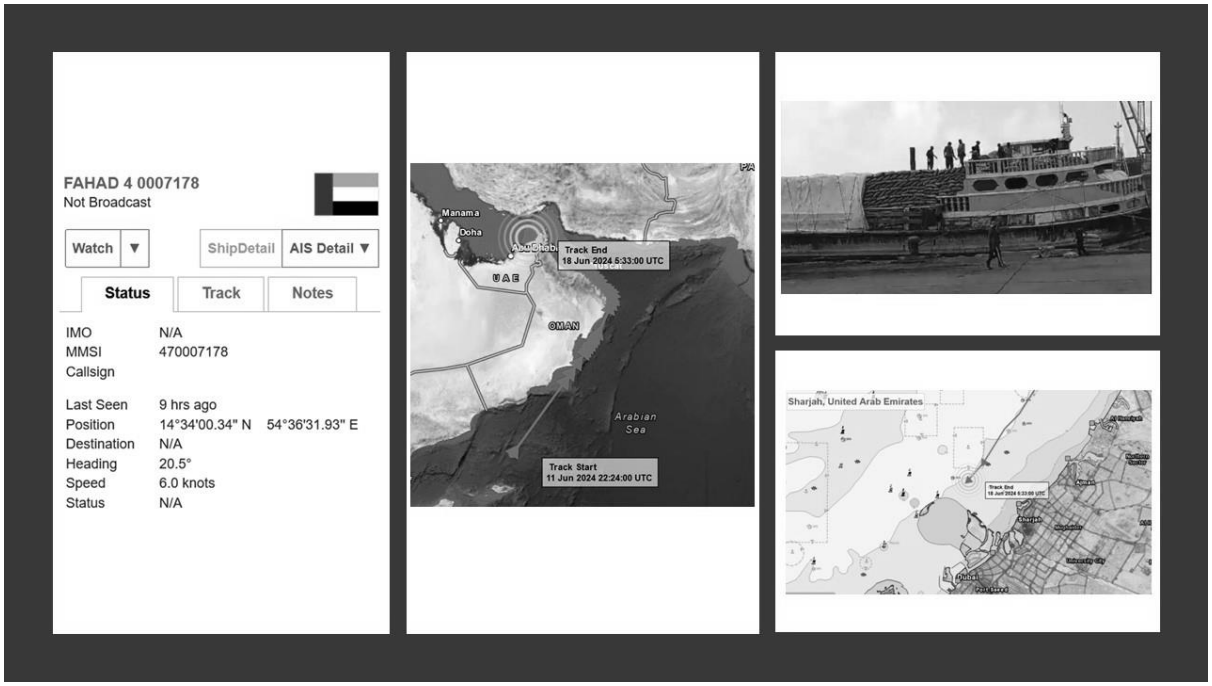

Source: Data Source Maritime Intelligence Risk Suite[19]

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Photo Source: *Fahad 4*: ONSFigure 2: AIS data MSV Fazlerabbi on 12 August 2024

[17] Confidential source, 6 September 2024.

[18] Information from ONS, UN and confidential source. All dates except for the date the Fahad 4 left port are approximate from source reports and derived from AIS.

[19] https://maritime.ihs.com

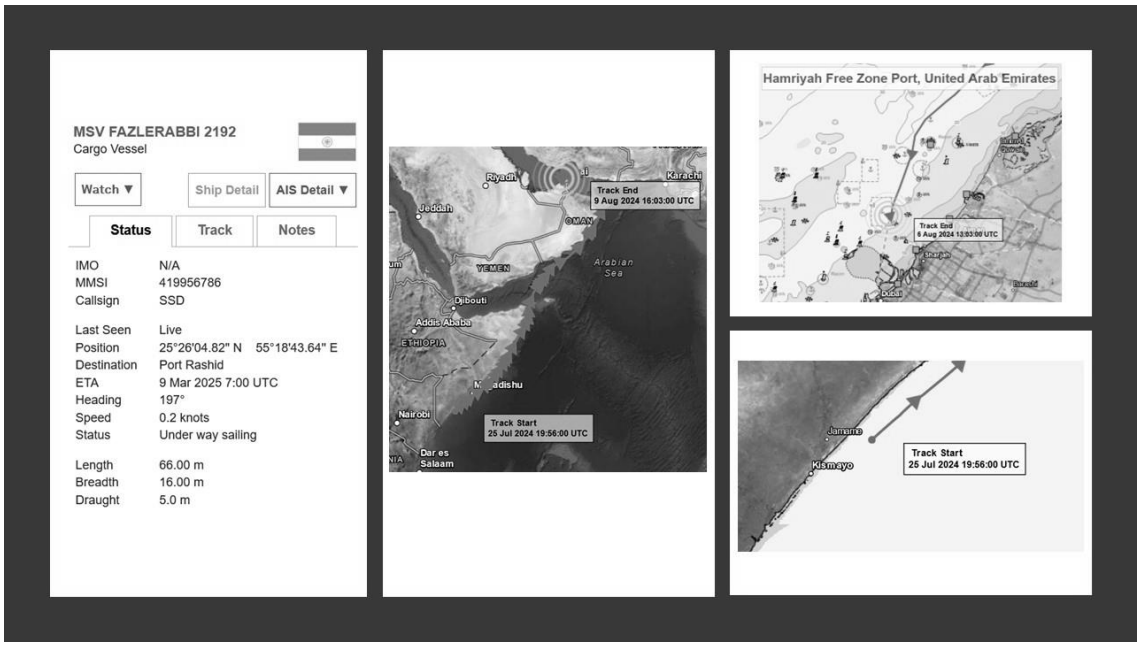

Source: Source: Data Source Maritime Intelligence Risk Suite

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Figure 3: AIS data Al Salima on 12 August 2024

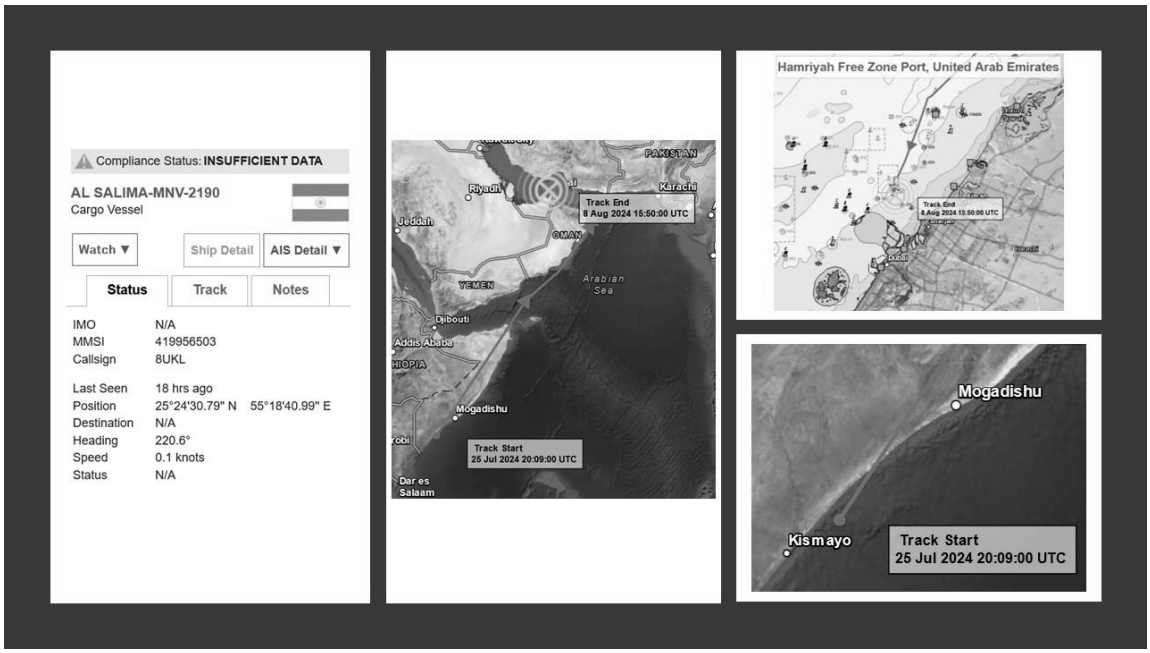

Source: Data Source Maritime Intelligence Risk Suite

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Annex 26: Changes in Charcoal Stockpiles in and around Kismayo

Satellite image 1: Location of Charcoal Stockpile Sites in and around Kismayo where changes were noted

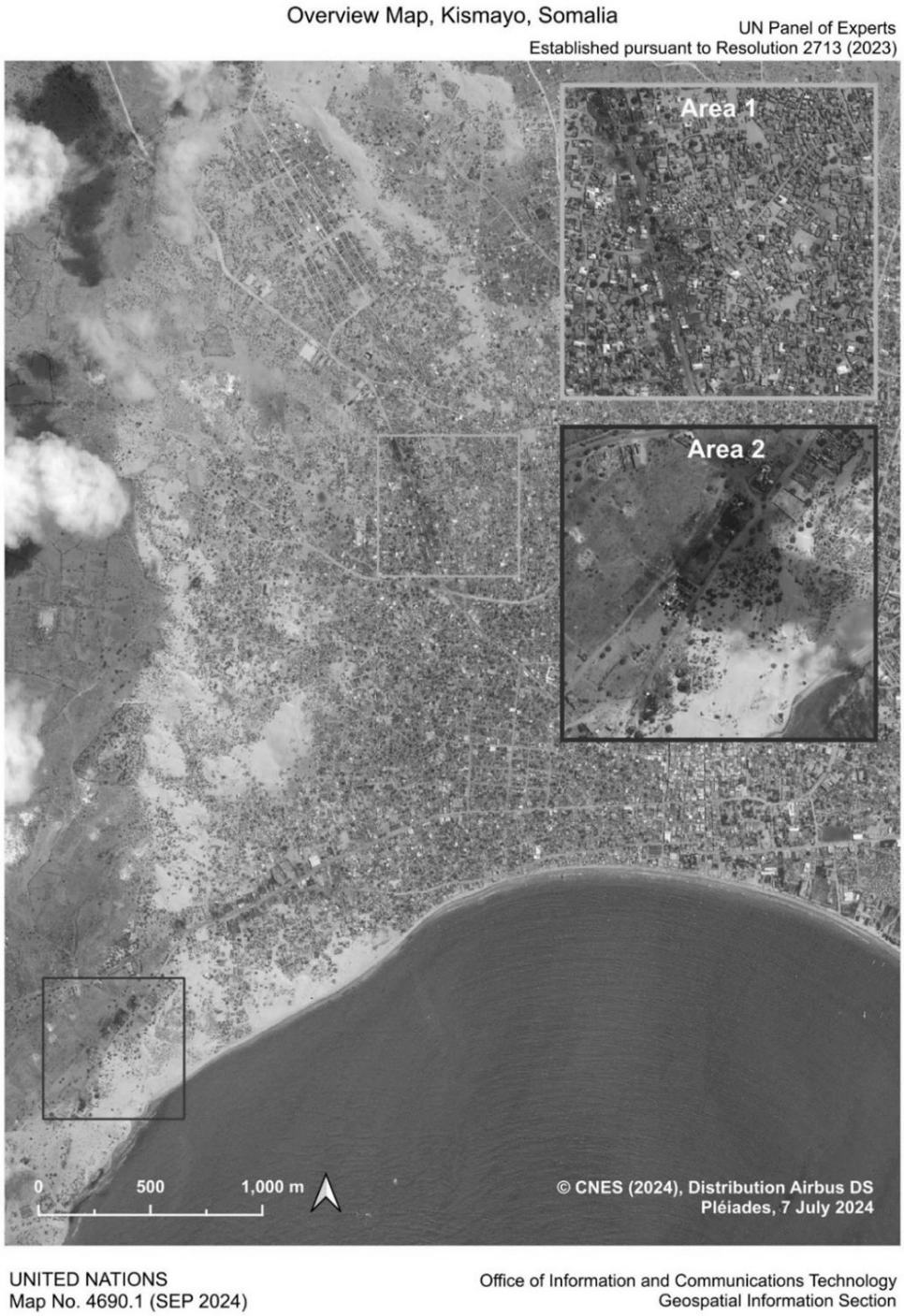

Source: UN GIS[20]

[20] Colour map available in https://www.un.org/geospatial/mandates/securitycouncil
.

Satellite image 2: Changes in Stockpiles at Kismayo Market – between 17 May and 7 July 2024

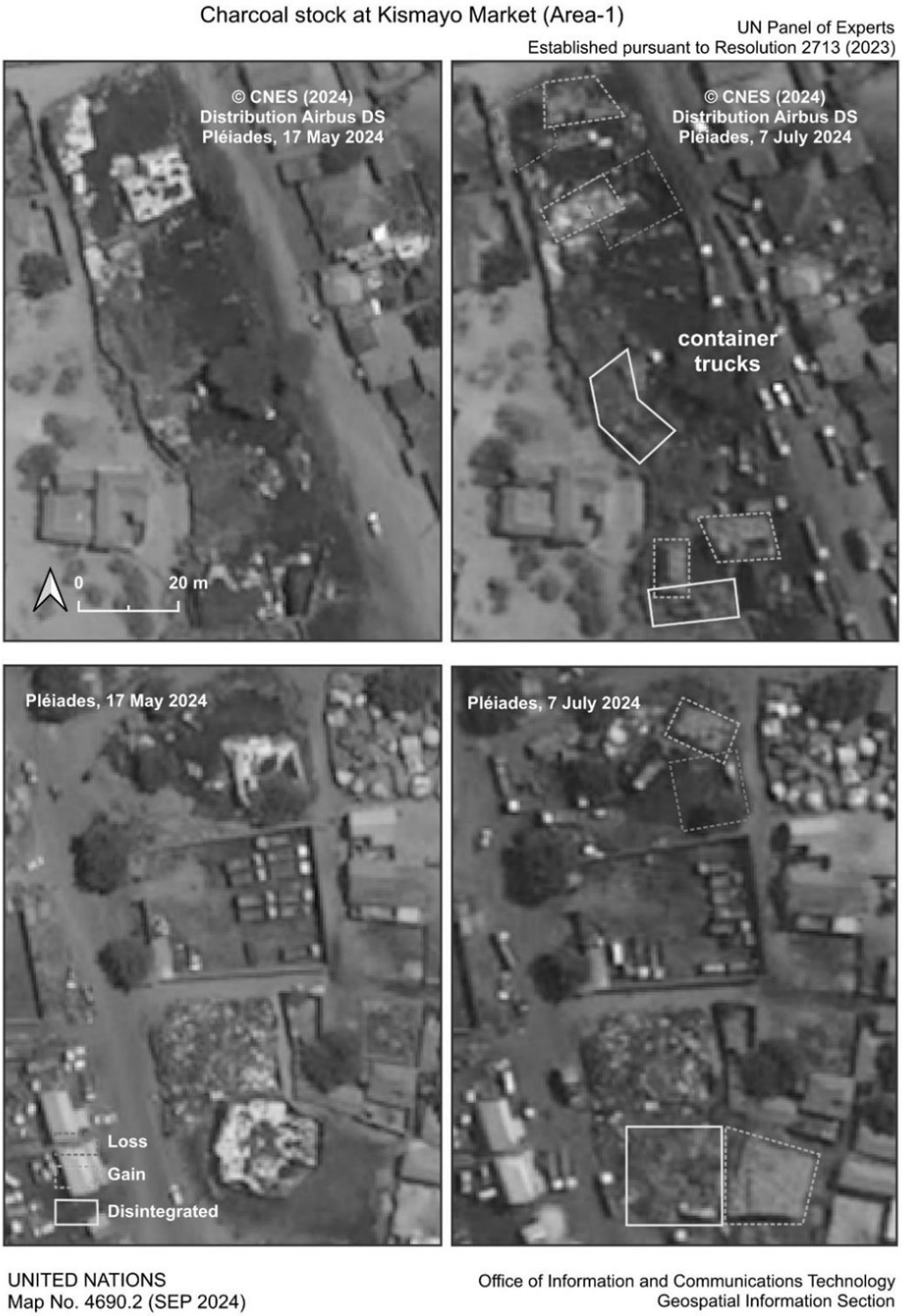

Source: UN GIS[21]

Satellite image 3: Changes in Stockpiles in south Kismayo – between 17 May and 7 July 2024

[21] Colour map available in https://www.un.org/geospatial/mandates/securitycouncil

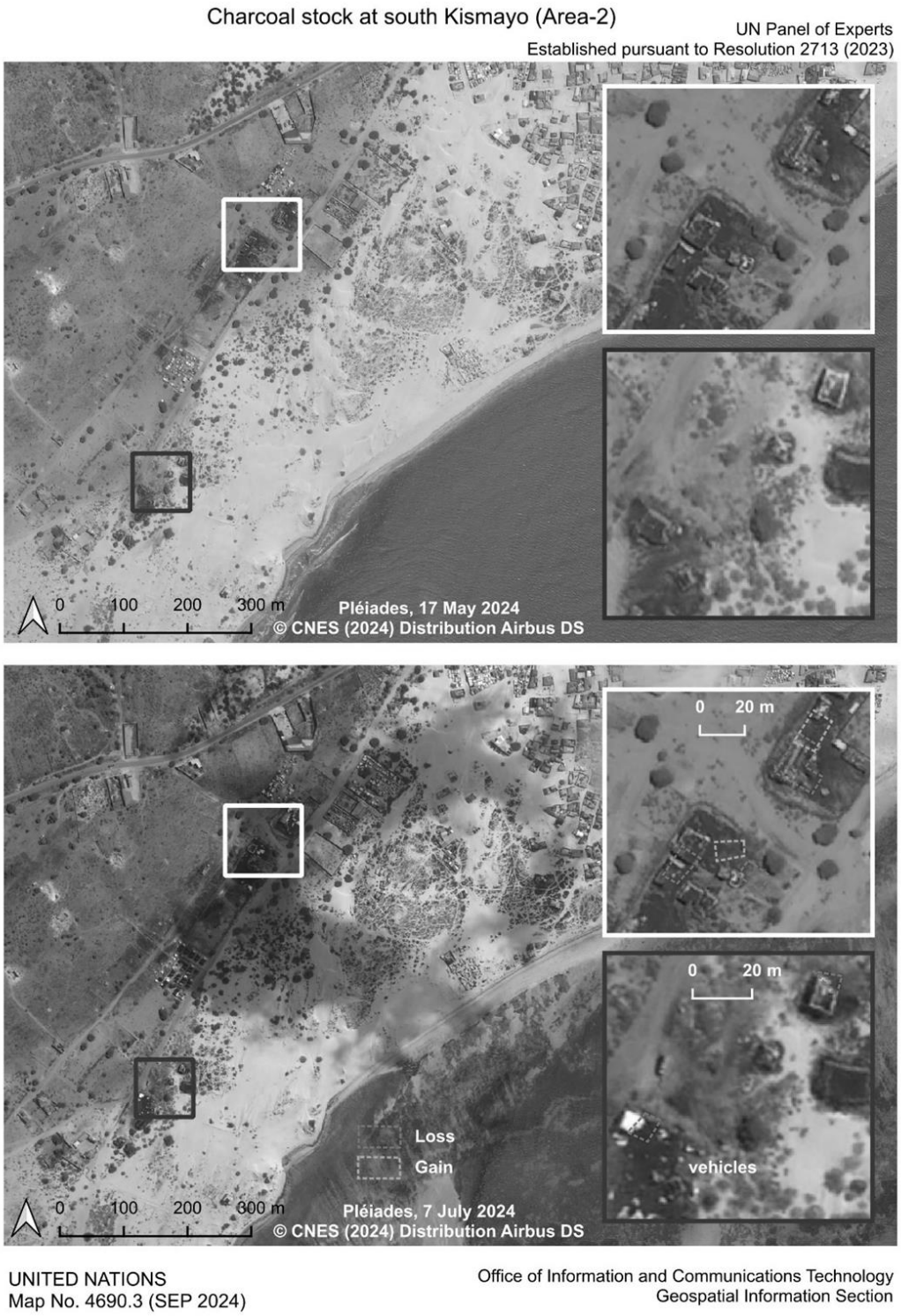

Source: UN GIS[22]

[22] Colour map available in https://www.un.org/geospatial/mandates/securitycouncil

Annex 27: Maritime weapon interdictions 16 August 2023 to 15 August 2024

Between 16 August 2023 and 15 August 2024 several maritime interdictions were noted by the Panel. The majority of interdictions were by Puntland authorities. The following table represent some of the interdictions:

Table 1: Maritime Weapons Interdictions - 16 August 2023 to 15 August 2024

Vessel	Date	Place	Authority Intercepted	Detail
Boat	22/10/2023	Bossaso Port	Puntland Police Force	Puntland police seized a vessel, carrying weapons and ammunition allegedly smuggled from Yemen. The weapons included AK-pattern rifles, PKM-pattern machine guns, and pistols. A suspect was arrested.
Boat	23/10/2023	Al Ghayzah, Al Mahrah, Yemen	Yemen Police Forces	Al Ghaydah police intercepted a shipment of 250 small weapons from Somali nationals.
Yunus, Dhow	11/01/2024	49 nm northwest of Socotra, Yemen	US	Intercepted en route to Somali coast. Cargo was intended for ship to ship transfer to Yemen. Weapons included components for MRBM and ASCM, and propulsion and guidance components. (annex 28). 14 suspects arrested.
Boat	7/02/2024	Raas-Casayr	PMPF	Seizure of a boat carrying weapons allegedly intended for pirates. 3 suspects arrested.
Boat	7/02/2024	Carmo	Puntland Police	Weapon seizure. 5 suspected allegedly members of Al-Shabaab arrested.
Boat	15/02/2024	Ash Shihr Al Mahra, Yemen	Yemeni authorities	Yemeni authorities arrested 6 suspects allegedly involved in arms smuggling from Al Mahrah to Berbera on the Somali coasts with links to individuals in Houthi-controlled area.
Boat	2/05/2024	Eyl	PMPF	Weapons seized and pirate suspects arrested in counter-piracy operation.
Boat	18/05/2024	Bossaso	PMPF	Weapons seizure. 4 suspects arrested.
None	4/08/2024	Bossaso	PMPF & PISA	Weapons seizure including anti-aircraft ammunition, PKM-pattern machine guns, AK-pattern rifles, TNT powder, hand grenades, and camouflage uniforms. 3 suspects arrested including 2 Yemenis.

Source: Panel[23]

[23] Compiled from PMPF, USCENTCOM, media reports and confidential sources.

Annex 28: 11 January 2024 - USCENTCOM seizes dhow carrying missile components

On 10 January 2024, USCENTCOM Navy forces identified an unflagged dhow, since then identified as the Yanus, which was assessed to be in the process of smuggling.[24] On 11 January 2024, U.S. Navy SEALs operating from USS Lewis B. Puller boarded the unflagged dhow near the coast of Somalia, 49nm (90km) northwest of Socotra, Yemen in international waters, seizing ballistic and cruise missile components, including propulsion, guidance, and warheads for medium range ballistic missiles and anti-ship cruise missiles, as well as Pan, Tilt, Zoom (PTZ) high speed cameras

The January 2024 smuggling operation was the third in a larger operation starting in August 2023. The operation allegedly involved two Iranian brothers, who smuggle materials from Iran to the Houthi rebel forces in Yemen. The brothers also coordinated and funded the operations. The crew under the captain completed multiple smuggling voyages, by travelling with weapons from Iran to the coast of Somalia and transferring the weapons to another dhow for a ship-to-ship transfer.[25]

Timeline

First Smuggling Operation:

- Between August 2023 and October 2023: In August 2023, One of the Iranian brothers paid the captain of the dhow approximately 100 million Iranian Rials from a bank account registered in his name. The captain arranged for hawaladars to engage in hawala services to receive payments from the brothers in Iran and distribute the money to his family and others. The captain and one of the brothers prepared the dhow, Yunus for smuggling operations. They also obtained and had new equipment installed on the dhow.
- 26 October 2023: The brothers paid the captain through hawala services around 800 million Iranian Rials from a bank account in brother A's name.
- 28 October 2023: The Captain left the area of Chabahar Bay, Iran on the dhow and headed for the coast of Somalia.
- 11 November 2023: The crew steered the dhow to a specific latitude and longitude off the coast of Somalia that was provided to him via satellite phone, where they conducted a ship-to-ship transfer of the cargo to another vessel.

Second Smuggling operation

- Between 23 November and 29 November 2023, the captain worked with the brothers in preparation of a second smuggling voyage.
- From 25 November 2023: The captain recruited crewmembers for the upcoming smuggling voyage.
- 26 November 2023, brother B paid the captain through hawala services approximately 300 million Iranian Riyals from a bank account in brother A's name.
- 28 November 2023: The crew sailed the dhow trom Konarak, Iran to Chabahar Port, Iran, where multiple bags of cargo were loaded on the dhow.
- 29 November 2023: The dhow left for the coast of Somalia.
- 5 December 2023: The second ship-to-ship transfer was executed off the coast of Somalia.
- 25 December 2023: On return the Iranian authorities allegedly arrested the crew, upon which brother A went to the prison where the captain and the crew were detained and facilitated their release.

[24] "USCENTCOM Seizes Iranian Advanced Conventional Weapons Bound for Houthis", USCENTCOM, 16 January 2024, https://www.centcom.mil/MEDIA/PRESS-RELEASES/Press-Release-View/Article/3645241/uscentcom-seizes-iranian-advanced-conventional-weapons-bound-for-houthis/

[25] U.S. Department of Justice, Mirkazei Superseding Indictment, July 2024, https://www.justice.gov/d9/2024-08/mirkazei_superseding_indictment.pdf.

Third Smuggling Operation

- 3 January 2024: Brother B paid the captain through hawala services. The captain arranged to transfer approximately 800 million Iranian Rials through hawaladars to the families of his crew and to his own family. Brother B informed the captain that materials were ready for to be transported.
- 5 January 2024: The captain steered, the dhow from Konarak, Iran, to Chabahar Port, Iran, where various packages, which included advanced conventional weaponry such as a warhead, antiship cruise missile components, and ballistic missile components, from a truck in Chabahar Port, Iran into the net hold of the dhow.
- Between 5 January 5 and 11 January 2024: The dhow left the area of Chabahar Bay, Iran underway to the coast of Somalia. The captain communicated with brother A via satellite phone during the journey.
- 11 January 2024: The Boarding Team of the USS Lewis B. Puller interdicted the Yanus. On approach of the Boarding Team, the captain instructed the crew not to stop the dhow and to burn the dhow down. During the interdiction by the Boarding Team, he instructed the crewmembers not to identify him as the captain to the Boarding Team and to lie about the cargo on the dhow.

Image 1: The USS Lewis B, Puller conducted a night-time seizure of an illegal weapons on this dhow suspected of smuggling weapons.

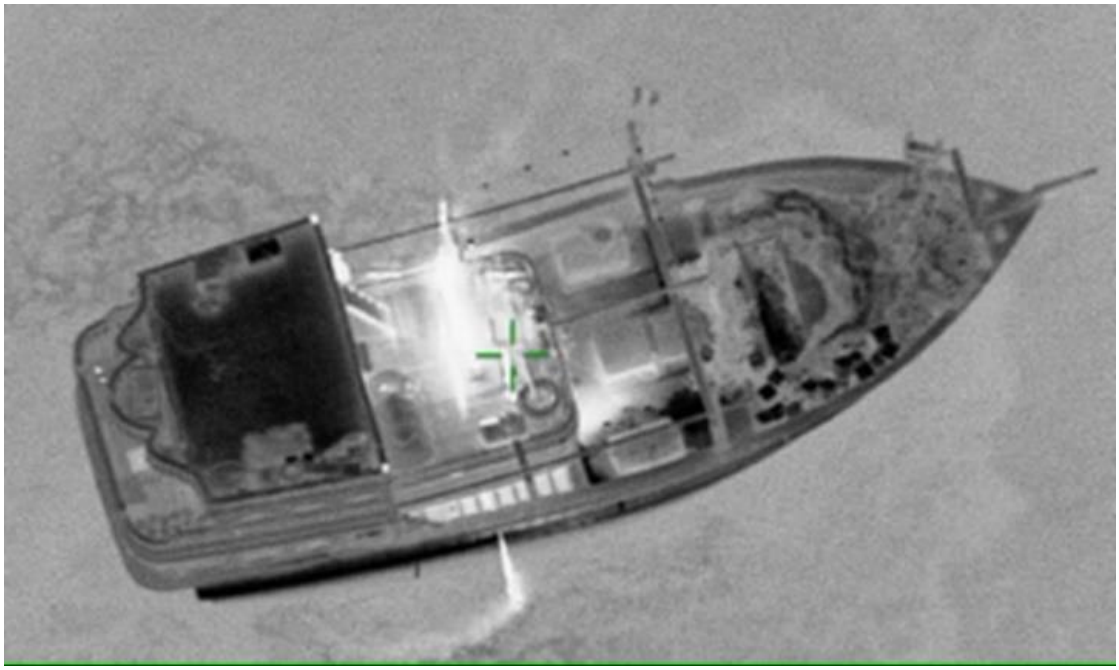

Source: U.S. CENTCOM

Image 2: A search of the dhow revealed suspicious packages throughout the holds of the dhow

Source: U.S. CENTCOM

Image 3: The dhow tied alongside the USS Lewis B. Puller to allow for the offloading of missile components

Source: U.S. CENTCOM

Image 4: Suspicious material was concealed in tubing in the holds of the vessel during the search

Source: U.S. CENTCOM

Image 5: Missile components found on the intercepted dhow included Noor missile guidance sections, Noor missile motors, a Noor missile warhead, Qiam-4 missile motor systems, missile sets, Qiam-4 motor assemblies, and radar antenna assemblies for missiles. The blue missile is similar to a C-802 pattern anti-ship missile.

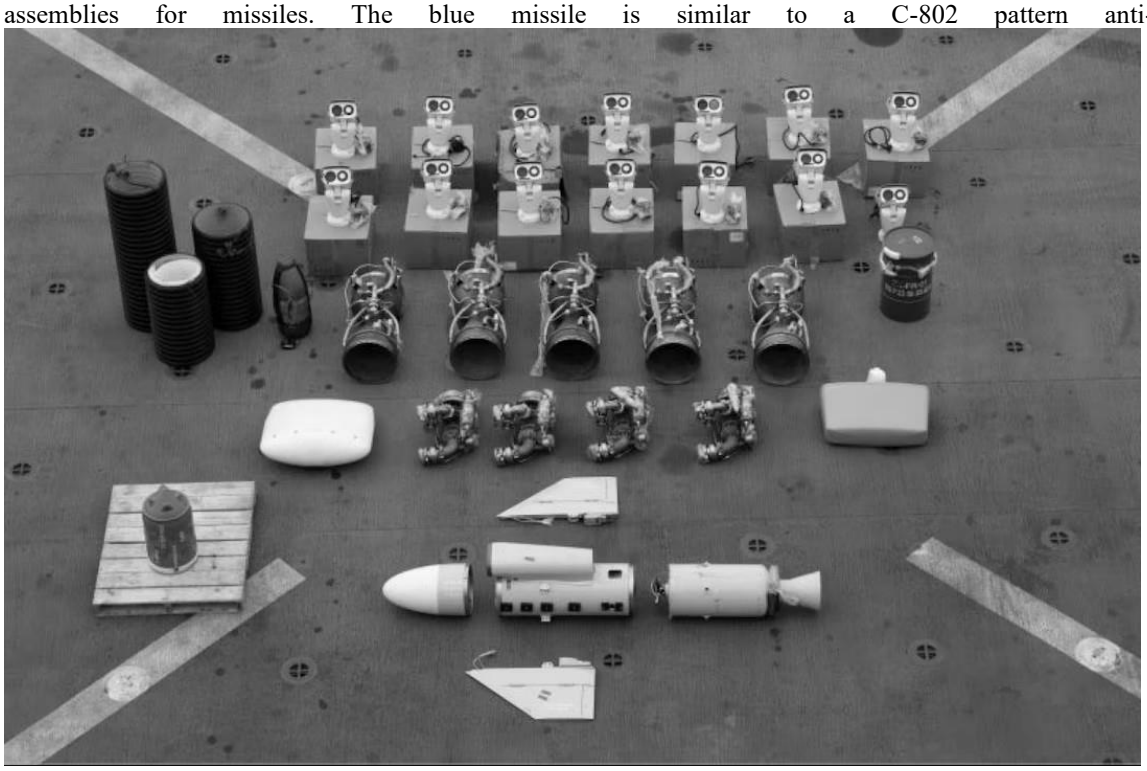

Source: U.S. CENTCOM[26]

[26] "USCENTCOM Seizes Iranian Advanced Conventional Weapons Bound for Houthis", USCENTCOM, 16 January 2024, https://www.centcom.mil/MEDIA/PRESS-RELEASES/Press-Release-View/Article/3645241/uscentcom-seizes-iranian-advanced-conventional-weapons-bound-for-houthis/

Image 6: Missile warhead found on the dhow similar to semi-armour piercing, blast fragmentation warheads designed to penetrate the hull of ships and then explode outward to maximize damage.

Source: U.S. CENTCOM

Annex 29: 5 February 2024 -Puntland Police Force weapon interdiction

On 5 February 2024, the Puntland Police Force arrested three men allegedly involved in piracy in the Ras Caseyr region, Puntland.[27] They also confiscated several items consistent with pirate operations such as firearms, including RPGs, PKM-pattern machine guns, AK-pattern rifles, ammunition and several containers with fuel.[28]

Image 1: Containers for fuel and a PKM-pattern machine guns and ammunition (Source: Puntland State TV[29])

Image 2: Likely type 80 PKM-pattern machine guns and 7.62x54Rmm ammunition (source: Puntland State TV)

[27] Confidential Source 8 February 2024

[28] *Centre régional de fusion d'informations maritimes* (CRFIM), Weekly Report, 5 to 11 February 2024

[29] Official Facebook Page of Puntland State TV, Garowe, 6 February 2024, https://web.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid02SL4tcKs9MYJZ4ec44qoXJCt929hY4oggSmSj9vf7SBwjMeUp29qdocB9yXsPKvy1l&id=100044155853572&sfnsn=wa&mibextid=RUbZ1f&paipv=0&eav=Afb_xkDC-rKB6Fp4170bONrSf4o64oFghJTH4D_NgR-k3llC3Y5umP_frsYRxLAkfKQ&_rdc=1&_rdr

Image 3: Likely Type 69-1 pattern RPG-7 launcher (source: Puntland State TV)

Image 4: 40mm rocket propelled grenades (source: Puntland State TV)

Annex 30: 7 February 2024 weapon interdiction Puntland

On 7 February 2024, Puntland authorities intercepted a boat carrying weapons and arrested three suspects on the coast of Raas-Casayr town, Bari. It is alleged that the weapons were intended to be used for piracy.[30]

Image 1: Weapons intercepted on 7 February 2024 (source: Puntland authorities [31])

Image 2: Weapons intercepted on 7 February 2024 (source: Puntland authorities)

[30] Dalsan TV Station on X, 7 February 2024, https://x.com/DalsanTv/status/1755303232346157100

[31] Taliska Qaybta Booliska Gobolka Raas casayr, Raas Caseyr Police Division. https://web.facebook.com/permalink.php?story_fbid=pfbid02cbALnTRmCGH8B3i9fMXz2FEGWR5UTng6bDxq2CmbwyZ97JU7db2AQBJEdPfFYs2Ul&id=100063614635994&locale=cs_CZ

Annex 31: 18 May 2024 PMPF weapon interdiction

On 18 May 2024 the PMPF intercepted a shipment of weapons in Bossaso and arrested four suspected weapon smugglers.

Image 1: In the background - Type56, G3 rifles and 14.5mm heavy machine gun components were amongst the confiscated weapons.

Source: PMPF[32]

Image 2: Shipment of weapons confiscated by the PMPF (source: PMPF)

[32] PMPF, 18 May 2024.

Annex 32: 4 August 2024 Weapon Interdiction Puntland authorities

On 4 August 2024, PMPF troops in support of PISA seized weapons in Bossaso town.[33] Three individuals, a Somali national and two Yemeni nationals, were arrested.[34] Some of the weapons identified from the images are similar to weapons for sale on the black market in Houthi-controlled area.[35] These are likely:

- Zastava assault rifles;
- Type 56-1 assault rifle;
- Colt M4 compact assault rifle;
- M80 light machine gun;
- M79 Osa 90mm anti-tank weapon;
- RPG-7 rocket launcher, (Al-Nasirah);
- Type 85 HMG; and
- HG-M75 and RG-4 grenades.

Image 1: In the background - type56 rifles and 14.5mm heavy machine gun components were amongst the confiscated weapons.

Source: PMPF [36]

[33] PMPF, 4 August 2024 https://web.facebook.com/pmpfofficial/videos/3097168470420388
[34] Confidential source.
[35] Panel of Experts on Yemen.
[36] PMPF, 4 August 2024 https://web.facebook.com/photo?fbid=899059472251651&set=a.293674539456817

Image 2: Type56 rifles and 14.5mm heavy machine gun components were amongst the confiscated weapons.

Source: PMPF

Image 3: Likely RG-4 and M75 grenades

Source: PMPF

Image 4: Mortar tube and PG-7 40mm grenades

Source: PMPF

Image 5: Likely 14.5mm HMG barrels, Type77 12.7mm machine guns, M4 and Type56 assault rifles, M79 Osa 90mm anti-tank weapon, M80 LMG, RG-4 and M75 grenades

Source: PMPF

Annex 33: Central Park Pirate Group

On 26 November 2023, the chemical tanker *Central Park* managed by an Israeli registered company was boarded in the International Recommended Transit Corridor (IRTC) in the Gulf of Aden[37], 53 nm off the coast of Somalia.[38] The suspects attempted to flee in their small boat when the *USS Mason* and coalition ships counter-piracy task force (TF 151) arrived on the scene.[39] They were intercepted and arrested by the crew of the USS Mason.

Prior to this incident, on 19 November 2023, the Bahamas-flagged, Israel affiliated, vehicle carrier *Galaxy Leader* was boarded by the Houthis from a helicopter in the Red Sea, hijacked and sailed to Hudaydah off the coast of Yemen. The fact that this hijacking of the *Central Park* was shortly after the *Galaxy Leader* and that no Somali piracy related hijackings on commercial vessels were recorded in several years, resulted in speculation that the hijacking was committed by or instigated by the Houthis working with Somali pirates. This perception was enforced when Houthi members took responsibility for the boarding on social media, and which was later disclaimed by Houthi leaders a day after the attempted hijacking.

Abdulmalik Alejri a senior member of the Ansar Allah (Houthi) Politburo wrote on 27 November 2023:

> *"The statements issued by the Yemeni Armed Forces are clear that their naval operations only target enemy Israeli ships, and that our naval forces are the authority authorized to carry out any naval operations, and do not allow any other party to carry out any piracy operations that threaten international navigation under any pretext, especially in the territorial waters adjacent to areas. The control of the National Authority in Sanaa, and with regard to the acts of piracy announced by the United States yesterday in the Gulf of Aden, if not a lofty theatrics, it confirms that the fragility of the situation in the occupied territories and the adjacent Yemeni territorial waters represents a suitable theatre for acts of piracy and terrorist groups. Its responsibility lies with the occupation forces."*[40]

It was later confirmed by US authorities[41] that the sole reason for the attack was hijack for ransom and that it was by no means political in nature. The pirate group was also not affiliated with any other group or larger pirate network.

[37] DNK IOC INTELLIGENCE REPORT (INTREP) – The threat from Somali Pirates in southern Gulf of Aden and western Indian Ocean, 13 January 2024

[38] UKMTO WARNING 003/NOV/2023

[39] https://x.com/CENTCOM/status/1728982985238843665

[40] Unofficial translation from https://twitter.com/alejri77/status/1729203821358756030

[41] Confidential official source

Figure 1: Central Park Pirate Group[42]

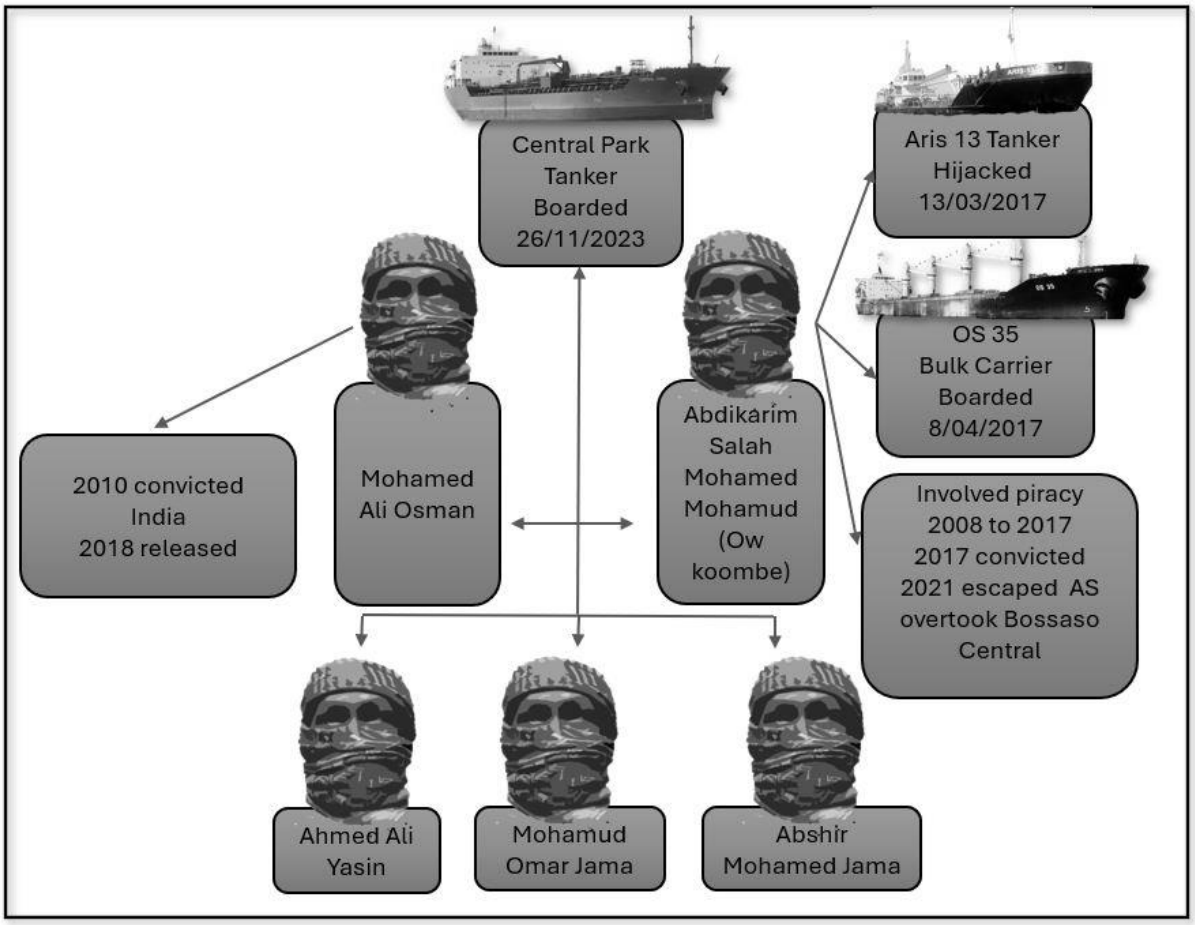

Source: Panel

Profile of suspects:

Two of the five suspects involved in the *Central Park* hijacking were previously involved in piracy and had been convicted for piracy.

Abdikarim Salah Mohamed Mohamud (Ow koombe) was part of a pirate gang based in the town of Alula. He was involved in the hijacking of the tanker, *Aris* 13 on 13 March 2017. At that time, no hijackings of commercial ships were reported off the coast of Somalia since 2012. A two-day long standoff between pirates and the PMPF led to negotiations between the pirates, local elders and Puntland authorities and the tanker was subsequently released without the payment of a ransom on 16 March.[43] Mohamud was identified through call records from his satellite phone while onboard the *Aris 13*. On 8 April, he was part of a pirate team that hijacked the cargo vessel, *OS 35*. The Chinese and Indian Navies intercepted the vessel the next day and the suspect was apprehended and transferred to Puntland for prosecution and served part of his five-year sentence at Bosaso Central Prison. He escaped from Bosaso Central Prison on 5 March 2021[44] when Al-Shabaab attacked the prison and freed 400 prisoners, many members of Al-Shabaab.[45]

Mohamed Ali Osman was arrested by the IN in 2010, prosecuted and released in 2018. The remaining three members had no prior affiliation with piracy and were each offered $50,000 of the ransom money for their participation. The suspects had

[42] Confidential source.
[43] John Steed, March 2017.
[44] Confidential source.
[45] https://www.reuters.com/article/idUSKCN2AX183/

no funding from outside parties for logistics such as boats and fuel or weapons. They used a hijacked Yemeni boat to launch the attack, and two rusty AK pattern weapons were used in the attack.[46]

The case was prosecuted by the Office of the Attorney General in Mogadishu and the weapons used during the attack, hammers and tools to break into the citadel and a video recording of the attack was placed into evidence. On 29 June 2024, the five pirates were found guilty and sentenced.[47]

[46] Confidential source

[47] Confidential source.

Annex 34: The Bulk Carrier, *Ruen* Hijacking

On 14 December 2023, armed men boarded and hijacked the bulk carrier *Ruen* while underway approximately 700nm East of Bossaso. An Indian maritime patrol plane spotted the merchant ship during the early hours of 15 December, and established radio communications with the crew. According to information received, the 18 crew members were safe and locked in the citadel at the time. Later the same day, the suspected pirates managed to break into the citadel and capture the crew, hijacked the vessel and sailed it to the coast of Somalia.

On 18 December, the ship reached the Somali coast off Geesaley, east of Bossaso in northern Puntland.[1] According to the timeline provided by the Indian Navy, at that point, the pirate suspects allowed an injured member of the crew of the *MV Ruen* to be evacuated to the Indian Navy Ship *INS Kochi*, for medical care.[2] At this point in time, the *ESPS Victoria* was still tracking the *Ruen* as the GFRS granted the naval vessel ad hoc permission to continue to track the *Ruen* in Somali territorial waters; however, by 19 December the navy vessel left the area for logistical reasons.

The *MV Ruen* then sailed in a southern direction, along the coast of Puntland, moving to a location near Eyl in early January 2024.[3] In a coordinated effort, EUNAVFOR and local authorities kept the *Ruen* under constant surveillance. The vessel remained at anchor near Eyl until 14 March 2024 when the ship was spotted on an eastbound course moving out of Somalia's Territorial Waters (STW).[48] At this stage, no ransom has been paid for the release of the vessel.[4] The reason for this change in course by the *Ruen* is not clear, but it was speculated that the pirate suspects intended to use the *Ruen* as a mother vessel to hijack other ships.

On 15 March 2024, the Indian Navy reportedly located the *Ruen* approximately 260 nm off the coast of Somalia, confirming that the pirate suspects are still onboard with the help of an UAV, which the suspects allegedly shot down. At this time the pirates turned back to STW. The Indian Navy vessels *INS Kolkata* intercepted the *Ruen* on 16 March 2024, arrested all 35 pirate suspects, confiscated illegal arms, ammunition and contraband in the suspects possession, and safely evacuated the 17 crew members from the vessel.[6]

Image 1: MV Ruen: AIS track from 13 December 2023 to 17 March 2024

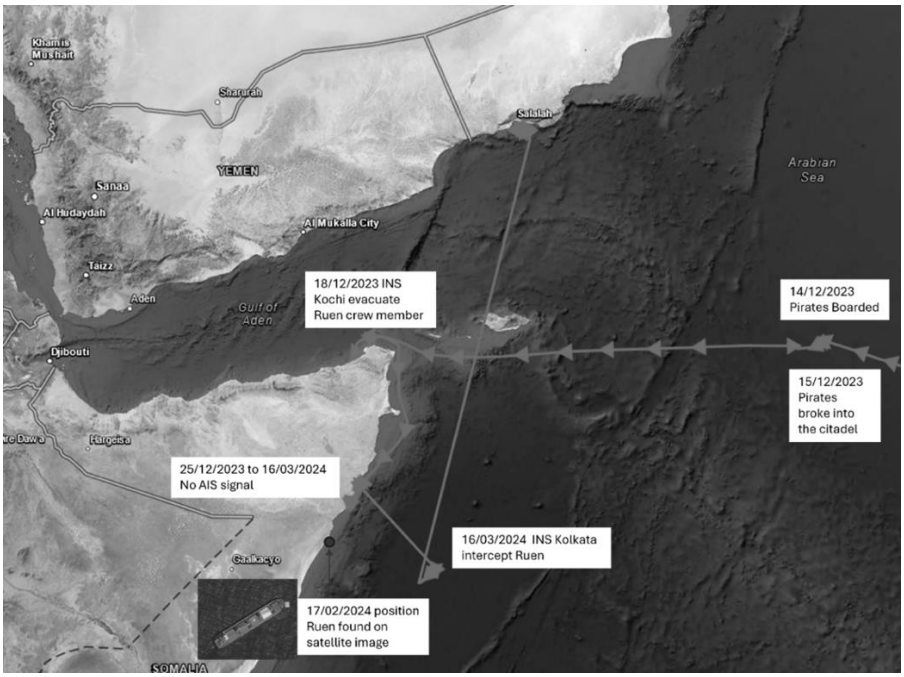

AIS Source: Maritime Intelligence Risk Suite

Source: Data Panel

[48] Confidential source.

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Image 2: MV Ruen - Activity onboard MV Ruen while under pirate control

Source: confidential source

Image 3: Logistical supplies taken to MV Ruen

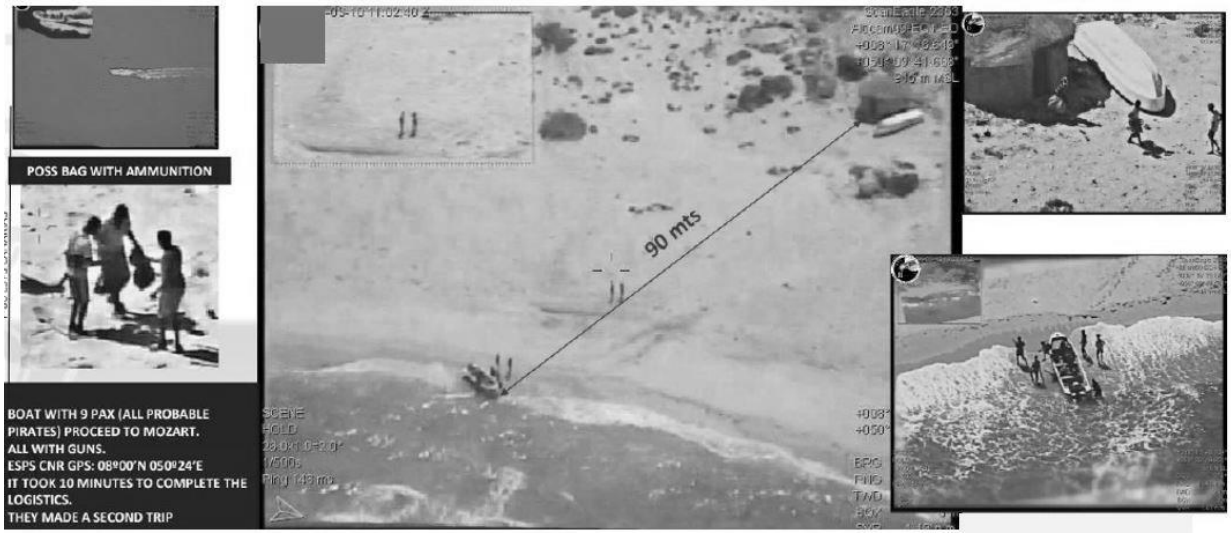

Source: Confidential source

Image 4: Pirates onboard MV Ruen prior to Indian Navy boarding

Source: Indian Navy open source

Image 5: Pirate firing at IN asset from the deck of the MV Ruen

Source: Indian Navy open source

Image 6: Indian Navy rescue operation

Source: Indian Navy[49]

Image 7: Indian Navy forces boarding Ruen

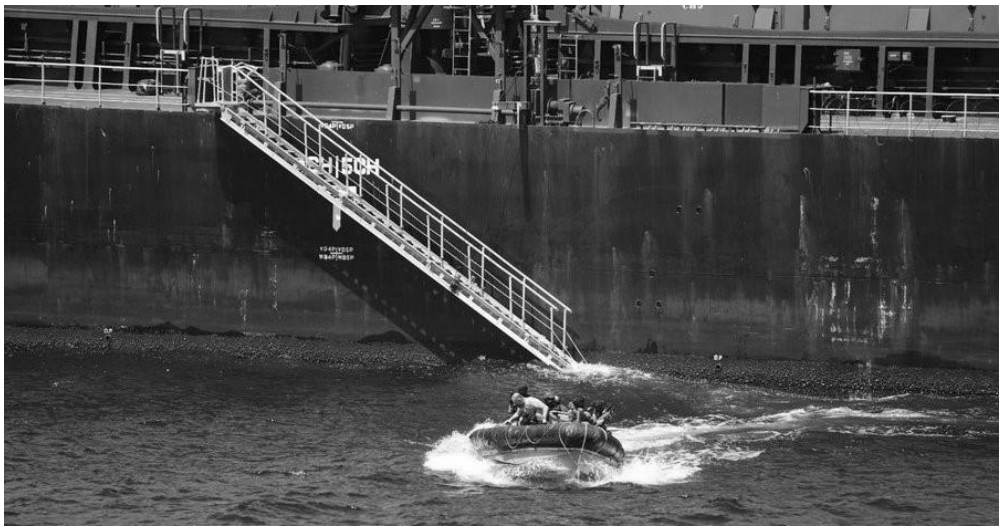

Source: Indian Navy open source

[49] "Anti-Piracy Operations against Pirate Ship MV Ruen by Indian Navy", Indian Ministry of Defence, 16 March 2024, https://pib.gov.in/PressReleasePage.aspx?PRID=2015285%20

Image 8: Pirate suspect apprehended by Indian Navy

Source: Indian Navy open source

Annex 35: The Bulk Carrier, MV Abdullah Hijacking

On 12 March 2024, the bulk carrier *Abdullah* with a crew of 23 Bangladeshi nationals, was boarded 525nm east of Mogadishu.[50] The ship was heading towards the Al Hamriyah Port in the UAE at the time, carrying coal from the port of Maputo in Mozambique.[51] EU NAVFOR ATALANTA reported that they contacted the captain of the *Abdullah* who confirmed that there were 20 suspected pirates on board and that the ship's crew were not in the citadel. The suspects took control of the vessel and proceeded towards the Somali coast.[52]

Shortly after the hijacking a video recording of the attack[53], a crew list[54], an audio recording in Bangla from a mobile WhatsApp account claiming to be from Chief Officer Atiq Ullah Khan to SR Shipping CEO Mohammad Meherul Karim, and another WhatsApp message appearing to be from one Hossain in English, were posted to the Facebook accounts belonging to crew members and accounts belonging to family of the crew.

Part of the translated message allegedly from Chief Officer Atiq Ullah Khan reads as follow:

> *"…[O]ur ship holds sustenance for 20-25 days, which includes 200 MT of fresh water. We already requested everybody to use the water cautiously and we shall handle the provisions accordingly. There are 55 thousand tons of coal on board, which is a fire hazard, and methane concentration may also go up. The last time we checked the oxygen level, it was 9/10%, which we need to monitor regularly. If the methane level increases, we shall have to consult with the experts. Kindly make arrangements for this."*

According to the crew the pirates were looking for a possible target for more than a month before they found and attacked the *Abdullah*. The pirates used the satellite phones onboard the *Abdullah* for instructions after they gained control over the ship and crew. Once on the coast they requested mobile phones. While at anchor there were up to 65 individuals onboard at times, but only one suspect spoke English with the crew. The crew of the *Abdullah* reported that the pirates had close links to the community, they were well organized, had basic knowledge of the communication and bridge equipment, and they maintained their weapons. They constantly chewed khat and they were never hostile to the crew.[55]

On 23 March 2023 the *Abdullah* was anchored 36nm south of Eyl in close proximity to where the *Ruen* was anchored while ransom negotiations were ongoing.[56] The *Abdullah* was released on 13 April 2024 on payment of ransom. The potentially hazardous nature of the coal on board could be the reason why ransom negotiations were concluded in a relatively short time. The Panel is awaiting a response of the owners concerning this matter. The ransom was dropped in the ocean from a small plane that circled the *Abdullah*. Interviews with the crew after the release resulted in information with regard to the identities of the pirate suspects.[57]

---

[50] Maritime Security Centre Horn of Africa (MSCHOA) Alert number 038 / 2024 - UPDATE 009.
[51] IFC IOR MMSU March 2024.
[52] MSCHOA.
[53] https://www.facebook.com/watch/?v=802824491871456
[54] https://web.facebook.com/photo/?fbid=1143880173649061&set=pcb.1143880290315716
[55] Confidential source.
[56] MSCHOA Alert number 038 / 2024 - UPDATE 009
[57] Confidential source

Image 1: AIS track Abdullah before and after hijacking

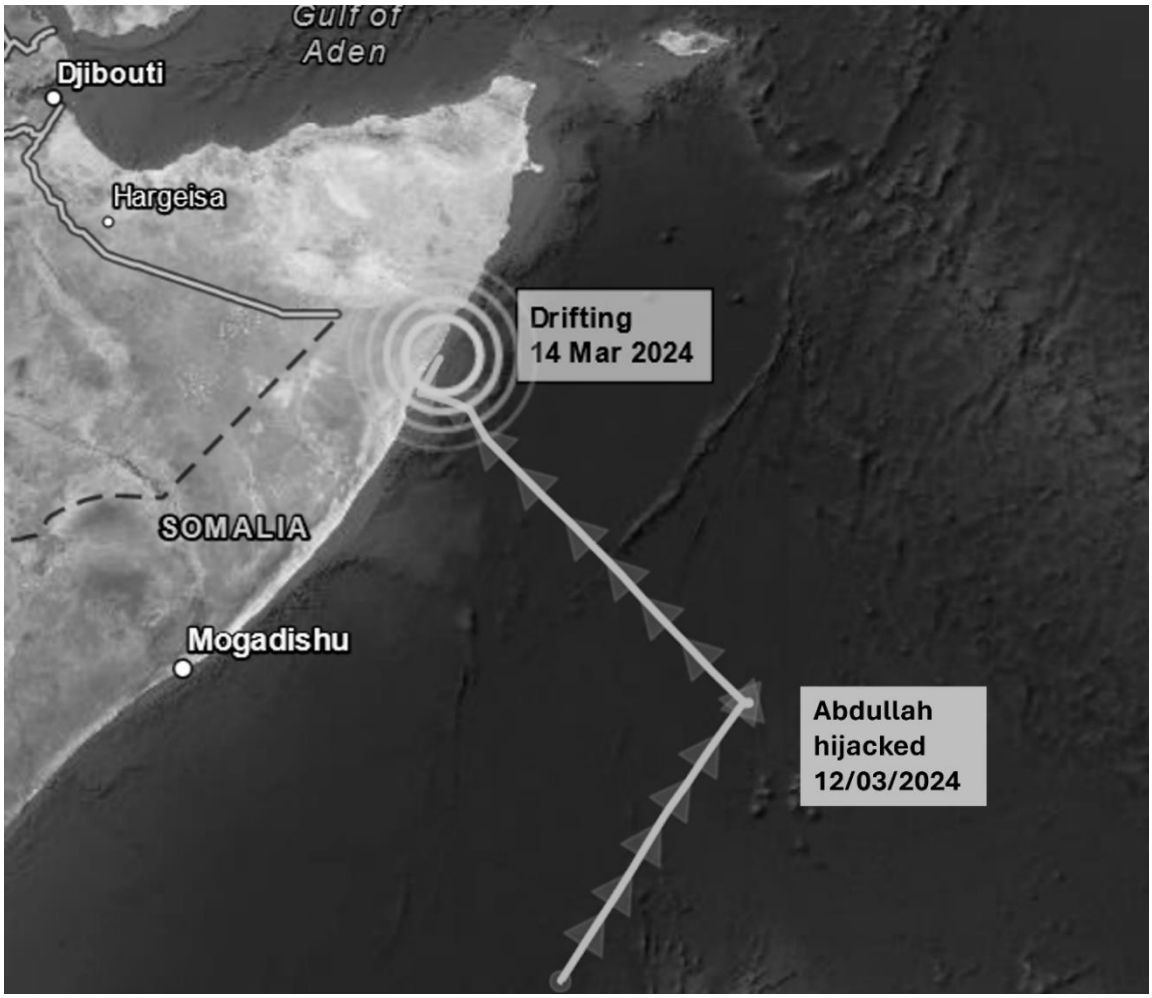

AIS Source: Maritime Intelligence Risk Suite, accessed March 2024

Data Source: Panel

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Image 2: Pirates approaching the Abdullah

Source: Image from videos posted on Facebook pages of crew and family of crew.

Image 3: Pirate boarding the Abdullah

Source: Image from videos posted on Facebook pages of crew and family of crew.[58]

Full unofficial translation of an audio recording in Bangla from a mobile WhatsApp account claiming to be from Chief Officer Atiq Ullah Khan to SR Shipping CEO Mohammad Meherul Karim[59]

> "*I am the Chief Officer of Abdullah ship, speaking. This morning, around 10.30 am GMT 7.30, a speed boat approached us at high speed. Hearing the ship alarm, we all went to the bridge, and from there, we went to …(inaudible)…Captain and the second office were there. We tried reaching UKMTO, but they didn't receive the call. By the time pirates arrived, they had captured the Captain and the second officer. They called all of us and fired some blank shots. They didn't attack anyone. Then, more pirates came in another speed boat, a total of 15-20 of them. After a while, a pirate fishing boat arrived. That was an Iranian boat that the pirates captured a*

[58] https://web.facebook.com/watch/?v=802824491871456
[59] https://www.facebook.com/watch/?v=770861178324830

month back. Since then, the pirates have been doing reconnaissance in the fishing boat, looking for a ship. They wanted to release the Iranian fishing boat and refuel it from our ship. We used the pump and refueled the fishing boat. Then, the pirates went to the engine room and shut down the ship. There has been no damage or casualties as of now by the grace of almighty, but everyone is afraid. Our ship holds sustenance for 20-25 days, which includes 200 MT of fresh water. We already requested everybody to use the water cautiously and we shall handle the provisions accordingly. There are 55 thousand tons of coal on board, which is a fire hazard, and methane concentration may also go up. The last time we checked the oxygen level, it was 9/10%, which we need to monitor regularly. If the methane level increases, we shall have to consult with the experts. Kindly make arrangements for this. Please pray for us and our families. God bless you, sir."

(Unofficial Bangla translation)

Image 5: Pirate watch positions MV Abdullah

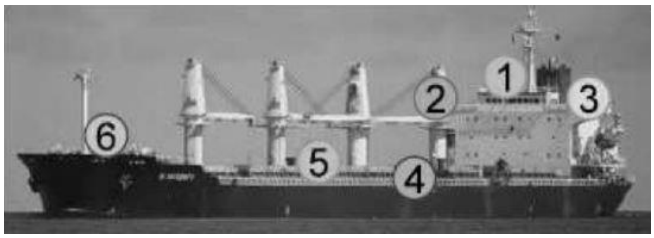

Source: Confidential source

Image 6: Pirates onboard MV Abdullah

Source: Confidential source

Image 7: Pirates onboard MV Abdullah

Source: confidential source

Image 8: Pirate Weapons onboard Abdullah

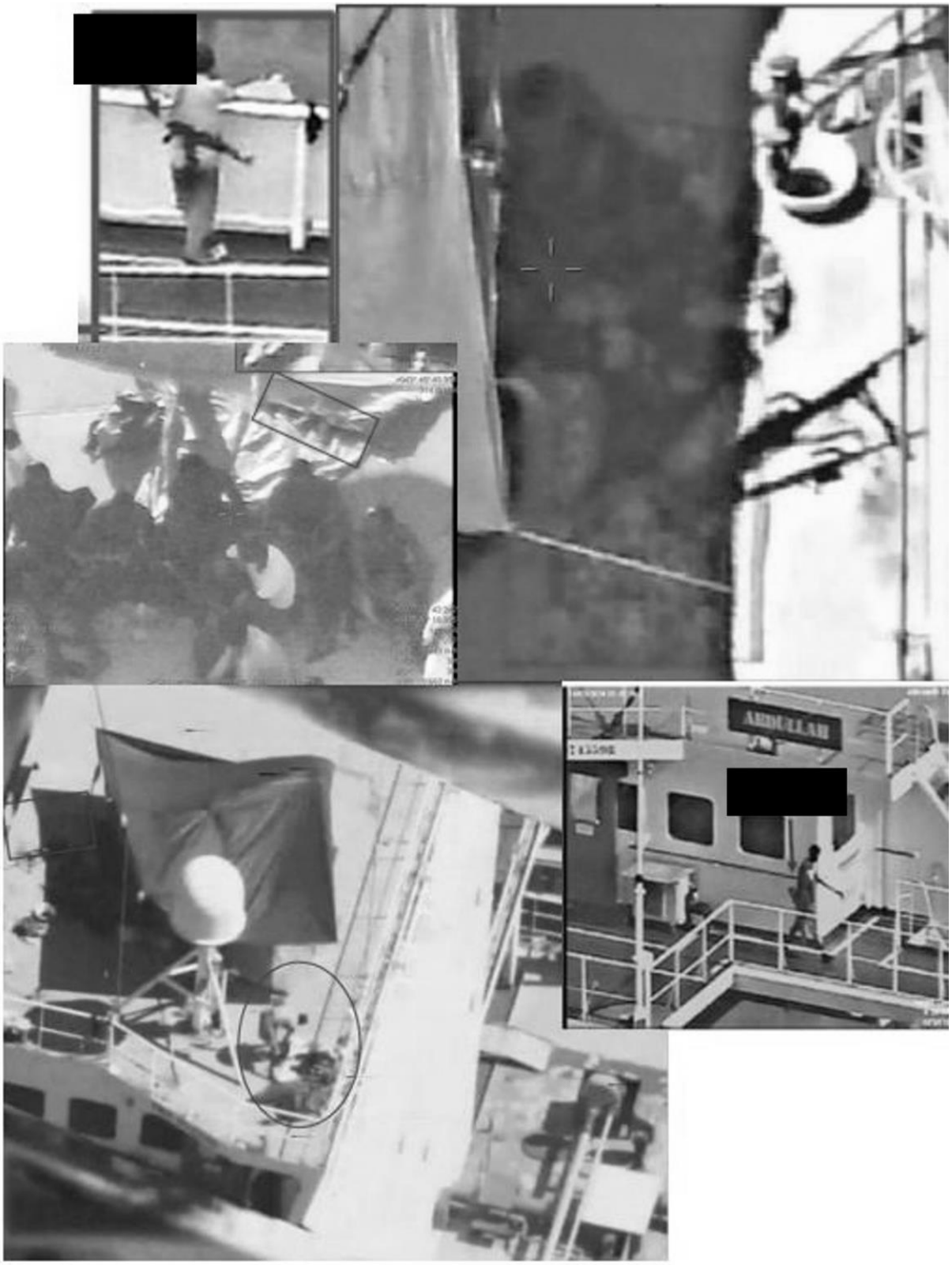

Source: confidential source

Image 9: Ransom drop in sea for Abdullah and crew

Source: confidential source

Annex 36: Attempted Hijacking Products Tanker *Chrystal Artic*

On 10 May 2024, the Products Tanker, *Chrystal Arctic* were approached from the starboard side by six armed men in a skiff approximately 96 nautical miles northwest of Bossaso. An RPG, AK-pattern rifles and ladder could be observed onboard the skiff. The tanker altered course and sounded its horn in an attempt to prevent boarding from the men in the skiff, but the skiff continued its approach. The onboard security team on the *Chrystal Arctic* showed their weapons, after which the skiff started firing. The armed guards shot 4 rounds which started a fire on the skiff, which later sunk. The skiff did not make use of a mothership during the operation.[60]

After the attack was repelled by the security team, one of ATALANTA warships in the area responded and arrested the six suspected pirates.[61] EUNAVFOR treated injured pirates while one was transferred to hospital and later died from his injuries. On 14 May 2024, the remaining five suspects were delivered to Seychelles Authorities, with whom ATALANTA has a legal agreement for the trial of suspected pirates arrested by warships.

Image 1: AIS track *Crystal Artic*

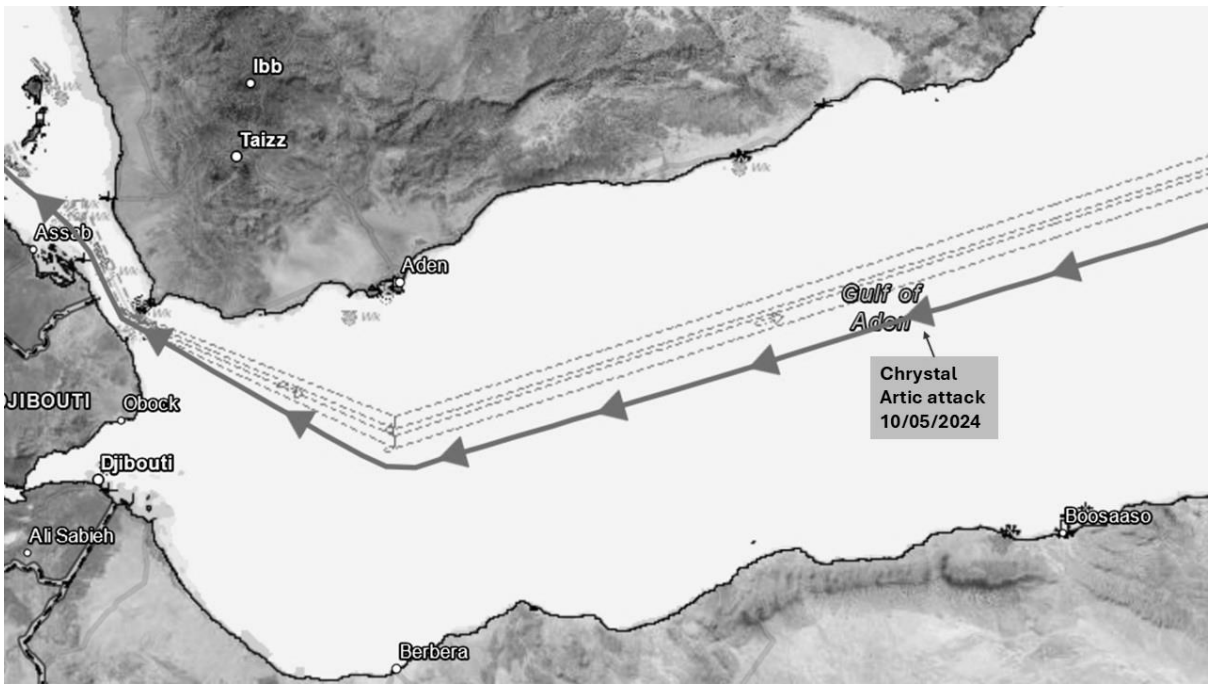

AIS Source: Maritime Intelligence Risk Suite accessed May 2024

Data Source: Panel

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

[60] Confidential source.

[61] "Updated Information on MV Chrystal Arctic Event", European Union Naval Force, 13 May 2024 https://eunavfor.eu/news/updated-information-mv-chrystal-arctic-event

Image 2: GPS tracks from pirates' skiff between Yemen and Somalia led to the assumption that the crew was also involved in other illegal activities

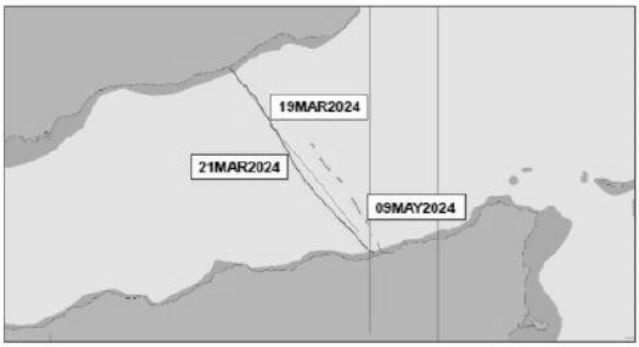

Source: confidential source

Disclaimer: The boundaries used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Image 3: The blue hulled skiff involved in the attack of the Chrystal Artic caught fire. The suspects were saved by EUNAVFOR.

Blue hulled skiff responsible for attack

Skiff caught fire

Suspects arrested by EUNAVFOR

Source: confidential source

Annex 37: Boarding General Cargo Ship *Basilisk*

On 23 May 2024, six armed suspects in two skiffs attacked and boarded the Liberian flagged general cargo ship, *Basilisk*[62] approximately 280 nm from Hobyo, Somalia. All crew, except for the captain, took shelter in the citadel. There was no communication equipment in the citadel[63] which was why the master stayed on the bridge to establish communication for a possible rescue. The pirate suspects were aggressive, and the master sustained a bullet wound in his arm. The pirates were unable to breach the citadel, but damaged the opening mechanism in the process which meant that the crew was unable to open the door from the inside.

Subsequently, Spanish Frigate *Canarias*, part of Operation ATALANTA, intercepted and boarded the cargo vessel fast roping from a helicopter, but no pirates were found onboard. The injured crewmember received medical assistance by the crew of the *Canarias*. The vessel continued to the next port of call.[64]

The crew did not implement BMP5, the citadel was unprepared, and the crew were also unaware that they were in an area that had a high piracy risk.

The skiffs likely operated from Garacaad. Reports from Garacaad local fisheries union indicate that the pirates who attacked the Basilisk returned to the Garacaad Area with their hijacked a fishing dhow at coordinates 07.063870N 49.432530E.

Image 1: AIS tracks Basilisk

AIS Source: Maritime Intelligence Risk Suite accessed May 2024

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Image 2: The pirates were unable to breach the citadel, but damaged the opening mechanis*m*

[62] Indian Navy, Monthly Maritime Security Update: May 2024, International Fusion Centre, Indian Ocean Region, May 2024 https://www.indiannavy.nic.in/ifc-ior/static/data/reports/monthly/MMSU_May_2024.pdf

[63] MSCHOA Alert number 051/2024.

[64] "Merchant Vessel Basilisk Liberated," European Union Naval Force, 24 May 2024, https://eunavfor.eu/news/merchant-vessel-basilisk-liberated.

Source: confidential source

Image 3: Boarding team from Spanish Frigate Canarias fast rope onto Basilisk deck

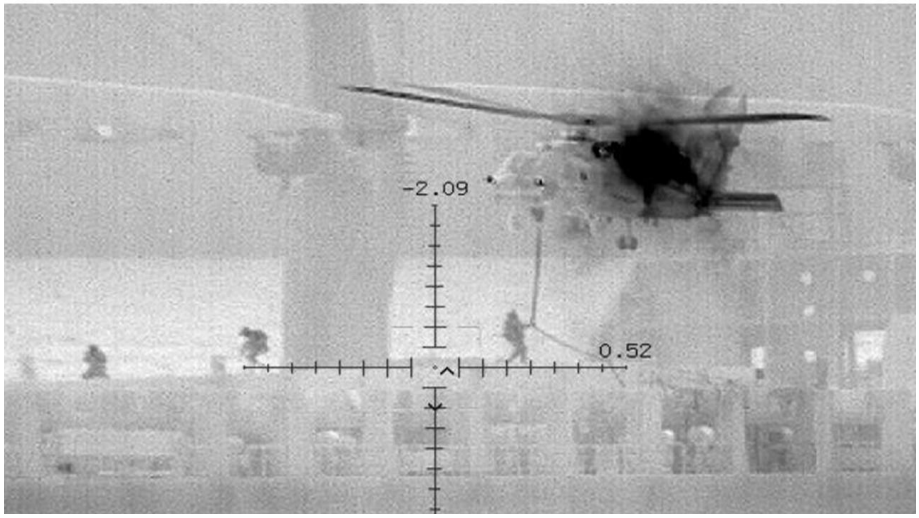

Source: EUNAVFOR[65]

[65] Ibid

Annex 38: Interceptions, arrests and prosecution of pirate suspects

In total, eight vessels were intercepted by naval forces and the Seychelles Coast Guard. Seventy piracy suspects were apprehended in 13 cases by EUNAVFOR, the US Navy, the Indian Navy, the Seychelles Coast Guard, and Somali authorities between the end of November 2023 and mid of May 2024.

Table: List of Interceptions, Arrests and Prosecution of Pirate Suspects

Name of Vessel and Flag	Date Intercepted	Intercepting Authority	Country Prosecuting	Details of the incident	Number suspects arrested
Central Park, Chemical Tanker, Liberia	26/11/2023	US Navy	Mogadishu, Somalia	On 26/11/2023 the MV Central Park was boarded by 5 suspects. The USS Mason and coalition ships intercepted and arrested the suspects. On 26/12/2023 suspects were transferred to authorities in Mogadishu. The case proceeded to court on 18/05/2024 and all 5 individuals were found guilty and sentenced on 29/06/2024.	5
Lorenzo Putha-4, Fishing Dhow, Sri Lanka	28/01/2024	Seychelles Coast Guard	Seychelles	Intercepted by the Seychelles Coast Guard 230 nautical miles from Seychelles and 3 suspects detained.	3
Iman, Dhow, Iran	29/01/2024	Indian Navy	Suspects likely released	INS Sumitra responded to a distress message from the Iman which had been boarded by pirate suspects. INS Sumitra intercepted the vessel and released the 17 crew members.	0
Al Naeemi, Dhow, Iran	29/01/2024	Indian Navy	Suspects likely released	Al Naeemi was boarded off Abo, Somalia. INS Sumitra intercepted the dhow and released the crew.	0
Omari, Dhow, Iran	2/02/2024	Indian Navy	Suspects likely released	Dhow hijacked on 31/01/2024 off the East coast of Somalia by 7 suspects. Intercepted on 2/02/2024 by INS Sharda and 19 fishermen released.	0
Unknown	5/02/2024	Puntland State Police	Puntland, Somalia	The Puntland State Police arrested 3 suspects.	3
Ruen, Bulk Carrier, Malta	24/02/2024	Puntland State Police	Puntland, Somalia	The Puntland State Police arrested 3 suspects.	3

Ruen, Bulk Carrier, Malta	16/03/2024	Indian Navy	Mumbai, India	INS Kolkata intercepted the Ruen and arrested 35 pirate suspects. On 8/08/2024 it was decided that all suspects will be prosecuted as adults.	35
Abdullah, Bulk Carrier, Bangladesh	17/03/2024	Mudug Regional Police and PMPF	Puntland, Somalia	On 17/03/2024 the Mudug Regional Police and the PMPF captured a vehicle that was delivering supplies to pirates in control of the MV Abdullah near Jiifle.	2
Al Kambar 786, Fishing Dhow, Iran	29/03/2024	Indian Navy	Mumbai, India	Boarded on 29/03/2024 by nine armed suspects approximately 90 nm southwest of Socotra. INS Sumedha intercepted vessel, rescued the crew of 23 Pakistanis and arrested the suspects.	9
Abdullah, Bulk Carrier, Bangladesh	13/04/2024		Likely released	The vessel was released on 13/04/2024. On the same day pirate suspects were reportedly arrested by Puntland Authorities and a part of the ransom recovered. The Panel found some discrepancies in reports. Government sources reported 4 suspects arrested while 8 were reported in the media.	4
Chrystal Arctic, Products Tanker, Marshall Islands	10/05/2024	EUNAVFOR	Seychelles	6 suspected pirates apprehended. The case is under investigation. One injured pirate died. Remainder delivered to Seychelles Authorities on 13/05/2024. ATALANTA has a legal agreement with the Seychelles allowing for the trial of suspected pirates arrested by warships. The Seychelles' Supreme Court set trial date for mid-January 2025.	6

Source: Panel

Image 1: Pirate suspects who hijacked the Al-Naeemi apprehended by the Indian Navy

Source: Indian Navy published in open source

Image 2: Three armed suspects on the Dhow, *Al-Naeemi*

Source: Indian Navy open source

Image 3: Dhow *Omari*

Source: Indian Navy open source

Image 4: Dhow *Omari*

Source: Indian Navy open source

Image 5: Indian Navy arrested suspects on *Al-Kambar*

Source: Indian Navy open source

Annex 39: Vessels held by Somali Pirates

Since 22 November 2023, two bulk carriers and several fishing dhows have been hijacked off the coast of Somalia, the Gulf of Aden, the Arabian Sea and the Western Indian Ocean. It is not clear how many dhows are currently held by pirates off the coast of Somalia, but it is likely that the majority has been released. As per the information received by the Panel, the list below contains vessels that are/were allegedly held by pirates off the coast of Puntland or used as motherships in the attack of commercial vessels. The motive of hijacking of dhows is also often related to fisheries conflict between Somali fishermen and foreign dhows.[1]

Table: List of hijacked vessels held by Somali Pirates

Ship Name	Type of Vessel	Flag	Date	Released
AL-MERAJ 1	Fishing Dhow	Iran	22/11/2023	5/12/2023
AL-ASHKAAN	Fishing Dhow	Iran	29/11/2023	Yes
RUEN	Bulk carrier	Malta	14/12/2023	16/03/2024
EMERAT-2	Fishing Dhow	Yemen	22/12/2023	11/01/2024
FATAH AL KHAIR	Fishing Dhow	Yemen	22/12/2023	11/01/2024
AL SAQAR 1	Fishing Dhow	Yemen	30/12/2023	
AL YOOS No 81	Fishing Dhow	Yemen	2/01/2024	3/01/2024
AL ANDALUS	Fishing Dhow	Yemen	12/01/2024	
UNKNOWN	Fishing Dhow	Yemen	12/01/2024	
AL JABAR	Fishing Dhow	Yemen	18/01/2024	
AL WAHEEB	Fishing Dhow	Unknown	19/01/2024	
FV AL MECCA	Fishing Dhow	Unknown	28/01/2024	
UNKNOWN	Fishing Dhow	Iran	2/03/2024	
ABDULLAH	Bulk Carrier	Bangladesh	12/03/2024	13/04/2024
UNKNOWN	Fishing Dhow	Unknown	13/05/2024	

Source: Panel

Image 1: AIS track fishing dhow, *Almeraj 1*

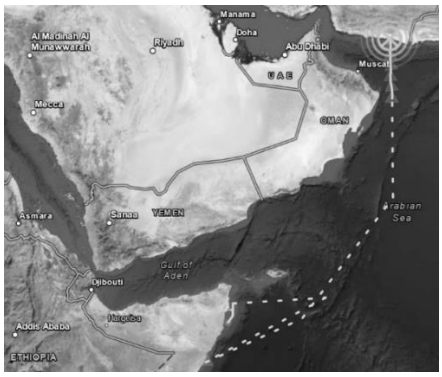

AIS Source: Maritime Intelligence Risk Suite accessed January 2024

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Annex 40: Pirate Launching sites, camps and anchorages

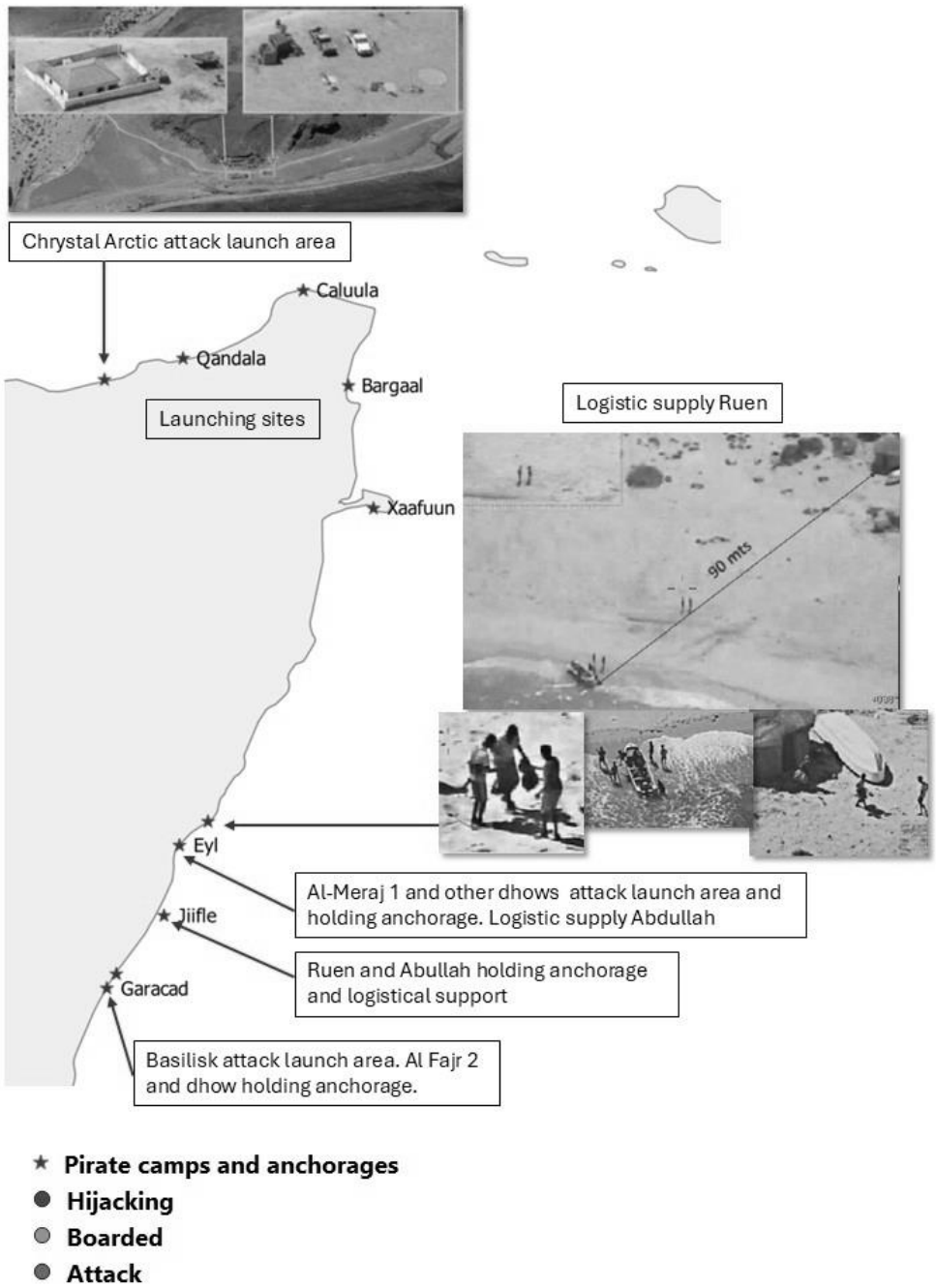

Map: Thematic Mapping

Source: Panel[66]

Disclaimer: The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

[66] Compiled from information received from the PMPF, piracy reports and confidential source.

Annex 41: Patterns of displacement in 2024

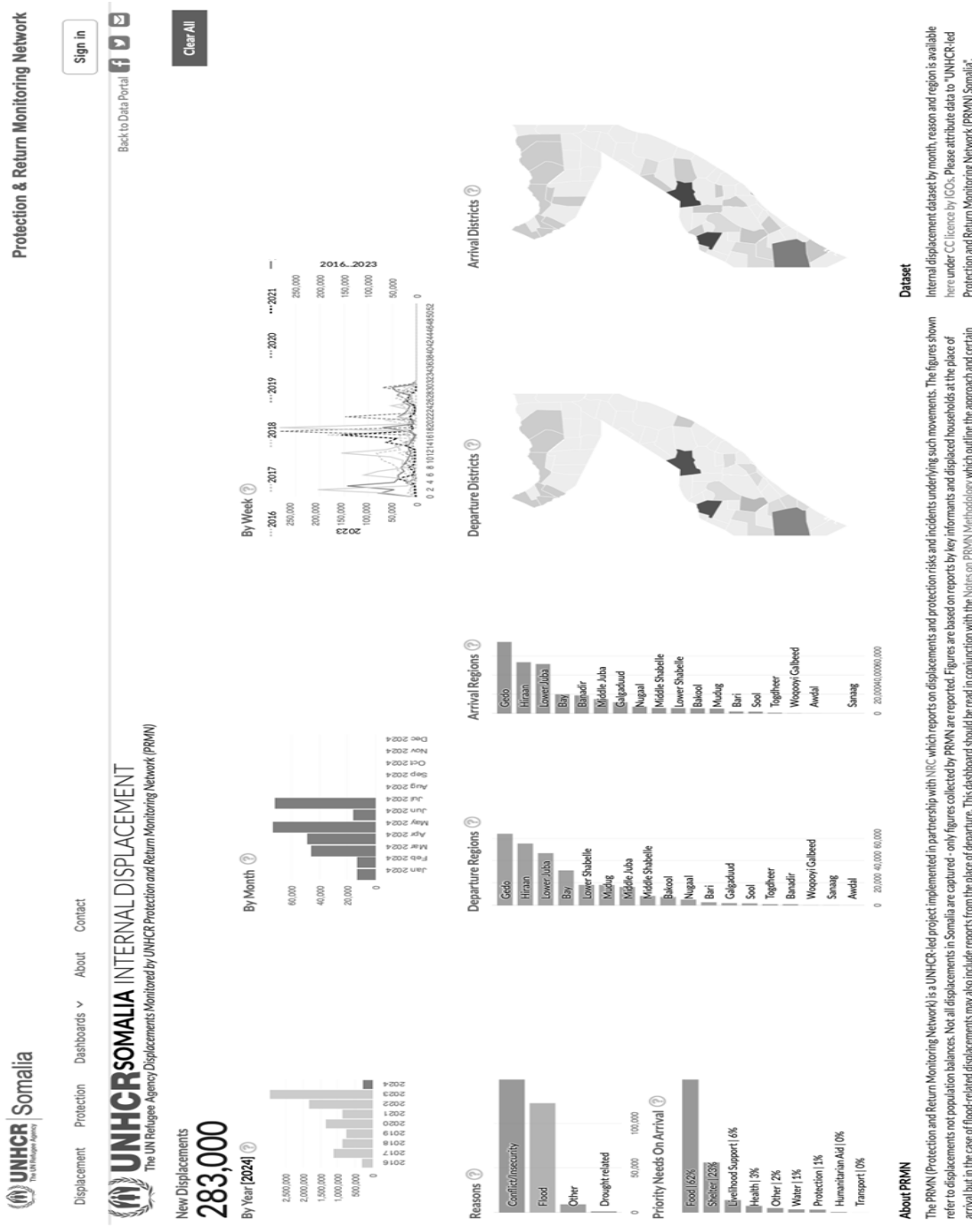

Annex 42: UN reported statistics of SGBV and CRSV

Except from report by the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) and the United Nations Assistance Mission in Somalia (UNSOM). "Tackling Sexual Violence in Somalia: Prevention and Protection". Page 10-11, 7 May 2024 (OHCHR-UNSOM report, May 2024).

> "*Between 1 January 2019 to 31 December 202216 the GBVIMS data gathering organizations reached 1,606,105 with gender-based violence (GBV) prevention, response, and capacity-building services mainly required by women who reported some form of violence against them. While the data available from the GBVIMS covers a four- year period only (instead of the six years covered by the report), service providers reached a significant number of individuals requiring GBV services in this timeframe, thereby illustrating the context is one in which there is systematic violence against women, including in areas where the MARA and the MRM cannot access.*
>
> *Between 2017 and 2022, the MARA verified cases of CRSV perpetrated against 105 women, 37 girls, two boys and one man. For the same reporting period, the Country Task Force on Monitoring and Reporting (CTFMR) through the MRM verified incidents of sexual violence against 1,810 girls and 13 boys.*
>
> *Yearly figures show that for the MRM the number of verified violations ranged be- tween 331 in 2017 to 221 in 2022 with 2020 having the highest number of 406 as follows: 331 in 2017, 331 in 2018, 227 in 2019, 406 in 2020, 307 in 2021 and 221 in 2022. These numbers give an average number of violations of 303.*
>
> *For the MARA, the number of verified violations ranged between 22 survivors in 2017 to 19 survivors in 2022, with 2021 having the highest number of 31 as follows: 22 in 2017, 22 in 2018, 28 in 2019, 23 in 2020, 31 in 2021 and 19 in 2022. These numbers give an average of 24 survivors."*

Annex 43: IOM table on the path followed by women that disengaged from Al-Shabaab

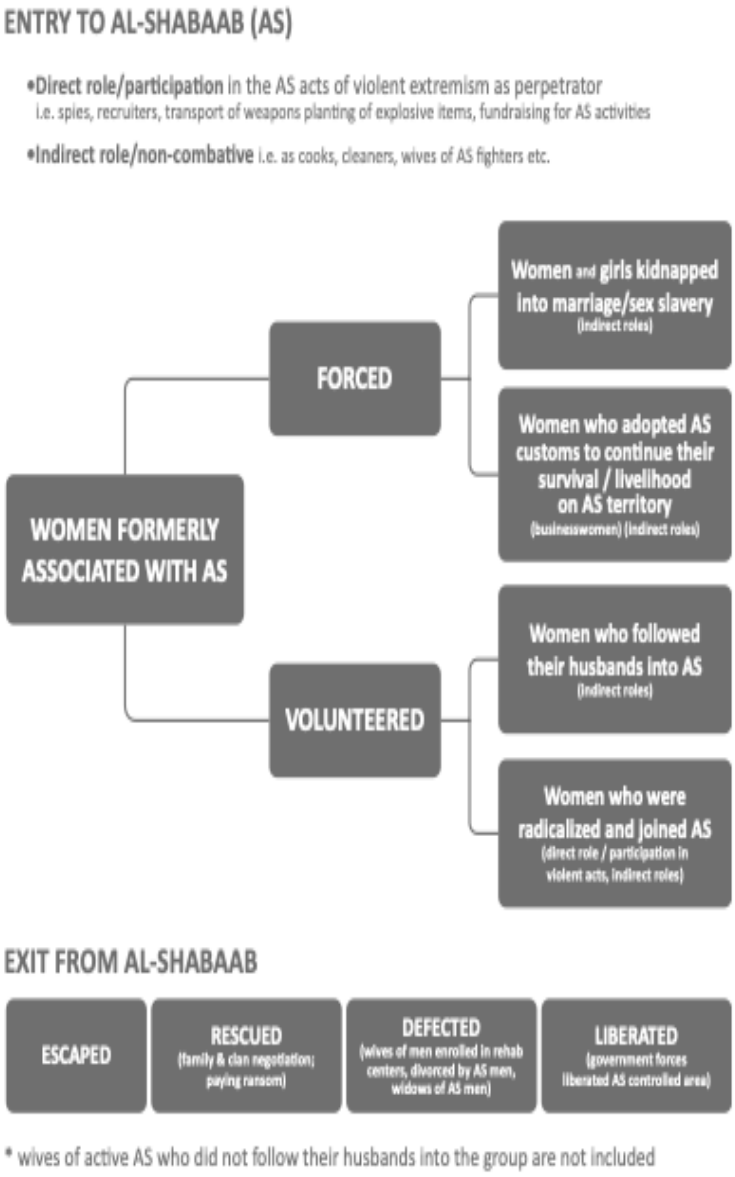

Figure 5: IOM table on the path followed by women that disengaged from Al-Shabaab

Annex 44: Use and recruitment of children by Al-Shabaab

(STRICTLY CONFIDENTIAL)